COORDINATION NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (CNSA)

Rapport d'analyse de la Sécurité Alimentaire et de Nutrition :

Zones affectées et zones non affectées par les derniers chocs

(EFSA/ENSSAN, 2021)

Ce document doit-être cité de la manière suivante :

CNSA (2021), Rapport d'analyse de la Sécurité Alimentaire et de Nutrition (EFSA/ENSSAN 2021)

@ Décembre 2021

Tables des matières

Tables des matières 2
Liste des tableaux 6
Liste des figures 7
Liste des Sigles et Acronymes 8
REMERCIEMENTS 9
Résumé exécutif 10
I- Introduction 16
II- Méthodologie 18
2.1.- Volet ménage 18
2.1.1.- Contenu du questionnaire 18
2.1.2.-Echantillonnage 18
2.1.2.1.- Zones rurales 18
2.1.2.2.- Zones Métropolitaine de Port-au-Prince 21
2.2.- Volet communautaire 22
2.2.1.- Evaluation de la campagne agricole 22
2.2.1.1.-Contenu du volet agricole 22
2.2.1.2.- Nombre d'entretien prévu 22
2.2.2.- Analyse marché 23
2.2.2.1.- Contenu 23
2.2.2.2.- Répartition des marchés 23
III- Présentation des résultats : enquêtes ménages 24
3.1- Profil sociodémographique des ménages 24
3.1.1- Les chefs de ménages 24
3.1.2- Structure par âge et taille des ménages 26
3.1.3- Scolarisation 28
3.1.4. Membres de ménages aux conditions spécifiques 28
3.1.5- Mouvements de populations 29
3.1.5.1 - Nombre moyen de ménage ayant migré durant les 12 derniers mois 29
3.1.5.2- Principales raisons d'immigration 31
3.1.5.3- Nombre moyen de membre de ménage ayant émigré durant les 12 derniers mois 33
3.1.5.4- Principales provenances des personnes qui sont émigrés dans les 12 derniers mois 35
3.2- Conditions de vie des ménages 36

3.2.1- État actuel du domicile des ménages dans le Grand Sud (zone affectée par le séisme et l'inondation) 37
3.2.2-État actuel du domicile des ménages dans les zones non affectées 38
3.2.3- Combustibles utilisés pour la cuisson 39
3.2.4- Combustibles utilisés pour l'éclairage 40
3.2.5-Accès à l'eau des ménages dans les zones affectées par le séisme et l'inondation 41
3.2.5.1- Accès à l'eau des ménages dans les zones affectées 41
3.2.6- Hygiène et Assainissement 42
3.3- Crédit et dépenses 45
3.3.1- Pourcentage de ménage ayant demandé un crédit et l'ayant reçu durant les 12 derniers mois 45
3.3.2- Pourcentage de ménage ayant recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois 46
3.3.3- Dépenses alimentaires mensuelles 47
3.3.4- Dépenses mensuelles moyennes totales (alimentaires et non alimentaires) 49
3.3.5- Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales 50
3.4- Sécurité Alimentaire 52
3.4.1- Accès aux aliments 52
3.4.1.1- Source de nourriture 52
3.4.1.2-Réserves alimentaires des ménages 54
3.4.1.3-Lieux d'approvisionnement des ménages 54
3.4.1.4- Type de difficultés d'accès aux marchés 55
3.4.2- Indicateurs standard d'évaluation de la Sécurité Alimentaire 56
3.4.2.1- Score de consommation alimentaire 56
3.4.2.2- Score de diversité alimentaire 57
3.4.2.3- Échelle de la faim 60
3.4.2.3- indice de stratégie de survie 63
3.4.3- Estimation du nombre de personnes en insécurité alimentaire 66
3.4.3.1- L'Approche CARI 66
3.4.3.2- L'Approche IPC 68
3.4.4- Profil des ménages en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence 70
3.5- Nutrition des enfants de 6 à 59 mois 73
3.5-.1- Malnutrition aiguë selon le périmètre brachial (PB) dans les départements non affectés et les départements affectés par le séisme et l'inondation 73

3.5.2-Analyse des déterminants de la malnutrition 75
3.5.2.1- Analyse du lien entre la malnutrition et le sexe de l'enfant 75
3.5.2.2-Analyse du lien entre la malnutrition et l'âge de l'enfant 75
3.5.2.3- Analyse du lien entre la malnutrition selon le Sexe du chef de ménage 76
3.5.2.4- Analyse du lien entre la malnutrition et la consommation alimentaire 76
3.5.2.5- Analyse du lien entre la malnutrition et stratégies de survie 77
3.6- Perspectives et assistance 77
3.6.1-Pourcentage des ménages selon les perspectives 77
3.6.2- Réception d'assistance par type durant les 12 derniers mois 78
3.6.3- Réception d'assistance par type actuellement (pendant l'enquête) 79
3.6.4- Préférence de la réception de l'aide alimentaire 80
IV-Présentation des résultats volet communautaire : évaluation agricole 81
4.1- Situation de la production agricole 81
4.1.1-Régime des précipitations 81
4.1.2 Accès aux engrais chimiques 84
4.1.3- Accès aux semences et matériels végétaux 85
4.1.4- Accès à la main-d'œuvre agricole 86
4.1.5- Maladies et prédateurs 86
4.1.6- Facteurs de blocage de l'agriculture 87
4.1.7- Estimation de la performance de la campagne agricole de printemps par rapport à l'année dernière 88
4.1.7.1- Performance des céréales campagne de printemps 2021 88
Source : CNSA, ENSSAN août 2021 89
4.1.7.2- Performances des légumineuses pour la campagne de printemps 2021 89
4.1.7.3- Performances des racines et tubercules pour la campagne de printemps 2021 91
4.2-Situation de l'élevage 92
4.2.1- Tendance de la taille du cheptel 92
4.2.2- Facteurs de blocage de l'élevage 93
4.3- Besoins prioritaires 93
V- Présentation des résultats volet communautaire : évaluation marché 93
5.1- Disponibilité et approvisionnement 94
5.2- Approvisionnement 95
5.3- Accès aux aliments 96

5.3.1- Tendance de la valeur du panier alimentaire et du taux de change 96
5.3.2- Variation de la valeur du panier en rythme annuelle 96
5.3.4 - Variation de la valeur du panier dans les 6 derniers mois 97
5.4- Contraintes au niveau des départements affectés 98
5.5- Capacité de réponse 99
VI- Conclusion et recommandations 101
BIBLIOGRAPHIE 107

Liste des tableaux

TABLEAU 1. TABLEAU 2- ECHANTILLONNAGE ZONES METROPOLITAINES/ ENSSAN 21 21
TABLEAU 2. RÉPARTITION (%) DES CHEFS DE MÉNAGES SELON LE TYPE DE MÉNAGES 25
TABLEAU 14. POURCENTAGE DE MENAGE AYANT AU MOINS UN MEMBRE QUI A MIGRE SELON LES CARACTERISTIQUES DES ZONES DE L'ETUDE PAR DEPARTEMENT. 30
TABLEAU 15. POURCENTAGE DE MENAGE AYANT AU MOINS UN MEMBRE QUI A MIGRE SELON LES CARACTERISTIQUES DES ZONES DE L'ETUDE ET PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE 30
TABLEAU 16. NOMBRE MOYEN DE MEMBRE PAR MENAGE SELON LES CARACTERISTIQUES DES ZONES DE L'ETUDE PAR TRANCHE D'AGE ET SELON LE SEXE 31
TABLEAU 17. PRINCIPALES RAISONS D'IMMIGRATION DANS LES ZONES NON AFFECTEES 32
TABLEAU 18. PRINCIPALES RAISONS DE DEPLACEMENT DES MENAGES APRES LES CHOCS DANS LES ZONES AFFECTEES 33
TABLEAU 19. NOMBRE MOYEN DE MEMBRE DE MENAGE AYANT EMIGRE DURANT LES 12 DERNIERS MOIS SELON LES CARACTERISTIQUES DES ZONES 33
TABLEAU 20. NOMBRE MOYEN DE MEMBRE DE MENAGE EMIGRE PAR TRANCHE D'AGE ET PAR CARACTERISTIQUES DES ZONES 34
TABLEAU 21. PRINCIPALES RAISONS D'EMIGRATION DURANT LES 12 DERNIERS MOIS AU NIVEAU DES ZONES NON AFFECTEES PAR LES DERNIERS CHOCS 35
TABLEAU 22. PRINCIPALES PROVENANCES DES MENAGES AYANT AU MOINS UN MEMBRE EMIGRE DURANT LES 12 DERNIERS MOIS 36
TABLEAU 23.REPARTITION DES CARACTERISTIQUES EXTERIEURS DES MURS DES MAISONS SELON LES STRATES 38
TABLEAU 24. CARACTERISTIQUE DE LA TOITURE DES MAISONS DANS LES ZONES NON AFFECTEES 38
TABLEAU 25. REPARTITION DES PRINCIPAUX COMBUSTIBLES UTILISES POUR CUISINER DANS LES MENAGES 39
TABLEAU 26. REPARTITION DES PRINCIPALES SOURCES D'ENERGIE POUR L'ECLAIRAGE DANS LES MENAGES 40
TABLEAU 27. REPARTITION DES PRINCIPALES SOURCES EN EAU DE BOISSON DANS LES MENAGES PAR DEPARTEMENT 42
TABLEAU 28. REPARTITION DES PRINCIPAUX LIEUX D'AISANCE UTILISE PAR LES MENAGES PAR DEPARTEMENT 43
TABLEAU 29. REPARTITION DES PRINCIPAUX LIEUX D'AISANCE UTILISE PAR LES MENAGES PAR STRATE 44
TABLEAU 30. POURCENTAGE DE MENAGE AYANT DEMANDE UN CREDIT ET L'AYANT REÇU DURANT LES 12 DERNIERS MOIS 45
TABLEAU 31. *POURCENTAGE DE MENAGE AYANT RECOURU A L'EMPRUNT AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR ZONES AFFECTEES OU PAS ET PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE* 46
TABLEAU 32. POURCENTAGE DE MENAGE AYANT RECOURU A L'EMPRUNT AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR ZONES AFFECTEES OU PAS ET PAR DEPARTEMENT 46
TABLEAU 33. DEPENSES ALIMENTAIRES MENSUELLES MOYENNES AU COMPTANT EN GOURDE PAR SEXE 47
TABLEAU 34. DEPENSES ALIMENTAIRES MENSUELLES MOYENNES A CREDIT EN GOURDE PAR SEXE 47
TABLEAU 35. DEPENSES ALIMENTAIRES MENSUELLES MOYENNES AU COMPTANT PAR DEPARTEMENT 48
TABLEAU 36. DEPENSES ALIMENTAIRES MENSUELLES MOYENNES A CREDIT PAR DEPARTEMENT 49
TABLEAU 37. PART DES DEPENSES ALIMENTAIRES MENSUELLE DANS LES DEPENSES MENSUELLES TOTALES 50
TABLEAU 3. RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LA PROVENANCE DES ALIMENTS CONSOMMÉS 53
TABLEAU 4. LES SEUILS DU SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE 56
TABLEAU 5. REPARTITION DES MENAGES SELON LE SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET LA ZONE DE MOYEN D'EXISTENCE 59
TABLEAU 6. SEUIL DE L'ECHELLE DE LA FAIM 61
TABLEAU 7. REPARTITION (%) DES MENAGES SELON L'ECHELLE DE LA FAIM 62
TABLEAU 8. RÉPARTITION DES MÉNAGES (%) SELON LA STRATÉGIE UTILISÉE POUR FAIRE FACE AU MANQUE DE NOURRITURE ET PAR ZONE DE MOYEN D'EXISTENCE. 65
TABLEAU 9. DESCRIPTION DE LA CLASSIFICATION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 66
TABLEAU 10. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, SELON LE CARI 67
TABLEAU 11. COMPARAISON DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE PAR RAPPORT AUX SITUATIONS ANTERIEURES 70
TABLEAU 12. PROFIL DES MENAGES EN INSECURITE ALIMENTAIRE SEVERE OU EN SITUATION D'URGENCE DANS LES ZONES NON AFFECTEES. 71
TABLEAU 13. PROFIL DES MENAGES EN INSECURITE ALIMENTAIRE SEVERE OU EN SITUATION D'URGENCE DANS LES ZONES AFFECTEES. 72
TABLEAU 38. CLASSIFICATION DE LA MALNUTRITION AIGUË SELON LA TAILLE DU PERIMETRE BRACHIAL (PB) 73

TABLEAU 39. REPARTITION DU TAUX DE LA MAS, MAM ET MAG CHEZ LES ENFANTS AGES DE 6 A 59 MOIS 74
TABLEAU 40. REPARTITION DES ENFANTS AGES DE 6-59 MOIS SELON LEUR ETAT NUTRITIONNEL ET LE SEXE DU CHEF DE MENAGES 75
TABLEAU 41. REPARTITION DES ENFANTS AGES DE 6-59 MOIS SELON LE GROUPE D'AGE DE L'ENFANT 76
TABLEAU 42. MALNUTRITION SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE 76
TABLEAU 43. STATUT NUTRITIONNEL DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS ET SCORE DE CONSOMMATION 77
TABLEAU 44. STATUT NUTRITIONNEL DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS ET STRATÉGIE DE SURVIE 77

Liste des figures

FIGURE 1. DISPONIBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE PAR RAPPORT A L'ANNEE DERNIERE 86
FIGURE 2. CARTE DE LA PERFORMANCE CEREALIERE DE LA CAMPAGNE DE PRINTEMPS 2021 COMPAREE AU PRINTEMPS DE 2020 89
FIGURE 3. CARTE DE LA PERFORMANCE DES LEGUMINEUSES DE LA CAMPAGNE DE PRINTEMPS 2021 COMPAREE AU PRINTEMPS DE 2020 90
FIGURE 4. CARTE DE LA PERFORMANCE DES RACINES ET TUBERCULES DE LA CAMPAGNE DE PRINTEMPS 2021 PAR RAPPORT AU PRINTEMPS 2020 91
FIGURE 5. CARTE DE COUVERTURE DE L'ENQUETE MARCHE 93
FIGURE 6. DISPONIBILITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE 94
FIGURE 7. MENAGES AFFECTES PAR LES DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT 95
FIGURE 8. CAUSES DES DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT 95
FIGURE 9. PRINCIPALES CONTRAINTES DES COMMERÇANTS 98
FIGURE 10. CAPACITE DE REPONSE DES COMMERÇANTS 99
FIGURE 11. RAISONS EXPLIQUANT L'INCAPACITE DE REPONSE DES COMMERÇANTS 100

Liste des Sigles et Acronymes

ACSAV : Analyse Compréhensive de la Vulnérabilité à l'Insécurité Alimentaire

BRH : Banque de la République d'Haïti

CARI : Consolidated Approach for Reporting indicators/Approche consolidée pour le compte- rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire

CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire

EFSA : Emergency Food Security Assessment/Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence

EMMUS : Enquête Mortalité, Mortalité et Utilisation des services

ENUSAN : Enquête Nationale d'Urgence de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

ENSSAN : Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

ESASU : Enquête Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence

FAO : Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GIS : Geographic Information System/Système d'information géographique

GNAFS: Global Network Against Food Crises

IHSI : Institut Haïtien de la Statistique et d'Informatique :

IPC : Cadre Intégré de la classification des phases de la sécurité alimentaire

MAG : Malnutrition aigüe globale

MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MAM : Malnutrition aigüe modérée

MAS : Malnutrition aigüe sévère

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MUAC : Mid-Upper Arm Circumference

PAM : Programme alimentaire Mondial

PB : Périmètre Brachial

SCA : Score de consommation alimentaire

SDE : Section d'énumération

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ZME : Zone de moyen d'existence

REMERCIEMENTS

La CNSA reste fidèle à l'accomplissement de l'une des composantes de sa mission qui consiste à informer les décideurs en temps de crise et en temps normal de l'évolution des conditions de sécurité alimentaire en Haïti. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce rapport qui est le fruit d'une initiative conjointe entre la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) relevant du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), et de l'USAI, de la FAO et du PAM.

La CNSA voudrait adresser ses sincères remerciements à la FAO, au GNAFC, au PAM, à l'UNICEF et à l'UE/PMSAN qui ont contribué au financement de cette enquête ENSSAN/ EFSA 2021. Elle tient également à remercier toutes les institutions qui ont participé techniquement à la réalisation de cette enquête : l'Unité de Statistiques et d'Informatique du MARNDR (USAI), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) et le Fonds des Nation Unies pour l'Enfance (l'UNICEF).

Un remerciement spécial est adressé à l'équipe de la rédaction, Jean Ulysse Hilaire (CNSA). De chaleureux remerciements sont aussi adressés à l'endroit de l'Agronome Jude Dimanche, à Jean Carrel Norceide, Pierre Abnel Desamours, Pierre Nelby Mathieu. Des remerciements vont aussi à l'endroit des autorités administratives déconcentrées et décentralisées (Directions départementales, des Mairies et des CASEC) et des responsables départementaux des observatoires de sécurité alimentaires qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter la planification et le bon déroulement des focus group au niveau de leurs zones administratives respectives.

Pour finir, la CNSA s'en voudrait de ne pas remercier, d'une façon spéciale, le Consultant Pierre Anthony Garraud, Statisticien principal pour son précieux appui technique et méthodologique ainsi que les membres de l'Equipe technique de la CNSA qui ont travaillé sous la direction de Jean Ulysse Hilaire comme Jude Dimanche, André Louidor et Abimael Pierre, Cassandre Destin, Carlo Mont-Louis de la CNSA pour leur esprit de sacrifice et leur attachement au travail.

Les remerciements s'étendent à la direction administrative de la CNSA et tous ceux et toutes celles qui directement et indirectement ont contribué à la réalisation de cette enquête.

Harmel CAZEAU, Coordonnateur de la CNSA

Résumé exécutif

Au moment de la préparation du déploiement de l'ENSSAN 2021, un terrible tremblement de terre s'est produit dans la région du grand Sud suivi du passage soudain de la tempête tropicale Grâce qui contribue davantage à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire. C'est dans ce contexte qu'organise simultanément une enquête de suivi de sécurité alimentaire et une évaluation rapide de la sécurité alimentaire, respectivement dans les zones faiblement affectées par le séisme et l'inondation et les zones fortement affectées par ces catastrophes.

Elles visent essentiellement à : i) Mettre à jour la situation de sécurité alimentaire, ii) Décrire les principaux chocs et les stratégies d'adaptation des ménages ; iii) Faire une mise à jour des indicateurs devant alimenter la classification IPC, iv) Mesurer l'effet des chocs sur les moyens d'existence des ménages, leur situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle, v) évaluer les besoins des populations et des zones les plus affectées. Au total, l'échantillon utilisée pour la réalisation de la collecte des données est de 6236 ménages stratifiés en 10 départements, en 25 zones de moyens d'existence (selon le découpage administratif réalisé par CNSA et Fewsnet en 2015) et en 22 strates urbaines (ville de Jérémie et ville des Cayes et l'aire métropolitaine de Port-au-Prince). L'analyse des données attestent les faits suivants :

1. 40.6% des ménages sont dirigés par des femmes, alors que 59.4% sont sous l'autorité des hommes, et ce, indépendamment de la strate considérée (zones affectées ou non affectées). Les femmes chefs de ménages se retrouvent plus fréquemment dans les ménages monoparentaux (21%) sans le support d'un d'homme apporteur de ressources que leurs homologues masculins (10%). 31% des chefs de ménage interrogés n'ont aucun niveau d'études. Le niveau de scolarisation des femmes chefs de ménages est plus faible que celui des hommes : 37% des femmes chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, contre 27% des hommes.
2. Les personnes âgées de moins de 18 ans représentent 40% des membres de ménages, alors que celles âgées de 65 ans et plus comptent pour moins de 10% des membres de ménages. En moyenne un ménage compte 4.7 personnes. Elle varie d'une zone à l'autre : elle est plus importante dans les zones affectées (5.1) par les chocs.
3. 26.6% des ménages des zones touchées par les derniers chocs ont au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois contre seulement 7.3% dans les zones non affectées. Les ménages dirigés par des femmes ont majoritairement au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois.

4. Pour l'ensemble des zones non affectées, les 3 principales raisons d'immigration sont respectivement le travail, les études et l'insécurité. L'analyse des données au niveau des zones affectées indique que, dans l'ensemble, les principales raisons de la migration des ménages étaient de retrouver la famille dans un autre lieu (50.2%), d'aller retrouver sa maison (19.3%) et l'obligation de quitter l'endroit actuel (11.2%).
5. Dans les zones non affectées, dans l'ensemble, le nombre moyen de personne qui est rentré récemment dans le ménage est 4.2 alors que dans les zones affectées, il est de 6.2. Comme pour l'immigration, l'émigration des ménages se fait prioritairement pour des raisons de travail, de l'insécurité, de Santé et d'études dans les zones non affectées mais avec de l'ordre de proportion différente. Au niveau des zones affectées par les derniers chocs, dans l'ensemble des départements près de 50% des personnes qui ont été déplacées suite aux chocs sont déjà revenus dans leurs maisons ou dans les cours de leurs maisons.
6. 2 maisons sur 3 dans le grand Sud sont endommagées par le tremblement de terre du 14 août 2021. Le Sud est le département le plus touché. Il compte 55.9% de maisons fissurées, 16.3% partiellement détruites et 15% complètement détruites. Ensuite, viennent les départements des Nippes avec 67.6% de maisons fissurées 11.8% de maisons partiellement détruites et 8% complètement détruites.
7. 85.3% des toits des maisons sont en tôle, suivis de 11.0% en béton et 3.5% des toits en paille. Par rapport aux autres départements, la zone de moyen d'existence du Nord-ouest HT01 (31.8%) affiche le plus fort taux des toits de maisons en paille.
8. Il ressort de l'analyse qu'au niveau de l'ensemble des zones, que le bois/ brindilles constitue la principale source de combustible pour la cuisson des aliments au niveau des ménages. Il représente 64.2% dans les zones affectées contre 48.7% des ménages dans les zones non affectées qui utilisent les brindilles pour cuisiner. 46.0% des ménages des zones non affectées contre 32.7% des ménages des zones affectées utilisent le charbon de bois pour cuisiner.
9. Au niveau de l'ensemble des zones, les lampes à pétrole ou lampes à gaz constituent la principale source d'éclairage des ménages. Ils sont respectivement 45.0% dans les zones affectées contre 37.8% dans les zones non affectées.
10. Dans l'ensemble, les ménages avaient beaucoup plus accès à l'eau traitée avant le séisme qu'après. Seulement dans le Sud-est que l'accès à l'eau potable a légèrement augmenté après le séisme, soit 22.07% contre 15.51% avant. Le Sud et les Nippes sont davantage privés de l'accès à l'eau traitée

11. Environ 43.3% des ménages ont recours à des latrines privées dans les zones affectées contre 36.9% dans les zones non affectées. 32.1% pratiquent la défécation à l'air libre ou utilisent des sachets contre 18.7%, et 14.5% des ménages se rabattent sur un trou contre 12.9% des ménages dans les zones non affectées.
12. Dans les zones non affectées par les derniers chocs, plus de 80% des ménages ayant demandé un crédit durant les 12 derniers mois l'ont reçu, alors qu'au niveau des zones affectées seulement 35%.7% de ceux qui ont demandé de crédit l'ont reçu. Quelle que soit la catégorie de dépenses alimentaires considérées (dépenses alimentaires au comptant et à crédit), les montants dépensés sont plus élevés dans les zones non affectées. Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires mensuelles réalisées au comptant sont supérieures chez les ménages dirigés par les femmes
13. Dans l'ensemble, le montant mensuel moyen des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) des ménages s'élève à 24,906.5 HTG dans les zones non affectées par les derniers chocs. Alors que dans les zones touchées par les derniers chocs le montant des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) est de 21,999.6 HTG.
14. Dans les zones non affectées près 46% des ménages ont des parts de dépenses alimentaires supérieures à 75%. Dans les zones affectées, près de la moitié des ménages (49.3%) ont des dépenses alimentaires de plus de 75% de leurs dépenses totales.
15. La tendance de l'accès aux engrais chimiques pour la campagne de printemps 2021, selon les données des enquêtes communautaires, révèle qu'en moyenne 60 % des participant.es ont fait mention d'une baisse de leur disponibilité dans la plupart des zones de moyen d'existence. Toutefois, dans l'Ouest HT06 et Ouest HT07, 100 % des participant(.es) ont déclaré une amélioration de la disponibilité des engrais chimiques comparée à la précédente campagne de printemps.
16. Pour la campagne agricole de printemps 2021, les quantités de semences de maïs et de légumineuses, selon les réponses des participant.es aux focus groups, variaient entre « identiques » et « moins disponibles » par rapport à l'année dernière.
17. 100 % personnes ayant assisté aux focus group dans les zones de moyens d'existence suivantes : Artibonite – HT01, Artibonite – HT03, Centre – HT03, Nord' Ouest – HT02, Sud HT08 et Sud' Est – HT01 ont fait savoir que la main d'œuvre agricole a subi une diminution par rapport à l'année dernière.
18. Au cours de cette saison, les cultures céréalières et les légumineuses ont été les plus affectées par les attaques parasitaires et/ou les maladies phytosanitaires. Ainsi, 54,3 % des répondant.es aux

enquêtes communautaires ont signalé des niveaux d'affectation sévère sur les cultures céréalières durant la saison. Aussi, 47,2 % des participant.es ont fait mention des niveaux d'affectation sévère sur les légumineuses.

19. Selon les réponses collectées à travers les enquêtes communautaires, les différentes espèces domestiques ont connu une diminution. En moyenne, 98,4 % et 92,1 % des répondant.es ont signalé des baisses respectives du cheptel porcins et des volailles. Les causes déclarées par les participant.es aux focus group seraient les ravages provoqués par le « Teschen » sur les procs et « Newcastle » touchant le sous-secteur avicole. Ils ont mentionné également la présence d'une maladie attaquant les porcs assimilable à la peste porcine
20. Globalement, on observe une bonne disponibilité de produits alimentaires de base sur les différents marchés. La rareté de produits locaux observée sur certains marchés est compensée par une bonne disponibilité de produits importés.
21. Au moins deux tiers des commerçants font face à des difficultés d'approvisionnement en raison particulièrement de l'inflation et de la faible capacité financière des commerçants.
22. Après une baisse importante de sa valeur, le coût du panier alimentaire en septembre et octobre de l'année 2020, a recommencé à augmenter à partir du mois de novembre 2020. Elle a donc augmenté de 30% à 60% entre octobre 2020 à septembre 2021. L'augmentation est plus importante au niveau de la presqu'île du sud probablement en raison de la montée de l'insécurité dans la zone métropolitaine.
23. En dépit de toutes les limitations, la majorité des commerçants (plus de 60%) semblent avoir une bonne capacité de réponse. La capacité de réponse est un peu moins élevée dans les départements affectés par le séisme.
24. Dans l'ensemble, la source principale d'aliments des ménages, indépendamment du milieu de résidence et des zones considérées (zones affectées et non affectées par le séisme) est le marché (80%) : l'achat au comptant représente (71.7%) et l'achat au crédit (8.3%). Les besoins alimentaires de la population sont satisfaits à hauteur de 80% par le marché. Pour certains groupes de produits ils sont satisfaits à hauteur de 91.4% par le marché et seulement à hauteur de 3.1% par la production propre.
25. Dans l'ensemble, seulement 18.9% des ménages déclarent avoir des réserves alimentaires. Et les données montrent que ces réserves ne peuvent assurer leur consommation que sur une très courte période, qui dure moins d'un mois, selon la déclaration de 77% des ménages.

26. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'échelle nationale est de 54.4%. Cette prévalence, elle est plus élevée dans les zones touchées (61.9%) que dans les zones non touchées (52.2%) par le séisme et les inondations. A l'intérieur des zones non touchées par les chocs, quatre strates affichent des scores de consommation alimentaire pauvre particulièrement élevés : Nord-ouest HT01 (62.5%), Nord-Ouest HT02 (43.3%), Ouest HT01 (40.2%) et le Camp de Bas Delmas (43.9%).
27. Globalement, à l'exception du Camp du Bas de Delmas, la prévalence du score de consommation alimentaire inadéquat est plus faible dans l'Aire métropolitaine que dans l'ensemble des zones rurales (plus précisément les zones de moyen d'existence), si l'on exclut l'Artibonite HT01.
28. Le calcul du Score de diversité alimentaire des ménages révèle qu'au niveau national 13% des ménages ont une diversité alimentaire faible et 30.9% atteignent une diversité moyenne. Les ménages dans les zones non touchées (46%, diversité faible et diversité moyenne) par les chocs adoptent des régimes alimentaires moins diversifiés que ceux dans les zones affectées (35.9%).
29. Dans les zones affectées par les chocs, 30.1% des ménages déclarent avoir fait une quelconque expérience de faim (faim légère, modérée, sévère, très sévère), contre 34.1% dans les zones non affectées, au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête.
30. A l'échelle nationale, 33.4% des ménages ont recours à des stratégies de crise et 21% à des stratégies d'urgence. **Les ménages dans les zones affectées adoptent plus fréquemment des stratégies d'urgence : ils sont environ** 26.8%.
31. Dans les zones non affectées par les chocs, la situation est alarmante dans deux zones où un fort pourcentage de ménages à recours aux stratégies d'urgence : Nord-ouest HT01 (53.7%) et le camp de bas Delmas (59.4%). Et les disparités sont aussi importantes entre villes et zones rurales, à quelques exceptions près. Alors que dans les zones affectées par les aléas naturels (séisme/inondations), le recours aux stratégies d'urgence est préoccupant dans les zones Nippes HT07/HT08 (41.9%) et Grand 'Anse HT08 (38.3%).
32. 39% de la population à l'échelle nationale est en situation de sécurité alimentaire modérée et 16% en situation d'insécurité alimentaire sévère.
33. Dans la période courante allant de septembre 2021 à février 2022, 14 % de la population analysée (1, 301,546 personnes) est classé en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (2, 935,302 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 44% de la population en besoin d'une action urgente. Pour la période projetée, allant de mars à juin 2021, 14% de la population analysée (1,307,135 personnes) est en

phase 4 de l'IPC (Urgence) et 33% (3,160,304 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 47% de la population nécessiteront une action urgente pour la période de projection.

34. L'analyse actuelle (septembre 2021 – février 2022), comparée à celle conduite en août 2020, montre une détérioration de la situation de certaines zones notamment le bas Nord-Ouest, Sud et Nippes HT07, et Cité Soleil qui étaient antérieurement classées en phase 3 de l'IPC (Crise) sont passées en phase 4 de l'IPC (Urgence). Au niveau des départements non affectés, le taux de la malnutrition aigüe globale (sévère + modérée) selon le PB est de 4.6% contre 3.6% dans les départements affectés. Ces taux sont acceptables (< 5%) selon les seuils de l'OMS.
35. Dans les zones non affectées, 5.9% des Garçon contre 3.1% des filles sont atteints de malnutrition aiguë. Par contre dans les zones affectées, 4.1% des filles contre 3.2% des Garçon sont atteints de malnutrition aiguë. Les enfants de sexe masculin sont plus à risque d'être malnutris par rapport aux enfants de sexe féminin.
36. Dans l'ensemble des zones non affectées par les derniers chocs, majoritairement les ménages estiment que la situation de leur ménage dans les six prochains mois va s'empirer (35.1%) et 32% sont dans l'incertitude en choisissant la modalité « Ne sait pas ». Toutefois, 14% des ménages pensent que la situation va rester la même et 18% estiment qu'elle va s'améliore.

I- Introduction

Les impacts du COVID-19 sur les moyens d'existence, sur les marchés et sur la sécurité alimentaire ont été certes moins sévères qu'on s'attendait au moment de l'apparition de la pandémie au printemps de l'année 2020. Toutefois, la situation socio-économique des ménages semble continuer à se détériorer en raison de divers facteurs comme l'inflation, l'impact des chocs antérieurs sur les ménages, la situation socio-politiques. Les affrontements meurtriers entre gangs rivaux dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, causés par une reconfiguration des alliances entre gangs et des conflits territoriaux, se sont multipliés ces dernières semaines, avec une recrudescence significative depuis le 1er juin, alimentant un sentiment d'insécurité généralisé et entraînant des conséquences dramatiques pour la population civile. Selon les informations reçues des partenaires locaux sur le terrain, les estimations préliminaires suggèrent que plus de 10 000 personnes ont fui leurs maisons depuis le 1er juin, en particulier de Martissant, Bas Delmas et Saint Martin. Cette augmentation des déplacements s'ajoute aux quelques 3 900 personnes déplacées au cours des 9 derniers mois, notamment à Bel'Air, Tabarre Issa, Camp La Piste et Delmas 75, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à près de 13 900 actuellement (OCHA, juin 2021).

Après la chute brutale du taux de change enregistré au début du l'automne de l'année dernière, le taux de change et par conséquent la valeur du panier a repris très rapidement sa tendance à la hausse environ 1 mois plus tard. Actuellement, la valeur du panier est à peu près à son niveau de l'année dernière en dépit du fait que le taux de change officiel soit nettement inférieur à son niveau de l'année dernière.

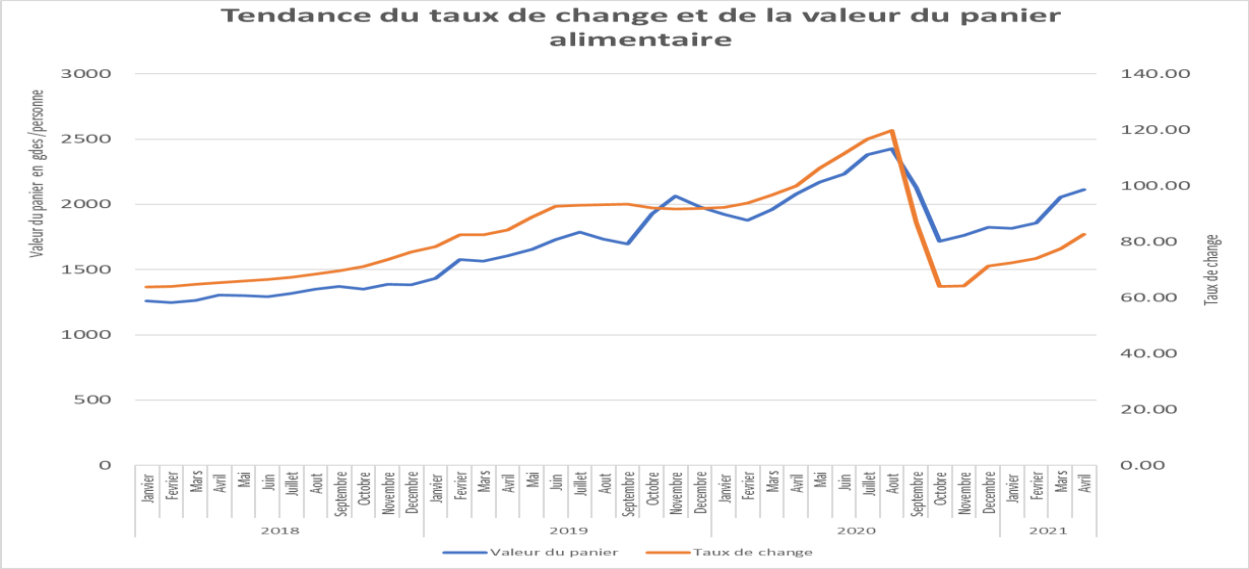

La situation climatique semble avoir été assez clémente pour les exploitants agricoles ce printemps. Il est vrai que certains signes de déficit peuvent être noté dans certaines zones notamment dans la zone rizicole de l'Artibonite, la zone de l'Arcahaie, la partie Est du département du Sud-Est (Voir Carte de végétation ci-contre). Toutefois, la cherté des semences, la décapitalisation des exploitants dues aux chocs successifs n'ont pas permis aux exploitants de tirer profit pleinement de la bonne pluviométrie qu'ils ont bénéficié cette année.

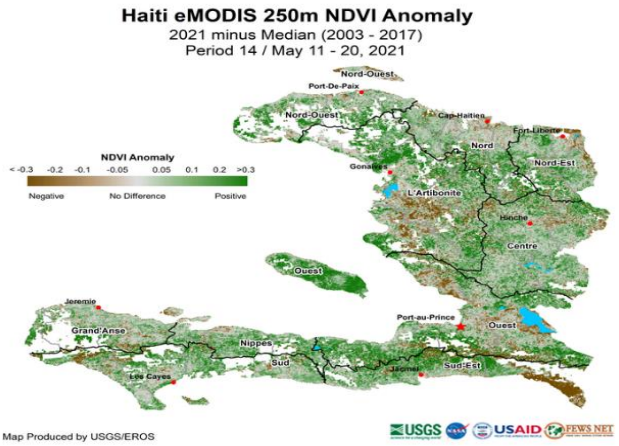

Le climat sociopolitique demeure instable, laquelle instabilité perturbe les moyens d'existence en particulier dans les centres urbains. Dans la capitale, une augmentation des cas d'enlèvement conduit de plus en plus à des manifestations violentes et à la fermeture sporadique d'entreprises et d'écoles, à la perturbation des flux commerciaux affectant la disponibilité physique et l'accès à la nourriture, et à l'interruption des transports en commun. Tout cela a un impact négatif sur les opportunités de revenus informels, en particulier pour les ménages pauvres des villes (FEWSNET, avril 2021). Autant de facteurs qui probablement ont contribué à détériorer les situations de sécurité alimentaire des ménages.

Au moment de la préparation du déploiement de l'ENSSAN 2021, un terrible tremblement de terre s'est produit dans la région du grand Sud suivi du passage soudain de la tempête tropicale Grace qui contribue davantage à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire. C'est dans ce contexte qu'organise simultanément une enquête de suivi de sécurité alimentaire et une évaluation rapide de la sécurité alimentaire, respectivement dans les zones faiblement affectées par le séisme et l'inondation et les zones fortement affectées par ces catastrophes qui servira pour la prochaine l'analyse IPC.

De manière plus spécifique, cette enquête vise à :

- ✓ Mettre à jour la situation de sécurité alimentaire ;
- ✓ Décrire les principaux chocs et les stratégies d'adaptation des ménages ;
- ✓ Faire une mise à jour des indicateurs devant alimenter la classification IPC ;
- ✓ Evaluer la situation nutritionnelle (PB) des enfants de 6 à 59 mois ;

- ✓ Faire une évaluation de la performance de la situation de la campagne agricole de printemps 2021.
- ✓ Evaluer la situation de l'offre et la demande sur les marchés
- ✓ Le niveau d'affectation des ménages,
- ✓ Le niveau d'affectation des moyens d'existences des ménages
- ✓ L'évaluation des besoins des ménages

II- Méthodologie

Que ce soit l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire et l'EFSA, l'enquête portera sur 2 volets : un volet ménage et un volet communautaire qui comprendra un volet marché et un volet portant l'agriculture.

2.1.- Volet ménage

2.1.1.- Contenu du questionnaire

Le questionnaire comprendra les modules suivants :

- ✓ Module sur le profil sociodémographique du ménage ;
- ✓ Biens du ménage pour une analyse des groupes de richesse basé sur l'indice de richesse en biens durables ;
- ✓ Caractéristiques du logement;
- ✓ Consommation du ménage permettant de calculer le score de consommation (FCS) et le score de diversité du ménage (HDDS) ;
- ✓ Les stocks alimentaires au niveau des ménages ;
- ✓ Les principales sources de revenu du ménage ;
- ✓ Dépenses alimentaires et non alimentaires ;
- ✓ Crédit et épargne;
- ✓ Les stratégies de survie liées aux moyens d'existence et les stratégies alimentaires ;
- ✓ L'échelle de la faim;
- ✓ La migration;
- ✓ Les transferts;
- ✓ Les perspectives pour les 6 prochains mois.
- ✓ Nutrition (Périmètre Brachial)

2.1.2.-Echantillonnage

2.1.2.1.- Zones rurales

Comme pour les précédentes enquêtes, la définition des strates est basée sur la carte des moyens d'existence de 2015 (voir annexe 1) superposée à la carte des départements de manière à avoir une représentativité des zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements. Ces strates correspondent aux zones d'analyse IPC.

Deux nouvelles strates sont alors considérées :

- Le Centre qui était considéré comme une seule zone d'analyse sera subdivisée en 2 sous strates à savoir Haut Plateau et Bas Plateau.

- Le Nord dont les deux zones de moyens d'existence ont été fusionnées sera subdivisé en 2 ses deux strates : Nord HT02 et NordHT03

Au premier degré, 575 SDE seront tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille (nombre de ménages) de leur unité de base. Pour le tirage au 2e degré, une carte sera produite pour délimiter chaque grappe à visiter par l'équipe d'enquêteurs. Sur cette carte figureront toutes les indications permettant à l'équipe de se repérer et les structures sélectionnées de manière aléatoire par le système GIS. (Faisant l'hypothèse que chaque bâti correspond à un ménage).

Avec l'inclusion de l'ESASU, au total l'échantillon couvrira 25 strates, 754 clusters et 6,236 ménages incluant un taux de non-réponse d'environ 5% (Voir tableau ci-dessous). L'échantillon sera constitué de manière à prendre en compte les critères minimaux préconisés par le protocole IPC V3.01

Compte tenu des critères d'exigence de l'approche IPC, un minimum de 200 ménages sera tiré au niveau de chacune des strates considérées à raison de 25 clusters par zone et 8 ménages par cluster.

Suite aux récentes catastrophe séisme et tempête tropical Grace qui ont impacte notamment les départements du Grand Sud, il a été décidé de réaliser un évaluation rapide la sécurité alimentaire au niveau des 4 départements suivant : Sud, Sud 'est, Grand Anse et Nippes.

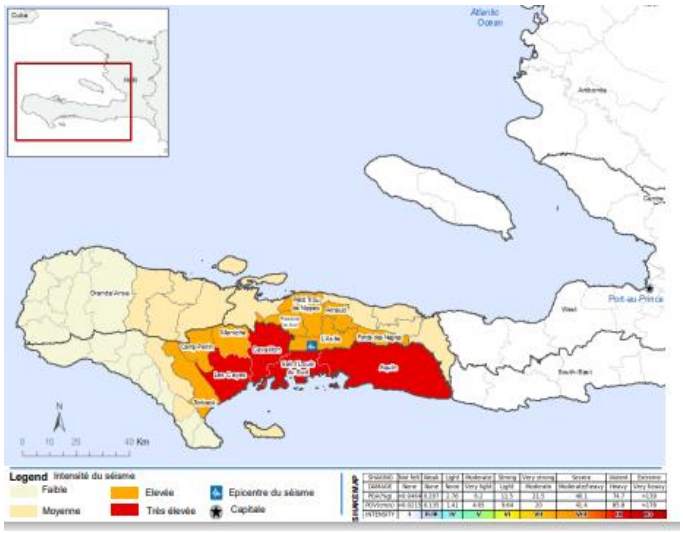

Parallèlement, l'enquête de suivi de sécurité alimentaire et nutritionnel sera poursuivie dans les 6 autres départements comme prévu.

En ce sens, la méthodologie a été adaptée afin de pouvoir réaliser l'EFSA. Pour les 4 départements, l'élaboration de l'échantillon est basée sur une cartographie réalisée dans le grand Sud suite au séisme et des informations de terrain. L'échantillon tiré dans l'ENSSAN 21 pour ces zones a été suréchantillonné

[1] Enquêtes simples/systématiques incluant au moins 150 cas ou enquêtes probabilistes à plusieurs degrés avec au moins 25 grappes

(meilleure représentativité) dans le but de prendre en compte les effets des chocs. Aussi, deux nouvelles strates ont été ajoutés en vue de tenir des zones non prises en compte dans l'échantillon élaboré dans le cadre de l'ENSSAN 21. En fonction du degré d'affectation au séisme et à l'inondation et du nombre de SDE couvert par la zone affectée dans l'échantillon de l'ESSAN 2021, entre 3 à 5 SDE ont été ajouté afin d'avoir une meilleure couverture des ménages qui seront enquêté dans les zones les plus touchées. Voir le tableau ci-dessous :

Table 1. ***Echantillonnage de l'enquête ENSSAN 21 et de l'EFSA 21***

	Strate	**Nombre de cluster (SDE)**	**Nombre de ménage**	**Types enquête**
1	Artibonite_HT01	27	216	ENSSAN 21
2	Artibonite_HT03	27	216	ENSSAN 21
3	Artibonite_HT04	27	216	ENSSAN 21
4	Haut Plateau (HT03)	27	216	ENSSAN 21
5	Bas Plateau (HT03)	27	216	ENSSAN 21
6	Nord-Est_HT02_HT03	27	216	ENSSAN 21
7	Nord-HT02	27	216	ENSSAN 21
8	Nord HT03	27	216	ENSSAN 21
9	Nord-Ouest_HT01	27	216	ENSSAN 21
10	Nord-Ouest_HT02	27	216	ENSSAN 21
11	Ouest_HT01	27	216	ENSSAN 21
12	Ouest_HT05	27	216	ENSSAN 21
13	Ouest_HT06	27	216	ENSSAN 21
14	Ouest_HT07-ht03	27	216	ENSSAN 21
15	Grand-Anse HT08	27	216	ESASU 21/ENSSAN 21
16	Grand-Anse HT07	27	216	ESASU 21/ENSSAN 21
17	Nipes_HT07+HT08	35	280	ESASU 21/ENSSAN 21
18	Nippes _HT01	27	216	EFSA 21/ENSSAN 21
19	Sud_HT07	54	420	ESASU 21/ENSSAN 21
20	Sud_HT08	27	216	ESASU 21/ENSSAN 21
21	Sud-Est_HT01	52	416	ESASU 21/ENSSAN 21
22	Sud-Est_HT07	29	232	ESASU 21/ENSSAN 21
23	SUD-Ht01	27	216	ESASU 21/ENSSAN 21
24	Ville de Jeremie (parc St Louis,	44	352	ESASU 21/ENSSAN 21
25	Ville des Cayes	54	432	ESASU 21/ENSSAN 21
	Grand Total	**781**	**6,236**	

2.1.2.2.- Zones Métropolitaine de Port-au-Prince

L'échantillon urbain a couvert les 6 communes de la zone métropolitaine de Port au Prince et la partie urbaine de Croix des Bouquets. Les strates pauvres et très pauvres sont fusionnées et les strates plus aisées ne sont pas pris en compte. Vu les déplacés, on a ajouté deux camps (Camps déplacés Carrefour et Camps déplacés Bas Delmas). Au total 9 strates sont retenues pour la zone métropolitaine. Un échantillon d'environ 1,890 ménages sera enquêtés.

Les ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire dans la base de données de l'ENUSAN 2019 parmi les ménages disposant d'un téléphone. L'échantillon est constitué de manière à prendre en compte les critères minimaux préconisés par le protocole IPC 3.0[2]

*Tableau 1. Tableau 2- **Echantillonnage zones métropolitaines/ ENSSAN 21***

	ENUSAN 2019 + ENSAN 2018		Echantillon 2021
	Echantillon	Estimation du nombre de ménages possédant un téléphone	
Carrefour 01	120	116	210
Carrefour 02	273	259	
Carrefour 03	60	57	0
Cite Soleil 01	370	320	210
Cite Soleil 02	75	67	
Croix des Bouquets 01	147	129	210
Croix des Bouquets 02	146	129	
Croix des Bouquets 03	154	132	0
Delmas 01	61	58	210
Delmas 02	210	192	
Delmas 03	180	156	0
Pétion-Ville 01	45	35	210
Pétion-Ville 02	194	171	
Petion-Ville 03	206	172	0
Port au Prince 01	105	97	210
Port au Prince 02	250	236	
Port au Prince 03	92	82	0
Tabarre 01	30	29	210
Tabarre 02	225	202	
Tabarre 03	194	183	0
Camps des déplacés Carrefour (face à face)			210
Camps des déplaces Delmas (face à face)			210
Total	**3,137**	**2,822**	**1,890**

2.2.- Volet communautaire

Des entretiens individuels et des focus groupes avec des notables ayant des connaissances pertinentes sur des thématiques liées aux filières agricoles (production et transformation), au fonctionnement des marchés auront également lieu.

A l'instar des informations quantitatives, les données qualitatives serviront également à alimenter l'analyse IPC.

Le volet communautaire de cette évaluation était porté sur l'évaluation de la campagne agricole de printemps et sur l'évaluation des marchés.

2.2.1.- Evaluation de la campagne agricole

2.2.1.1.-Contenu du volet agricole

- Situation de la production agricole
    - Régimes des précipitations au cours de la campagne
    - Accès aux semences et aux autres intrants
    - Disponibilité de main d'œuvre
    - Maladie et prédateurs
    - Les principaux chocs
    - Facteur de blocage de l'agriculture
    - Impact de la crise actuelle sur les activités agricoles
    - Estimation de la performance de la campagne agricole de printemps
- Situation de l'élevage
    - Tendance de la taille du cheptel
    - Facteurs de blocage de l'élevage
- Besoins prioritaires
- Perspectives

2.2.1.2.- Nombre d'entretien prévu

Environ 150 entretiens seront réalisés à l'échelle nationale afin de prendre en compte la diversité agroécologique à l'intérieur des différentes zones de moyens d'existence (voir tableau détaillé en annexe).

2.2.2.- Analyse marché

2.2.2.1.- Contenu

L'analyse marché porte sur les modules suivants :

- Disponibilité et approvisionnement
- Accès aux produits alimentaires
- Situation de la demande
- Contraintes
- Capacite de réponse des commerçants

2.2.2.2.- Répartition des marchés

Les marchés seront sélectionnés de manière à prendre en compte la diversité de chaque département :

- Zones urbaines
- Zones frontalières
- Zones de production agricoles
- Zones arides

(Voir tableau en annexe)

III- Présentation des résultats : enquêtes ménages

3.1- Profil sociodémographique des ménages

Cette section traite des informations générales relatives aux ménages ainsi que la composition du ménage, le niveau d'éducation et la structure d'âge des ménages.

3.1.1- Les chefs de ménages

40.6% des ménages sont dirigés par des femmes, alors que 59.4% sont sous l'autorité des hommes, et ce, indépendamment de la strate considérée (zones affectées ou non affectées).

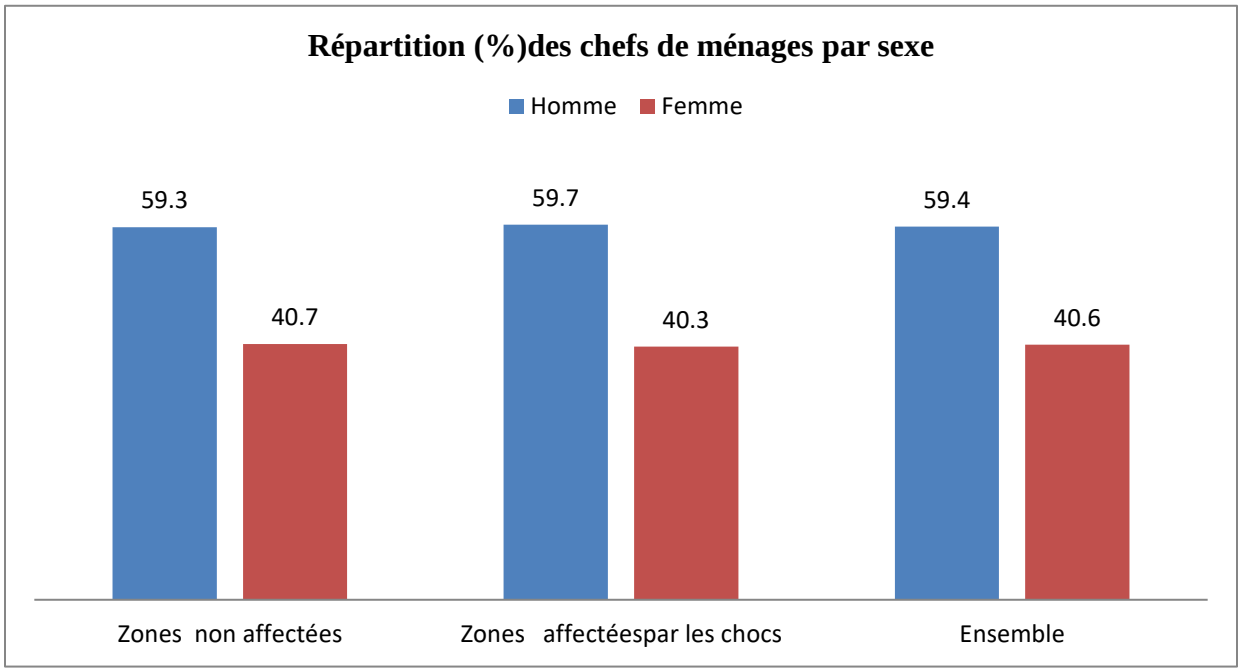

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les femmes chefs de ménages ont de lourdes responsabilités lorsqu'elles se retrouvent dans des familles monoparentales sans le support d'un homme apporteur de ressources. Elles assument les dépenses alimentaires et les dépenses d'éducation et de santé qui sont en général les principaux postes de dépenses des ménages. **Les femmes chefs de ménages se retrouvent plus fréquemment dans les ménages monoparentaux (21%) sans le support d'un d'homme apporteur de ressources que leurs homologues masculins (10%).** Cependant, il n'existe pas de lien entre le fait qu'une femme ou un homme dirige un ménage monoparental et la zone où elle (il) se trouve. On ne note non plus une différence dans la taille de ces ménages.

Tableau 2. Répartition (%) des chefs de ménages selon le type de ménages

Caractéristiques des zones de l'étude	Monoparental (dirigé par un homme) sans le support d'une femme	Monoparental (dirigé par un homme) avec support le d'une femme	Mono parental (dirigé par une femme) sans support d'un homme	Mono parental (dirigé par une femme) avec support de l'autre parent	Bi parental	Autres-Préciser
Zones non affectées	11.0%	6.7%	21.2%	7.8%	48.9%	4.4%
Zones affectées par les chocs	10.1%	4.8%	20.1%	5.5%	55.3%	4.2%
Ensemble	**10.8%**	**6.3%**	**21.0%**	**7.2%**	**50.5%**	**4.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Le niveau d'éducation des chefs de ménages est tout aussi important à analyser, car il influe directement sur le stock de capital humain (Mankiw, 2008) du ménage, qui est l'un des déterminants de ses moyens d'existence durable. Le stock de capital humain englobe le niveau d'éducation des membres du ménage, leurs expériences professionnelles et leur état de santé. Un niveau d'éducation ou de scolarisation faible influe négativement sur le stock de capital humain du ménage, donc ses moyens d'existence durable. 31% des chefs de ménage interrogés n'ont aucun niveau d'études. Le niveau de scolarisation des femmes chefs de ménages est plus faible que celui des hommes : 37% des femmes chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, contre 27% des hommes. A la fin du cycle secondaire, on retrouve de moins en moins de chefs de ménages : 5.1%. Ce niveau concerne surtout les hommes (5.4%), car les femmes chefs de ménages y accèdent seulement à hauteur de 2.3%.

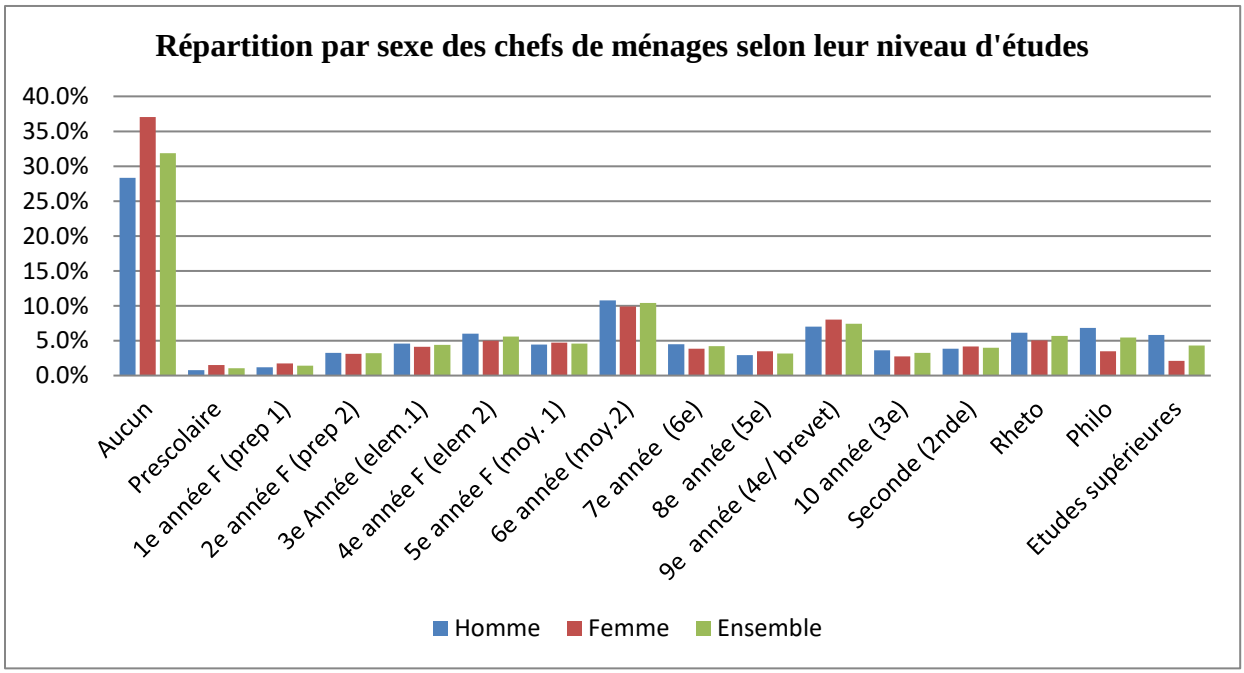

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse par zone montre qu'au niveau de l'éducation de base, le pourcentage de chefs de ménages scolarisés parait plus élevé dans les zones affectées, notamment en ce qui concerne la troisième année fondamentale (élémentaire 1), la quatrième année fondamentale (élémentaire 2), la sixième année fondamentale (Moyen 2). Par contre plus on avance dans le cycle secondaire, la tendance est inversée, car les chefs de ménages dans les zones non touchées atteignent plus fréquemment les niveaux Rhéto, Philo et même le niveau supérieur. Les ménages dans les zones affectées par les chocs étant majoritairement des ménages ruraux, leur décrochage scolaire pourrait s'expliquer, entre autres, par le manque d'accès à l'éducation aux niveaux secondaire et universitaire. Dans les zones non affectées, on retrouve l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince où se concentrent en général les services de base.

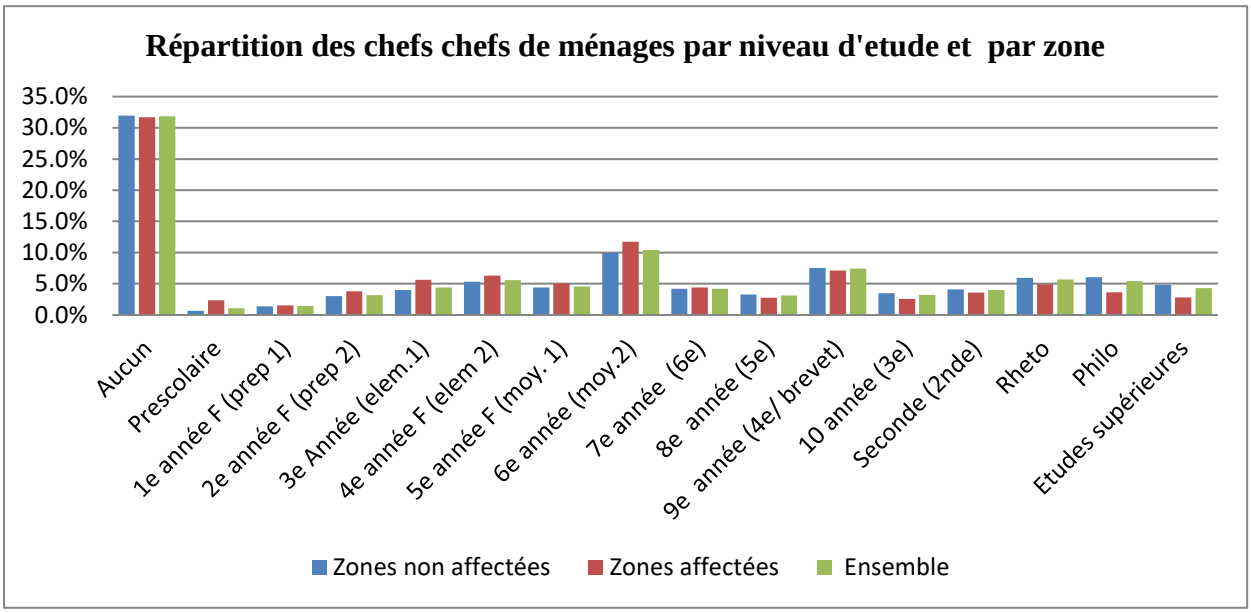

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.2- Structure par âge et taille des ménages

Les ménages sont repartis en trois groupes d'âges : les moins de 18 ans, 18- 64 ans et les 65 ans et plus. Ces groupes d'âges revêtent une importance démographique capitale du point de vue de politiques économiques et de politiques sociales. Il y a une forte concentration de la population inactive dans le groupe d'âge 0-14 ans, une forte concentration de la population active dans le groupe d'âge 18-64 ans, puisque à quinze ans on est censé rentrer dans la vie active. A compter de 65 ans une personne quitte la population active et vient grossir les rangs de la population inactive. Les ménages sont composés de membres jeunes.

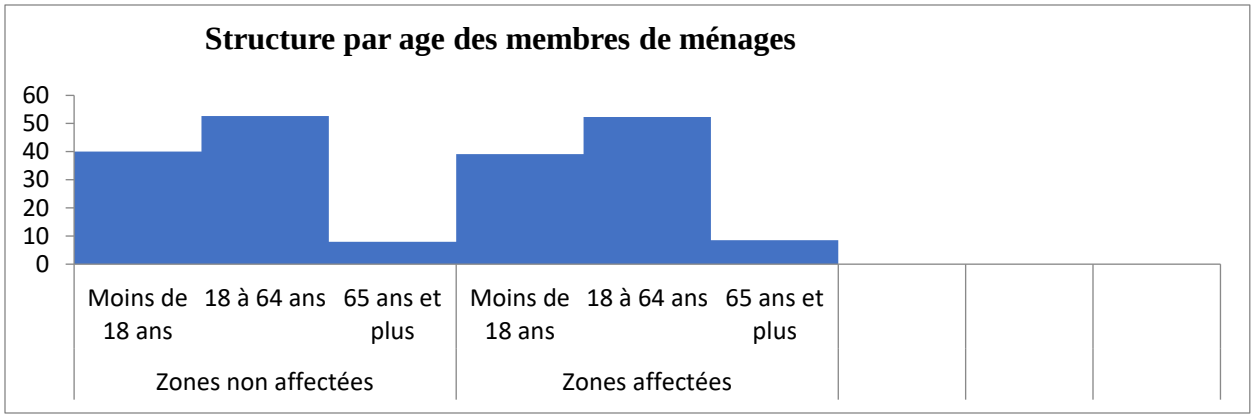

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les personnes âgées de moins de 18 ans représentent 40% des membres de ménages, alors que celles âgées de 65 ans et plus comptent pour moins de 10% des membres de ménages. Cette structure par âge reflète la structure par âge de la population haïtienne dans son ensemble. Selon les données de la Banque mondiale/IHSI, pour l'ensemble de la période 1960-2020, le groupe d'âge de 0- 14 ans représente en moyenne annuelle 39,85% de la population totale du pays, alors que les personnes âgées de 65 ans et plus comptent en moyenne annuelle pour 4,1% de la population totale.

La taille des ménages influe directement sur le taux de dépendance économique ou le nombre de personnes à charge dans le ménage. Il s'agit d'une variable qui peut peser sur les dépenses alimentaires d'un ménage. En moyenne un ménage compte 4.7 personnes. Elle varie d'une zone à l'autre : elle est plus importante dans les zones affectées (5.1) par les chocs. La taille d'un ménage est reliée directement au taux de fertilité c'est-à- dire au nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes d'un pays au cours de leur vie, entre 15 et 50 ans. Pour l'ensemble de la période 1960-2019, le taux de fertilité en Haïti s'élève en moyenne annuelle à 4,97.

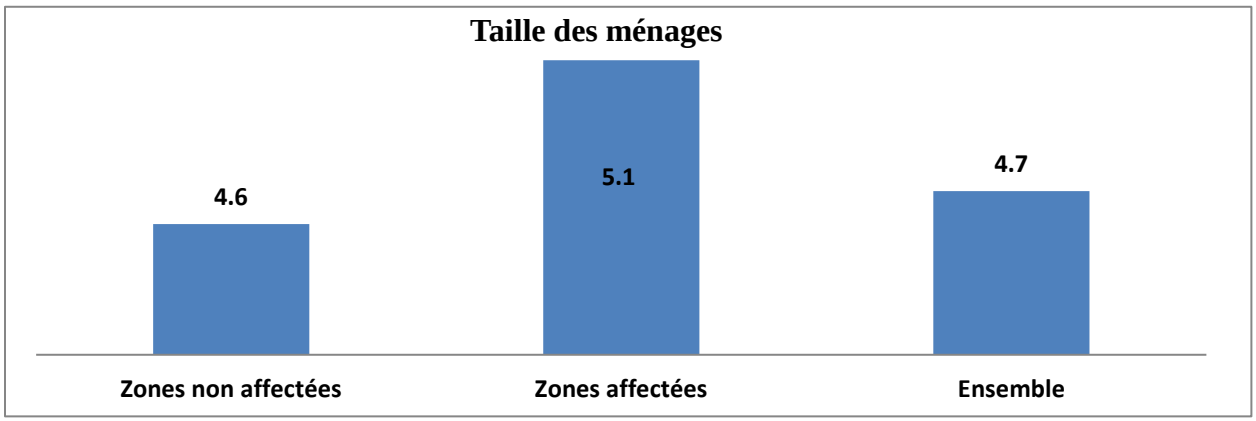

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.3- Scolarisation

Le problème de la scolarisation des enfants continue de se poser, en Haïti, qui est encore est encore loin de la scolarisation universelle : Environ 10% des enfants âgés de 6-17 ans ne vont pas à l'école régulièrement et environ 6% déclarent qu'ils ne vont pas du tout à l'école. Les enfants qui sont dans cette situation (fréquentations irrégulières des écoles ou pas du tout) sont un peu plus fréquents dans les zones non affectées (environ 17.8%) par les catastrophes (séisme/inondations) où l'on retrouve certaines zones urbaines précaires de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Les raisons évoquées par les ménages pour ne pas envoyer les enfants à l'école sont diverses : frais scolaires trop élevés (61% des ménages), manque de support (13%) et autres (notamment l'insécurité dans certains quartiers de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince) : 8.9%.

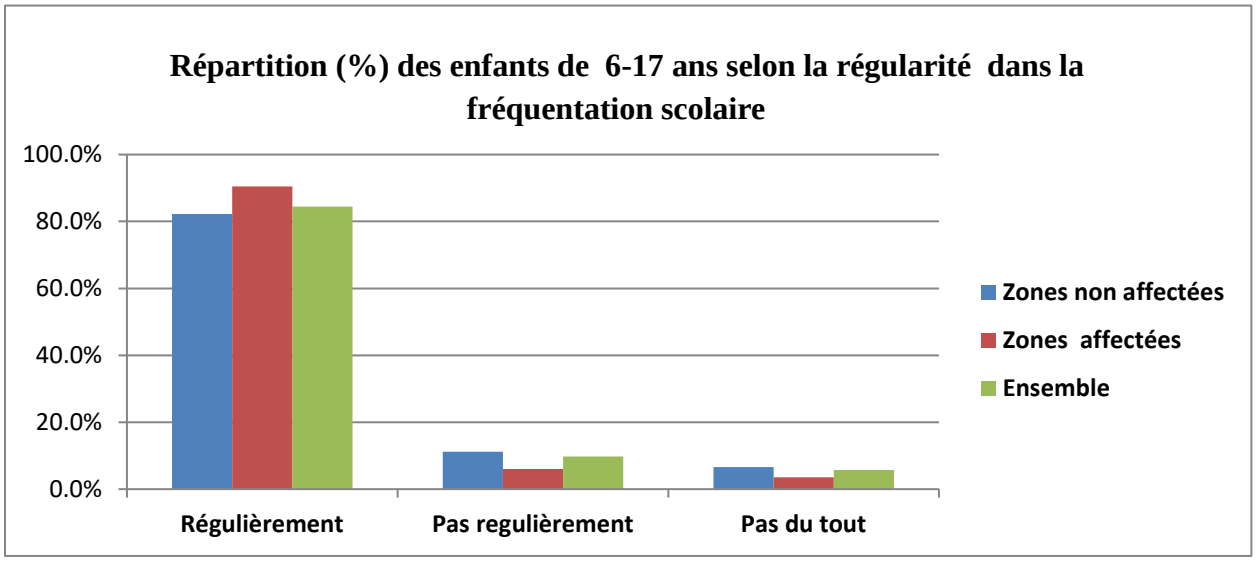

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.4. Membres de ménages aux conditions spécifiques

Les personnes qui se retrouvent avec des conditions spécifiques sont les personnes qui souffrent de maladies chroniques ou maladies de longue durée, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes handicapées suite au séisme. Les membres de ménages qui se retrouvent dans l'une de ces conditions au moment de l'enquête sont loin d'être négligeables : à l'échelle nationale les femmes allaitantes/enceintes (environ 15%). Ces personnes font partie des groupes vulnérables que l'on doit prendre en compte dans toutes interventions destinées à améliorer les conditions de vie des ménages.

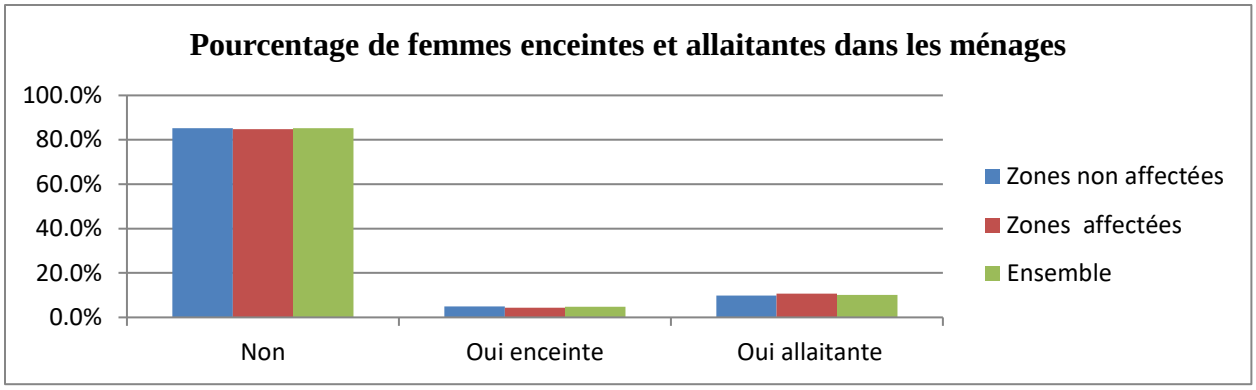

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.5- Mouvements de populations

Les mouvements de la population sont appréciés à travers les taux de migration et de l'émigration. Cette section traite donc de l'immigration et de l'émigration des ménages en présentant les principales destinations, les raisons d'immigration selon les caractéristiques des zones (zones affectés et zones non affectées).

3.1.5.1 - Nombre moyen de ménage ayant migré durant les 12 derniers mois

Le pourcentage des ménages ayant au moins un membre qui a migré durant les 12 derniers mois est plus élevé dans les zones affectées par les derniers chocs que les zones non affectées. Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous, **26.6% des ménages des zones touchées par les derniers chocs ont au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois contre seulement 7.3% dans les zones non affectées.**

L'analyse par département indique que ce sont les départements du Nord-Est (16.3%) et du Centre (14.6%) qui ont le plus fort pourcentage des ménages ayant au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois à l'opposé du département de l'ouest qui affiche le plus faible pourcentage de ménage (4.5%) qui ont au moins un membre qui a migré au niveau des zones non affectées par les derniers chocs. Alors que pour les zones frappées par les derniers chocs le département du Sud-Est n'a aucun ménage ayant au moins un membre qui a migré, le département de la Grand 'Anse regroupe très largement (77.9%) le plus fort pourcentage des ménages ayant au moins un membre de ménage qui a migré au cours des 12 derniers mois.

Tableau 3. Pourcentage de ménage ayant au moins un membre qui a migré selon les caractéristiques des zones de l'étude par département.

Caractéristiques des zones de l'étude	Département	Non	Oui
Zones non affectées par les derniers chocs	Ouest	95.5%	4.5%
	Nord	94.3%	5.7%
	Nord-Est	83.7%	16.3%
	Artibonite	94.5%	5.5%
	Centre	85.4%	14.6%
	Nord-Ouest	94.4%	5.6%
	Ensemble	**92.7%**	**7.3%**
Zones affectées par les derniers chocs	Sud-EST	100.0%	0.0%
	Sud	78.9%	21.1%
	Grand'Anse	22.1%	77.9%
	Nippes	51.6%	48.4%
	Ensemble	**73.4%**	**26.6%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Selon le sexe du chef de ménage, l'analyse des données de l'enquête, tel qu'indiqué sur le tableau ci-dessous, montre qu'indépendamment des zones touchées ou non touchées par les derniers chocs, les ménages dirigés par des femmes ont majoritairement au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois. 7.9% de femmes contre 6.9% d'hommes au niveau des zones non affectées et 35.6% femmes contre 18.9% hommes au niveau des zones affectées.

Tableau 4. Pourcentage de ménage ayant au moins un membre qui a migré selon les caractéristiques des zones de l'étude et par sexe du chef de ménage

Caractéristiques des zones de l'étude	Sexe du chef de ménage	Non	Oui
Zones non affectées par les derniers chocs	Homme	93.1%	6.9%
	Femme	92.1%	7.9%
	Ensemble	**92.7%**	**7.3%**
Zones affectées par les derniers chocs	Homme	81.1%	18.9%
	Femme	64.4%	35.6%
	Ensemble	**73.4%**	**26.6%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse selon les tranches d'âge indique que, le nombre moyen des femmes de 18 à 60 ans qui ont migré au cours des 12 derniers mois est plus élevé que celui des hommes de 18 à 60 ans. En effet, le nombre moyen de femmes de 18 à 60 ans qui ont migré est 3.2 contre 1.1 chez les hommes de 18 à 60 ans.

Dans les zones non affectées le nombre moyen des femmes de 18 à 60 ans qui a migré est largement supérieure (3.2) à celui des femmes de 18 à 60 ans au niveau des zones affectées (1). Alors que pour les hommes, le nombre moyen de membre qui a migré dans les zones affectées est supérieur (1.7) à celui des zones ont affectées par les derniers chocs. Cette situation suggère que les raisons d'immigration des femmes pourraient-être différente de celles des hommes.

Tableau 5. Nombre moyen de membre par ménage selon les caractéristiques des zones de l'étude par tranche d'âge et selon le sexe

Département	Femmes de 18 à 60 ans			Hommes de 18 à 60 ans		
	Zones non affectées par les derniers	Zones affectées par les derniers chocs	Ensemble	Zones non affectées par les derniers	Zones affectées par les derniers chocs	Ensemble
Ouest	3.2		3.2	1.0		1.0
Sud-EST						
Nord	3.2		3.2	1.3		1.3
Nord-Est	3.2		3.2	.9		.9
Artibonite	3.2		3.2	1.2		1.2
Centre	3.2		3.2	.9		.9
Sud		1.1	1.1		2.3	2.3
Grand'Anse		1.5	1.5		1.9	1.9
Nord-	3.2		3.2	1.2		1.2
Nippes		.6	.6		.4	.4
Ensemble	3.2	1.0	3.2	1.0	1.7	1.1

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.5.2- Principales raisons d'immigration

Pour l'ensemble des zones non affectées, les 3 principales raisons d'immigration sont respectivement le travail, les études et l'insécurité. Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous, la proportion des ménages ayant déclaré le travail comme raison d'immigration est de 43.7%, celle mentionnant les études

comme raison d'immigration est de 19.4% et pour l'insécurité, la proportion est de 5.5 %. Les ménages du département de l'Artibonite migrent principalement pour le travail (62.1%), l'insécurité (14%) et pour la Santé (8.5%). Ceux du Centre migrent principalement pour le travail (54.3%) et pour les études (18.3%). Les ménages du Nord et du Nord-Est majoritairement migrent pour des raisons de travail (43.2%, 30.7%), d'études (16.3%, 15.9%) et d'insécurité (7.4%, 4.6%). Les ménages du Nord-Ouest (38.4%) et de l'Ouest (33.7%) sont ceux qui migrent le plus pour des raisons d'études. Les ménages de l'Artibonite (62.1%) et du Centre (54.3%) présentent les proportions des ménages les plus élevées qui migrent pour le travail.

Tableau 6. Principales raisons d'immigration dans les zones non affectées

Département	Travail	étude	Insécurité	Santé	Autres	NSP
Ouest	15.2%	33.7%	4.4%	2.0%	17.4%	30.0%
Nord	43.2%	16.3%	7.4%	0.0%	28.6%	21.8%
Nord-Est	30.7%	15.9%	4.6%	2.3%	51.6%	0.0%
Artibonite	62.1%	8.2%	14.0%	8.5%	11.3%	0.0%
Centre	54.3%	18.3%	0.0%	2.4%	14.5%	13.3%
Nord-Ouest	34.8%	38.4%	2.3%	0.0%	32.8%	0.0%
Ensemble	**43.7%**	**19.4%**	**5.5%**	**3.2%**	**23.5%**	**10.4%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les raisons d'immigration selon les caractéristiques des zones de l'étude (zones affectées et zones non affectées) sont différentes parce que l'outil de collecte utilisé dans les zones affectées était différent de celui utilisé dans les zones non affectées car les objectifs poursuivis étaient différents. Il ne serait pas étonnant que les motifs d'immigration soient les mêmes au niveau des zones affectées si les objectifs poursuivis étaient similaires dans les deux zones.

L'analyse des données au niveau des zones affectées indique que, dans l'ensemble, les principales raisons de la migration des ménages étaient de retrouver la famille dans un autre lieu (50.2%), d'aller retrouver sa maison (19.3%) et l'obligation de quitter l'endroit actuel (11.2%). Les ménages du Sud (71.4%) et de la Grand 'Anse (23.3%) se déplaçaient prioritairement pour retrouver leurs familles dans un endroit plus sécuritaire suite au séisme. Ceux des nippes se déplacent pour aller majoritairement retrouver leur maison (50.1%) et parce qu'ils ont été dans l'obligation de quitter l'endroit (49.9%) pour diverses raisons.

Tableau 7. Principales raisons de déplacement des ménages après les chocs dans les zones affectées

Strate	Retrouver sa maison	Famille présente au lieu où on va aller	Plus de possibilité d'aller à l'école au lieu où on va aller	Plus de perspectives d'emploi au lieu où on va aller	Plus de services disponibles au lieu où on va aller	Obligé de quitter l'endroit actuel	Autre-Preciser
Sud	16.4%	71.4%	0.0%	0.0%	1.6%	4.0%	6.5%
Grand'Anse	0.0%	23.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	76.7%
Nippes	50.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	49.9%	0.0%
Ensemble	**19.3%**	**50.2%**	**0.0%**	**0.0%**	**1.0%**	**11.2%**	**18.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.5.3- Nombre moyen de membre de ménage ayant émigré durant les 12 derniers mois

Dans les zones non affectées, dans l'ensemble, le nombre moyen de personne qui est rentré récemment dans le ménage est 4.2 alors que dans les zones affectées, il est 6.2. Au niveau des zones non affectées, le Centre (9.9) et le Nord-Est (7.5) ont respectivement les plus grands nombres moyens de personnes qui sont récemment rentrés dans le ménage. Dans les zones affectées ce sont les départements de la Grand 'Anse (8.6) et du Sud (6.4) qui présentent les nombres moyens de personne qui sont rentrés récemment dans le ménage.

Tableau 8. Nombre moyen de membre de ménage ayant émigré durant les 12 derniers mois selon les caractéristiques des zones

Caractéristiques des zones	Département	Oui
Zones non affectées	Ouest	3.1%
	Nord	2.7%
	Nord-Est	7.5%
	Artibonite	2.7%
	Centre	9.9%
	Nord-Ouest	3.8%
	Ensemble	4.2%
Zones affectées par les chocs	Sud-EST	5.2%
	Sud	6.4%
	Grand'Anse	8.6%
	Nippes	5.5%
	Ensemble	6.2%

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

En ce qui concerne l'émigration, dans l'ensemble du pays, le nombre moyen de femmes émigrés durant les 12 derniers mois est similaire à celui des hommes émigrés (1.6) alors que le nombre moyen d'adolescent émigré est de 1.3. Dans les zones non affectées, le département du Nord-Est présente le nombre moyen de femmes émigrés (2.1) le plus élevé et les nombres moyens d'homme émigrés et d'adolescent émigrés les plus élevés sont observés au niveau du département du Nord (2.3 pour les hommes et 1.9 pour les adolescents).

Les départements de la Grand 'Anse (3.4) et du Sud (1.8) sont ceux présentant respectivement le nombre moyen de femmes et d'hommes le plus élevé dans les zones affectées par les derniers chocs. De même, le nombre moyen d'adolescent les plus élevé tant au niveau des zones affectées que celles non affectées est signalé au niveau du département du Sud, soit 2.8.

Tableau 9. Nombre moyen de membre de ménage émigré par tranche d'âge et par caractéristiques des zones

Département	Nombre moyen de femme émigrés			Nombre moyen d'hommes émigrés			Nombre moyen d'adolescent_émigré		
	Zones non affectées	Zones affectées par les chocs	**Ensemble**	Zones non affectées	Zones affectées par les chocs	**Ensemble**	Zones non affectées	Zones affectées par les chocs	**Ensemble**
Ouest	1.6		**1.6**	1.3		**1.3**	1.1		**1.1**
Sud-EST		1.6	**1.6**		1.9	**1.9**		1.0	**1.0**
Nord	1.7		**1.7**	2.3		**2.3**	1.9		**1.9**
Nord-Est	2.1		**2.1**	1.2		**1.2**	.6		**.6**
Artibonite	1.2		**1.2**	1.8		**1.8**	1.2		**1.2**
Centre	1.2		**1.2**	1.2		**1.2**	.5		**.5**
Sud		1.6	**1.6**		1.8	**1.8**		2.8	**2.8**
Grand'anse		3.4	**3.4**		1.2	**1.2**		1.7	**1.7**
Nord-Ouest	1.4		**1.4**	1.0		**1.0**	.8		**.8**
Nippes		1.0	**1.0**		1.2	**1.2**		1.1	**1.1**
Ensemble	**1.4**	**1.9**	**1.6**	**1.4**	**1.6**	**1.5**	**.9**	**1.9**	**1.3**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Comme pour l'immigration, l'émigration des ménages se fait prioritairement pour des raisons de travail, de l'insécurité, de Santé et d'études dans les zones non affectées mais avec de l'ordre de proportion différente. Si le travail reste encore prédominant comme raison d'émigration, les études ne sont plus considérées comme deuxième raison comme pour l'immigration. Respectivement les ménages qui sont émigrés le font pour le travail (13.6%), pour la santé (7.4%), l'insécurité (6.1%) et les études (5%). Dans le Nord, les ménages sont émigrés principalement pour le travail (42%), dans l'Artibonite ils sont émigrés

notamment pour l'insécurité (17.5%) et pour le travail (16.3%). Dans le Nord-Ouest, les ménages se déplacent principalement en raison de l'insécurité (13.2%) et pour des études (9.9%).

Tableau 10. Principales raisons d'émigration durant les 12 derniers mois au niveau des zones non affectées par les derniers chocs

Département	Travail	étude	Insécurité	Santé	Autres	NSP
Ouest	0.0%	11.1%	1.2%	4.6%	31.0%	52.0%
Nord	42.0%	0.0%	4.7%	0.0%	25.9%	27.4%
Nord-Est	6.2%	0.0%	0.0%	0.0%	85.6%	8.2%
Artibonite	16.3%	7.1%	17.5%	11.2%	47.8%	0.0%
Centre	14.7%	2.7%	2.4%	12.3%	52.3%	15.6%
Nord-Ouest	8.2%	9.9%	13.2%	6.1%	58.9%	3.8%
Ensemble	**13.6%**	**5.0%**	**6.1%**	**7.4%**	**50.3%**	**17.7%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Au niveau des zones affectées par les derniers chocs, dans l'ensemble des départements près de 50% des personnes qui ont été déplacées suite aux chocs sont déjà revenus dans leurs maisons ou dans les cours de leurs maisons. Seulement 13.5% des ménages estiment avoir quelques-uns des membres encore ailleurs et 38% des ménages ont encore tous les membres ailleurs dans le ménage.

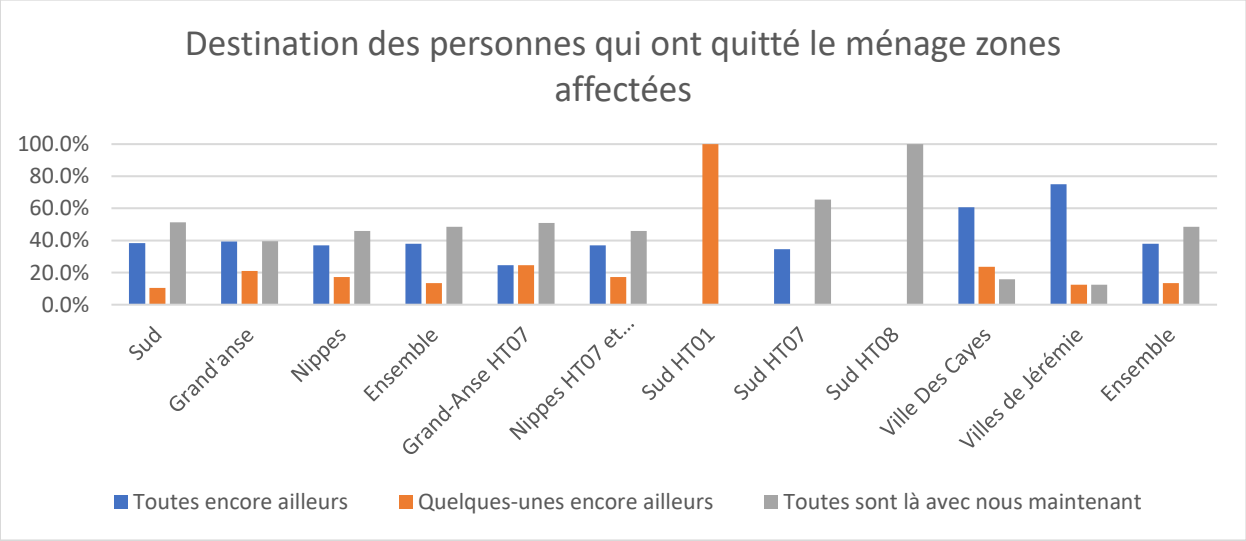

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.1.5.4- Principales provenances des personnes qui sont émigrés dans les 12 derniers mois

Les personnes qui ont émigrées dans les zones non affectées proviennent principalement des autres communes dans le même département (36.5%), de la République Dominicaine (29.6%) et des autres départements (28.4%). Les départements de l'Ouest (62.9%), du Nord (59.5%) et du Nord-Est (53.6%), présentent respectivement les plus fortes proportions de ménages ayant au moins un membre qui est venus des autres communes dans le même département.

L'analyse du tableau ci-dessous, montre que les ménages émigrés du département de l'Ouest ont de manière respective comme principales provenances, les autres communes dans le même département (62.9%) et les autres départements (19.7%). Les ménages du Nord et du Nord-Est viennent prioritairement des autres communes (59.5%, 53.6%)), de la République Dominicaine (24.3%, 22.2%) et des autres départements (11.3%,21.3%) alors que ceux de l'Artibonite et du Centre proviennent majoritairement de manière respective de la République Dominicaine (44.8%, 41.5%) et des autres départements (38.1%, 29.4%). Ceux du Nord-Ouest viennent prioritairement des autres départements (51.2%) et des autres communes dans le même départements (29.1%).

Tableau 11. Principales provenances des ménages ayant au moins un membre émigré durant les 12 derniers mois

Département	Autres communes dans le même département	Autres département	République Dominicaine	Amérique du Sud	Les États-Unis	Autres	Ne sait pas
Ouest	62.9%	19.7%	2.6%	3.8%	.6%	6.5%	4.0%
Nord	59.5%	11.3%	24.3%	0.0%	7.4%	0.0%	0.0%
Nord-Est	53.6%	21.3%	22.2%	0.0%	0.0%	5.7%	0.0%
Artibonite	17.3%	38.1%	41.5%	8.8%	0.0%	0.0%	0.0%
Centre	20.4%	29.4%	44.8%	0.0%	0.0%	12.0%	0.0%
Nord-Ouest	29.1%	51.2%	16.8%	0.0%	0.0%	0.0%	3.0%
Ensemble	36.5%	28.4%	29.6%	2.5%	1.0%	5.0%	.8%

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.2- Conditions de vie des ménages

Cette section traite des conditions de logement des ménages, des sources d'énergies, des infrastructures sanitaires des logements ainsi que de l'accès à l'eau. Les résultats sont présentés selon les caractéristiques des zones de l'étude (zones affectées et zones non affectées).

3.2.1- État actuel du domicile des ménages dans le Grand Sud (zone affectée par le séisme et l'inondation)

2 maisons sur 3 dans le grand Sud sont endommagées par le tremblement de terre du 14 août 2021. Le Sud est le département le plus touché. Il compte 55.9% de maisons fissurées, 16.3% partiellement détruites et 15% complètement détruites. Ensuite, viennent les départements des Nippes avec 67.6% de maisons fissurées, 11.8% de maisons partiellement détruites et 8% complètement détruites.

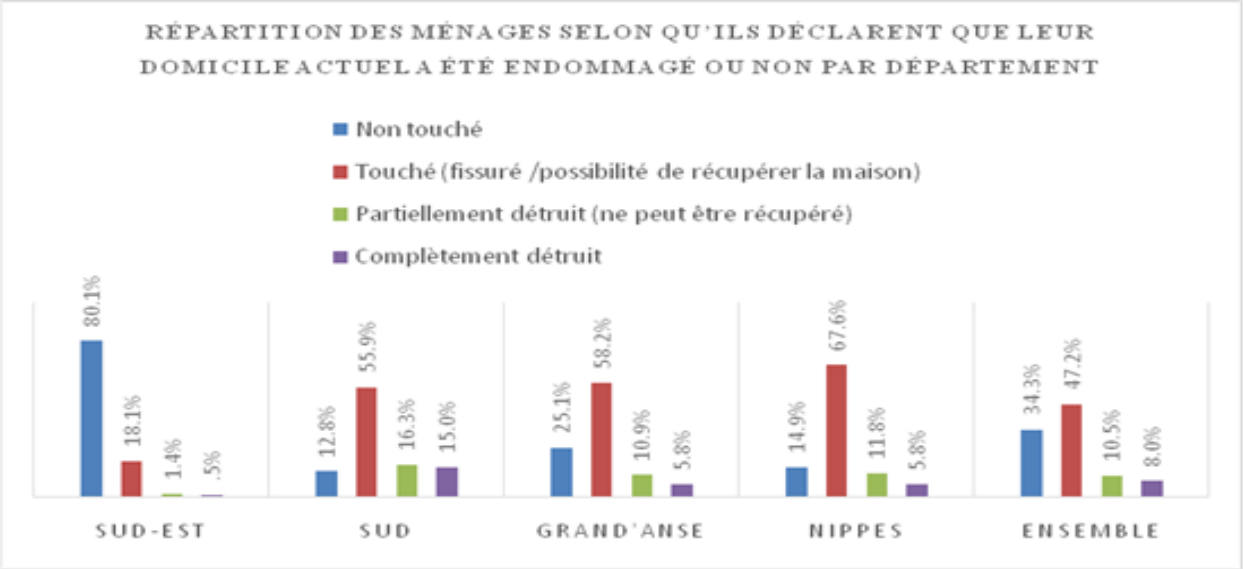

Source : CNSA, EFSA, août 2021

68% des ménages dorment dans leur maison, 6.4% dorment sous des tentes/plastique et 5.2% dans des hangars. Par rapport aux autres départements du grand Sud, Il y a beaucoup plus de gens qui dorment dans un hangar dans le sud (9.6%). Tandis que dans les Nippes, il s'agit plutôt de personnes qui dorment en plein air soit, 3.5%.

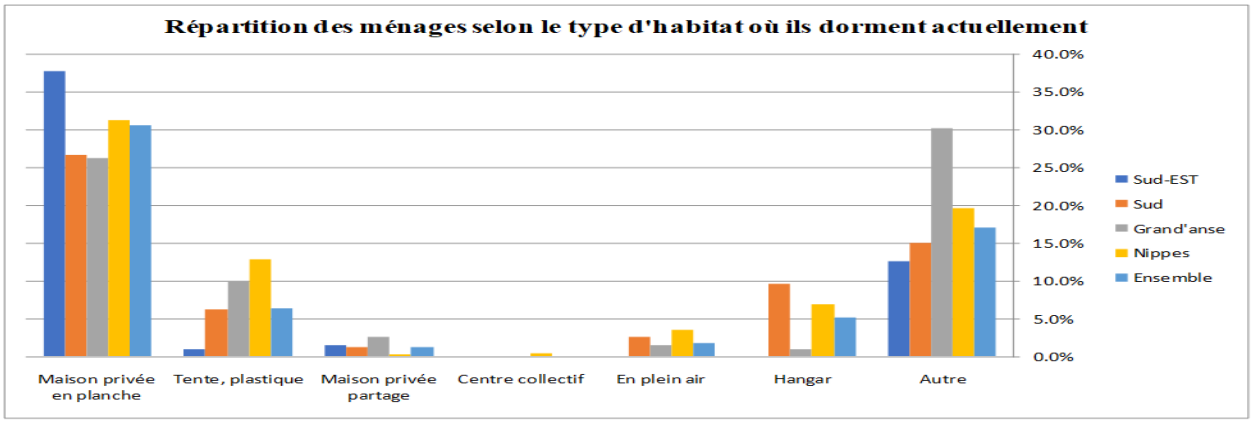

Source : CNSA, EFSA, août 2021

3.2.2-État actuel du domicile des ménages dans les zones non affectées

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques extérieures des murs des maisons des ménages par strate. Il ressort de l'analyse que 36.2% des ménages sont en blocs, 12.7% en bois/planche, 10.1% sont fait avec des clisses. Les départements présentant les plus forts taux de maisons en clissage sont le Nord'HT03 (37.3%), le Nord-ouest HT01 (29.6%) et Artibonite HT03 (18.4%).

Tableau 12.Répartition des caractéristiques extérieurs des murs des maisons selon les strates

Repartition des caractéristiques exteérieurs des murs des maisons au niveau des ménages												
Strate	Briques adobes en ciment	Bois/planche	Brique et bois	Tôle/tôle et bois	Pierre	Briques cuites	Argile / Terre / Brique non cuite	Matériaux de récupération	Plastique	Blocs	clissage	Autre-Preciser
Artibonite HT01	.7%	.5%	1.5%	.9%	28.6%	0.0%	11.9%	0.0%	.9%	45.4%	3.2%	6.3%
Artibonite HT03	5.8%	11.5%	.5%	2.3%	35.4%	0.0%	1.4%	0.0%	.4%	23.7%	18.4%	.5%
Artibonite HT04	9.1%	5.3%	3.9%	3.5%	19.0%	1.5%	19.2%	1.9%	0.0%	30.0%	6.6%	0.0%
Bas Plateau HT03	14.1%	33.9%	1.4%	.5%	13.3%	0.0%	2.9%	.8%	0.0%	22.7%	9.9%	.7%
Haut Plateau HT03	5.5%	59.4%	0.0%	0.0%	3.9%	.3%	4.6%	.5%	0.0%	8.8%	7.7%	9.3%
Nord HT02	19.6%	1.7%	0.0%	3.7%	0.0%	1.6%	13.7%	.6%	.5%	48.8%	9.9%	0.0%
Nord HT03	2.8%	15.7%	13.3%	.4%	3.8%	1.8%	2.9%	0.0%	0.0%	19.3%	37.3%	2.6%
Nord-Est HT02 et HT03	2.4%	20.4%	.5%	0.0%	2.1%	.5%	19.9%	.5%	0.0%	42.7%	10.1%	.9%
Nord-Ouest HT01	19.8%	.3%	1.9%	2.7%	4.1%	0.0%	15.7%	0.0%	0.0%	11.7%	29.6%	14.2%
Nord-Ouest HT02	0.0%	.5%	0.0%	13.3%	5.1%	.6%	1.8%	0.0%	.4%	69.4%	9.0%	0.0%
Ouest HT01	0.0%	2.4%	0.0%	6.4%	29.5%	.9%	8.1%	0.0%	.5%	48.8%	3.4%	0.0%
Ouest HT03 et HT07	26.3%	15.4%	9.0%	3.6%	3.9%	0.0%	2.6%	0.0%	.9%	34.9%	2.8%	.6%
Ouest HT05	6.8%	1.4%	1.4%	2.3%	10.8%	.5%	3.8%	0.0%	0.0%	69.7%	2.8%	.5%
Ouest HT06	4.3%	11.9%	.8%	9.4%	23.3%	0.0%	3.2%	0.0%	.3%	40.5%	3.9%	2.4%
Ensemble	**10.7%**	**12.7%**	**2.8%**	**3.0%**	**12.1%**	**.5%**	**8.7%**	**.4%**	**.4%**	**36.2%**	**10.1%**	**2.5%**

Source : CNSA, ENSSAN, août 2021

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous montrent que 85.3% des toits des maisons sont en tôle, suivis de 11.0% en béton et 3.5% des toits en paille. Par rapport aux autres départements, la zone de moyen d'existence du Nord-ouest HT01 (31.8%) affiche le plus fort taux des toits de maisons en paille.

Tableau 13. Caractéristique de la toiture des maisons dans les zones non affectées

Strate	Repartition des caractéristique de la toiture des maisons au niveau des ménages					
	Tôle	Béton	Tuiles/Ardoise	Matériel de Récupération	Paille	Autre-Preciser
Artibonite HT01	81.2%	17.3%	.0%	0.0%	1.5%	0.0%
Artibonite HT03	91.8%	4.2%	0.0%	0.0%	3.3%	0.6%
Artibonite HT04	91.1%	6.9%	0.0%	.0%	2.0%	0.0%
Bas Plateau HT03	88.2%	10.0%	0.0%	0.0%	1.3%	.4%
Haut Plateau HT03	93.0%	4.7%	0.0%	0.0%	2.3%	0.0%
Nord HT02	78.6%	19.4%	0.0%	.0%	2.0%	0.0%
Nord HT03	91.6%	6.0%	.0%	0.0%	2.4%	.0%
Nord-Est HT02 et HT03	88.8%	11.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Nord-Ouest HT01	64.7%	2.5%	0.0%	0.9%	31.8%	.0%
Nord-Ouest HT02	76.5%	21.9%	0.0%	0.0%	1.1%	.4%
Ouest HT01	95.1%	4.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Ouest HT03 et HT07	86.2%	11.8%	.0%	0.3%	1.7%	0.0%
Ouest HT05	91.4%	8.3%	0.0%	0.0%	0.3%	0.0%
Ouest HT06	86.4%	9.3%	0.0%	.0%	3.5%	0.8%
Ensemble	**85.3%**	**11.0%**	**0.0%**	**0.1%**	**3.5%**	**0.1%**

Source : CNSA, ENSSAN, août 2021

3.2.3- Combustibles utilisés pour la cuisson

Il ressort de l'analyse qu'au niveau de l'ensemble des zones, que le bois/ brindilles constitue la principale source de combustible pour la cuisson des aliments au niveau des ménages. Il représente 64.2% dans les zones affectées contre 48.7% des ménages dans les zones non zones affectées qui utilisent les brindilles pour cuisiner. 46.0% des ménages des zones non affectées contre 32.7% des ménages des zones affectées utilisent le charbon de bois pour cuisiner.

Il est à noter que l'utilisation de charbon de bois pour cuisiner est respectivement 88.4% dans la ville des Cayes et 85.4% dans la ville de Jérémie. Seulement 4.8% des ménages des zones non affectées contre 2.3% utilisent le gaz. Toutefois, les données ne distinguent pas le propane du pétrole.

Tableau 14. Répartition des principaux combustibles utilisés pour cuisiner dans les ménages

Zone	Strate	Principal combustible utilise pour la cuisine			
		Bois/ brindille/ fachin bwa	Charbon de bois	Gaz Butane/Propane	Autre
Zones non affectées	Artibonite HT01	45.6%	39.9%	12.5%	2.0%
	Artibonite HT03	70.6%	28.5%	.5%	.4%
	Artibonite HT04	31.5%	66.0%	2.2%	.3%
	Bas Plateau HT03	66.5%	26.1%	7.1%	.3%
	Haut Plateau HT03	69.6%	28.1%	2.3%	0.0%
	Nord HT02	51.4%	44.9%	3.7%	0.0%
	Nord HT03	77.2%	21.8%	1.0%	0.0%
	Nord-Est HT02 et HT03	36.0%	57.7%	6.4%	0.0%
	Nord-Ouest HT01	39.1%	59.3%	1.6%	0.0%
	Nord-Ouest HT02	49.7%	46.6%	2.5%	1.3%
	Ouest HT01	58.1%	41.1%	.5%	.4%
	Ouest HT03 et HT07	38.4%	54.4%	5.7%	1.5%
	Ouest HT05	13.5%	77.0%	9.4%	.2%
	Ouest HT06	60.2%	35.9%	4.0%	0.0%
	Total	**48.7%**	**46.0%**	**4.8%**	**.6%**
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	Grand-Anse HT07	75.5%	24.2%	.4%	0.0%
	Grand-Anse HT08	77.0%	22.3%	0.0%	.7%
	Nippes HT01	70.0%	28.0%	2.0%	0.0%
	Nippes HT07 et HT08	64.8%	32.3%	2.1%	.8%
	Sud HT01	59.4%	38.0%	2.7%	0.0%
	Sud HT07	65.2%	33.6%	1.2%	0.0%
	Sud HT08	82.8%	16.7%	.5%	0.0%
	Sud-Est HT01	49.8%	42.1%	6.6%	1.5%
	Sud-Est HT07	76.1%	21.2%	.1%	2.5%
	Ville Des Cayes	1.8%	88.4%	8.9%	.9%
	Villes de jeremie	6.9%	85.3%	6.8%	1.0%
	Total	**64.2%**	**32.7%**	**2.3%**	**.7%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.2.4- Combustibles utilisés pour l'éclairage

Au niveau de l'ensemble des zones, les lampes à pétrole ou lampes à gaz constituent la principale source d'éclairage des ménages. Ils sont respectivement 45.0% dans zones affectées contre 37.8% dans les zones non affectées. Puis, viennent les bougies (17.5%) dans les zones affectées contre 15.5 % des zones affectées. Pour ce qui est de l'énergie solaire, 20.6% des ménages des zones affectées contre 11.2% des ménages des zones affectées les utilisent.

Au niveau des départements du Grand du Sud (zone affectée par les chocs), l'utilisation de l'énergie solaire comme source d'énergie présente un certain nombre de disparités. Elle Oscille entre 10.1 et 52.8% de ménages. Dans les départements non affectés, l'utilisation de l'énergie solaire varie de 5.8 à 20.1% dans les ménages. Seulement 9.7% des ménages des zones non affectées ont fait mention de l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie contre 5.7% des ménages des zones affectées.

Tableau 15. Répartition des principales sources d'énergie pour l'éclairage dans les ménages

Zone	Strate	Principale source d'énergie pour l'éclairage					
		Electricité	Groupe électrogène	Energie solaire (Panneau, etc.)	Bougie	Lampe à gaz	Autre
Zones non affectées	Artibonite HT01	9.3%	0.0%	18.3%	19.5%	31.4%	21.5%
	Artibonite HT03	.5%	0.0%	5.9%	5.5%	73.8%	14.5%
	Artibonite HT04	10.8%	.8%	5.8%	11.1%	29.4%	42.1%
	Bas Plateau HT03	29.3%	1.9%	20.1%	19.7%	14.0%	15.0%
	Haut Plateau HT03	3.9%	.4%	10.1%	29.4%	26.8%	29.4%
	Nord HT02	9.0%	.6%	7.3%	16.9%	58.4%	7.8%
	Nord HT03	3.9%	.5%	10.2%	7.3%	63.1%	15.0%
	Nord-Est HT02 et HT03	17.5%	.9%	14.5%	30.8%	28.6%	7.8%
	Nord-Ouest HT01	6.3%	.5%	10.8%	8.1%	56.7%	17.6%
	Nord-Ouest HT02	2.6%	3.1%	19.0%	6.5%	51.6%	17.2%
	Ouest HT01	1.7%	3.7%	17.3%	12.5%	38.8%	25.9%
	Ouest HT03 et HT07	12.2%	.9%	7.0%	14.1%	14.8%	50.9%
	Ouest HT05	8.6%	.9%	9.9%	15.0%	42.1%	23.5%
	Ouest HT06	4.8%	0.0%	12.1%	15.0%	1.4%	66.7%
	Total	**9.7%**	**.8%**	**11.2%**	**15.5%**	**37.8%**	**24.9%**
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	Grand-Anse HT07	.4%	0.0%	16.7%	12.7%	63.0%	7.2%
	Grand-Anse HT08	2.3%	0.0%	26.5%	16.0%	53.5%	1.7%
	Nippes HT01	0.0%	.6%	52.8%	17.9%	25.9%	2.8%
	Nippes HT07 et HT08	2.8%	.8%	12.7%	17.7%	57.2%	8.8%
	Sud HT01	1.3%	.5%	33.5%	14.6%	39.5%	10.6%
	Sud HT07	.2%	.3%	10.1%	15.1%	53.8%	20.5%
	Sud HT08	2.1%	.3%	24.3%	7.0%	65.7%	.6%
	Sud-Est HT01	22.0%	.7%	15.4%	19.8%	31.6%	10.5%
	Sud-Est HT07	0.0%	0.0%	28.5%	29.2%	27.6%	14.7%
	Ville Des Cayes	12.7%	.2%	31.0%	22.6%	30.3%	3.2%
	Villes de jeremie	40.3%	.9%	19.1%	27.0%	11.7%	.9%
	Total	**5.7%**	**.4%**	**20.6%**	**17.5%**	**45.0%**	**10.8%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.2.5-Accès à l'eau des ménages dans les zones affectées par le séisme et l'inondation

Dans l'ensemble, les ménages avaient beaucoup plus accès à l'eau traitée avant le séisme qu'après. Seulement dans le Sud-est que l'accès à l'eau potable à légèrement augmenté après le séisme, soit 22.07% contre 15.51% avant. Le Sud et les Nippes sont davantage privés de l'accès à l'eau traitée.

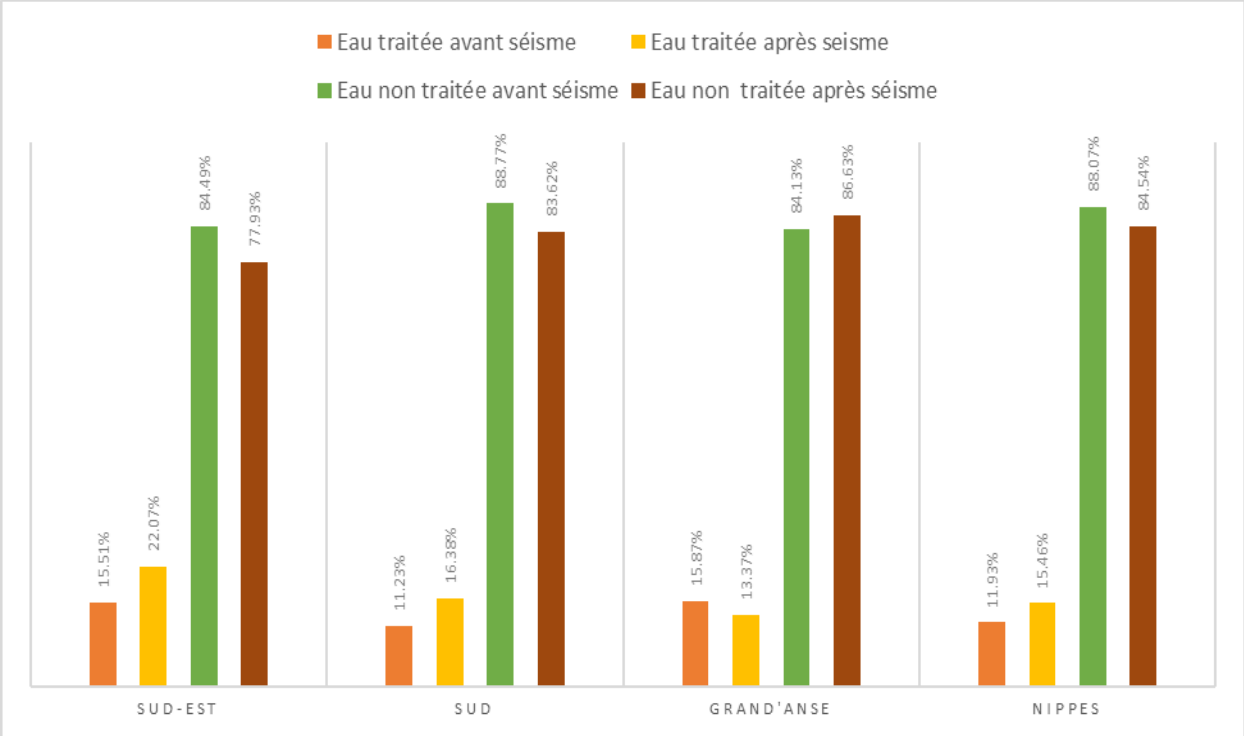

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les deux principales sources d'accès à l'eau potable sont : le robinet public/Fontaine public/kiosque et les sources non aménagées. Elles comptent pour 49% après le séisme, contre 48.7% avant ce désastre. Donc, Il n'y pas eu de changement significatif dans ces deux principales sources d'accès à l'eau potable. L'aquatab et le clorox/Saphir sont les deux principaux modes de traitement de l'eau utilisés par les ménages. Ils comptent respectivement pour 24.5% et 32.7%, soit 57.4% des ménages. Indépendamment du département considéré, le clore/Saphir reste le principal mode de traitement utilisé par les ménages.

3.2.5.1- Accès à l'eau des ménages dans les zones affectées

Dans l'ensemble, les résultats montrent que 26.0% des ménages utilisent des sources d'eau non captée et 3.4% utilisent des puits non protégés comme source d'approvisionnement en eau de boisson. Et, seulement 10.9% des ménages ont déclaré utilisent les sources d'eau aménagée. Tous les ménages ont accès à une

source d'eau, mais seulement les 3.4% utilisent de l'eau dans les puits protégés. 13.4% des ménages utilisent le réseau publique/SNEP DINEPA comme source d'approvisionnent en eau de boisson.

Tableau 16. Répartition des principales sources en eau de boisson dans les ménages par département

Strate	Repartition de l'accès des ménages à l'eau de boisson en termes d'approvisionnement											
	Robinet privé	Réseau public/SNEP/ DINEPA	Source d'eau non capté	Vendeur privé	Puits protégé (pompe)	Puits non protégé	Camion-citerne (eau traitée)	Camion-citerne (eau non traitée)	Eau de pluie	Eau de rivière	Source aménagée ou fontaine publique	Autre
Artibonite HT01	12.6%	3.5%	17.7%	16.0%	4.6%	4.8%	22.5%	1.9%	1.5%	4.4%	9.8%	0.5%
Artibonite HT03	0.0%	16.4%	53.6%	1.9%	3.7%	1.4%	7.5%	4.3%	0.0%	7.2%	4.2%	0.0%
Artibonite HT04	1.3%	15.6%	15.9%	8.4%	5.6%	9.3%	18.0%	3.1%	1.0%	15.3%	6.0%	0.6%
Bas Plateau HT03	3.0%	25.5%	40.5%	8.9%	3.0%	2.4%	0.7%	3.3%	2.0%	6.2%	4.1%	0.5%
Haut Plateau HT03	2.6%	16.2%	37.5%	16.0%	3.1%	0.5%	0.5%	0.0%	0.0%	16.3%	5.0%	2.3%
Nord HT02	1.9%	9.9%	23.3%	17.8%	24.4%	2.7%	0.4%	0.0%	6.9%	5.5%	7.2%	0.0%
Nord HT03	2.6%	14.5%	48.3%	3.0%	8.6%	4.7%	3.7%	0.0%	0.5%	13.4%	0.5%	0.0%
Nord-Est HT02 et HT03	4.4%	10.4%	19.2%	10.4%	5.6%	3.5%	12.8%	11.3%	0.0%	2.7%	12.0%	7.7%
Nord-Ouest HT01	2.3%	10.0%	26.0%	3.2%	3.1%	2.1%	3.3%	0.6%	0.5%	16.1%	25.4%	7.5%
Nord-Ouest HT02	0.0%	31.9%	26.1%	0.5%	0.6%	0.0%	17.8%	3.4%	1.2%	10.3%	3.2%	5.0%
Ouest HT01	.8%	6.2%	9.0%	16.2%	3.6%	5.2%	10.2%	17.0%	14.0%	0.5%	17.2%	0.0%
Ouest HT03 et HT07	2.8%	11.3%	9.5%	10.1%	4.8%	2.9%	5.5%	1.4%	0.3%	15.5%	29.6%	6.4%
Ouest HT05	.9%	13.4%	28.8%	10.0%	4.8%	4.8%	16.5%	2.3%	8.6%	2.4%	7.4%	0.0%
Ouest HT06	4.6%	1.7%	38.6%	4.2%	0.0%	0.3%	7.9%	0.0%	38.4%	1.0%	1.9%	1.4%
Total	**3.2%**	**13.4%**	**26.0%**	**9.8%**	**6.6%**	**3.4%**	**9.2%**	**2.8%**	**2.8%**	**9.4%**	**10.9%**	**2.5%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.2.6- Hygiène et Assainissement

Les pratiques d'hygiène et les services d'assainissement sont importants en matière de santé publique. Dans le questionnaire, deux variables ont été considérées : les moyens utilisés pour le lavage des mains et les types de toilette utilisés par les ménages pour la défécation.

Dans les zones affectées par les chocs, en ce qui concerne le lavage des mains, 79.9% utilisent l'eau et le savon pour le lavage des mains, contre 19% qui n'utilisent que l'eau pour se laver les mains. Le lavage des mains sans le savon n'a aucune importance, dans la mesure où cette pratique ne protège pas contre la propagation de certains microbes, encore moins contre le covid-19 qui se propage de plus en plus en Haïti selon les informations publiées par le MSPP. Toutefois, on doit reconnaitre que les ménages vivent de plus en plus dans la précarité suite au séisme du 14 août. Il serait donc difficile aux ménages les plus pauvres de supporter les dépenses liées aux pratiques d'hygiène sans disposer des moyens nécessaires.

En ce qui concerne le type de toilette utilisé par les ménages pour la défécation, ils recourent le plus souvent à des moyens non commodes et non recommandés pour la santé publique. **Environ 43.3% des ménages ont recours à des latrines privées dans les zones affectées contre 36.9% dans les zones non affectées. 32.1% pratiquent la défécation à l'air libre ou utilisent des sachets contre 18.7%, et 14.5% des ménages se rabattent sur un trou contre 12.9% des ménages dans les zones non affectées.**

Tableau 17. Répartition des principaux lieux d'aisance utilisé par les ménages par département

Repartition du lieu d'aisance des ménages par département								
Zones	Departement	Latrine privée	Latrine partagée avec moins de trois familles ou collective	Latrine communautaire/public	Jeter dans la nature	WC avec chasse d'eau	Trou	Autre
Zones non affectees	Ouest	28.3%	10.2%	1.5%	7.6%	4.7%	4.1%	0.8%
	Nord	45.9%	9.2%	0.9%	27.6%	9.9%	8.4%	0.6%
	Nord-Est	46.8%	4.1%	2.3%	11.4%	9.0%	28.4%	1.2%
	Artibonite	32.5%	13.2%	0.7%	31.4%	5.7%	15.5%	3.2%
	Centre	50.3%	5.4%	0.7%	20.6%	6.1%	18.2%	1.0%
	Nord-Ouest	43.7%	12.0%	1.5%	15.3%	4.3%	27.4%	1.1%
	Total	**36.9%**	**10.1%**	**1.2%**	**18.7%**	**6.0%**	**12.9%**	**1.4%**
Zones affectees par les chocs	Sud-EST	52.0%	7.1%	4.0%	18.1%	9.5%	12.1%	0.0%
	Sud	45.7%	3.5%	2.5%	31.9%	4.5%	14.2%	1.6%
	Grand'anse	24.3%	5.5%	3.5%	53.8%	1.7%	11.5%	0.8%
	Nippes	39.1%	2.3%	1.3%	39.4%	5.4%	21.5%	1.2%
	Total	**43.6%**	**4.6%**	**2.9%**	**32.1%**	**5.7%**	**14.5%**	**1.0%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Le tableau ci-dessous montre qu'un fort pourcentage des ménages qui pratiquent la défécation à l'air libre au niveau des zones des moyens d'existence. Dans les zones affectées, les plus forts taux se retrouvent au niveau de la Grand-Anse HT08 (62.6%), la Grand-Anse HT07 (52.3%), du Sud HT08 (44.5%), des Nippes HT01 (40.9%), des Nippes HT07 et HT08 (38.3%), du Sud HT07(31.2%). Et, dans les zones non affectées, les plus forts taux se retrouvent dans le Nord HT03(40.9%), Artibonite HT03 (38.6%), Bas Plateau HT03(28.7%).

Il est à noter que cette pratique n'est pas sans conséquence sur l'environnement et la santé de la population. Dans ce cas, les matières fécales peuvent aisément être dispersées dans l'environnement à la suite de pluies, se retrouvant dans les eaux de surfaces ou encore dans des puits non couverts. Alors, certaines maladies, qui sont regroupées sous le nom de maladies hydriques, sont transmises par les agents pathogènes fécaux présents dans l'eau contaminée.

Il est à faire remarquer que, les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils ingèrent des résidus de matières fécales issues d'autres personnes. Ajouté à cela, ils rampent sur le sol, marchent pieds nus, et mettent toutes sortes de choses dans leur bouche sans se laver les mains. Ceci pourrait entrainer la diarrhée qui est responsable de beaucoup de décès des enfants et personnes âgées.

Tableau 18. Répartition des principaux lieux d'aisance utilisé par les ménages par strate

Repartition du lieu d'aisance des ménages par strate								
Zones	Strate	Latrine privée	Latrine partagée avec moins de trois familles ou collective	Latrine communautaire/public	Jeter dans la nature	WC avec chasse d'eau	Trou	Autre
Zones non affectees	Artibonite HT01	31.6%	15.0%	0.0%	28.1%	12.7%	10.7%	4.2%
	Artibonite HT03	41.9%	1.3%	0.5%	38.6%	1.3%	19.6%	0.4%
	Artibonite HT04	25.2%	21.7%	1.6%	28.7%	1.5%	17.4%	4.6%
	Bas Plateau HT03	54.0%	5.5%	1.4%	16.3%	8.9%	14.7%	1.0%
	Haut Plateau HT03	46.1%	5.4%	0.0%	25.5%	3.0%	22.1%	0.9%
	Nord HT02	48.2%	11.5%	1.1%	22.9%	12.8%	5.7%	0.5%
	Nord HT03	39.5%	2.7%	0.4%	40.9%	1.8%	16.1%	0.8%
	Nord-Est HT02 et HT03	46.8%	4.1%	2.3%	11.4%	9.0%	28.4%	1.2%
	Nord-Ouest HT01	32.6%	16.6%	2.6%	12.8%	1.4%	43.2%	0.0%
	Nord-Ouest HT02	54.6%	7.4%	0.5%	17.7%	7.1%	11.9%	2.2%
	Ouest HT01	73.0%	4.4%	0.8%	14.5%	1.8%	7.8%	0.9%
	Ouest HT03 et HT07	42.6%	25.1%	2.6%	15.6%	9.6%	5.5%	0.8%
	Ouest HT05	58.6%	6.8%	2.5%	8.7%	8.8%	13.4%	4.0%
	Ouest HT06	70.6%	6.3%	4.6%	9.7%	5.3%	6.6%	0.5%
	Total	**36.9%**	**10.1%**	**1.2%**	**18.7%**	**6.0%**	**12.9%**	**1.4%**
Zones affectees par les chocs	Grand-Anse HT07	34.6%	1.7%	2.0%	52.3%	0.0%	10.2%	0.4%
	Grand-Anse HT08	17.7%	3.3%	2.8%	62.6%	0.0%	13.3%	0.3%
	Nippes HT01	40.1%	1.4%	0.6%	40.9%	2.6%	22.6%	2.3%
	Nippes HT07 et HT08	38.4%	2.9%	1.8%	38.3%	7.3%	20.8%	0.4%
	Sud HT01	56.1%	3.9%	0.5%	20.6%	6.4%	13.1%	1.3%
	Sud HT07	45.8%	3.0%	3.5%	31.2%	4.0%	14.3%	2.3%
	Sud HT08	38.2%	3.1%	0.6%	44.5%	1.9%	16.2%	0.0%
	Sud-Est HT01	49.7%	9.8%	3.3%	17.2%	14.2%	9.7%	0.0%
	Sud-Est HT07	56.1%	2.5%	5.3%	19.6%	1.4%	16.3%	0.0%
	Ville Des Cayes	53.9%	9.3%	3.1%	12.1%	18.1%	7.7%	0.3%
	Villes de jeremie	30.3%	27.5%	11.5%	11.6%	15.3%	5.7%	3.8%
	Total	**43.6%**	**4.6%**	**2.9%**	**32.1%**	**5.7%**	**14.5%**	**1.0%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.3- Crédit et dépenses

Cette section vise à analyser l'accès au crédit des ménages et à l'emprunt. Dans le cadre de cette enquête, selon que le prêteur est un individu ou une institution financière (microfinance), on parle de crédit ou d'emprunt. Quand le prêteur est un individu, on parle d'emprunt. Lorsque le prêteur est une institution financière, on parle de crédit. Il traite également, les dépenses alimentaires réalisées tant au comptant qu'à crédit ainsi que la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales.

3.3.1- Pourcentage de ménage ayant demandé un crédit et l'ayant reçu durant les 12 derniers mois

Dans les zones non affectées par les derniers chocs, plus de 80% des ménages ayant demandé un crédit durant les 12 derniers mois l'ont reçu, alors qu'au niveau des zones affectées seulement 35%.7% de ceux qui ont demandé de crédit l'ont reçu.

Les départements du Centre (95.1%), du Nord-Est et de l'Artibonite (89%) ont les plus forts pourcentages de ménages ayant reçu du crédit demandé durant les 12 derniers mois au niveau des zones non affectées. Dans ces zones, le Nord-Ouest (77.2%) est le département ayant le moins de pourcentage de ménage qui ont reçu un crédit demandé durant les 12 derniers mois.

Dans les zones affectées par les derniers chocs, les départements de la Grand 'Anse (46.6%) et le Sud (42.2%) présentent les plus forts pourcentages de ménage ayant demandé un crédit et l'ayant reçu durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. Le Sud-Est est celui qui a le plus faible pourcentage de ménage ayant demandé un crédit et l'ayant reçu durant les 12 derniers mois.

Tableau 19. Pourcentage de ménage ayant demandé un crédit et l'ayant reçu durant les 12 derniers mois

Caractéristiques des zones	Département	Non	Oui
Zones non affectées par les derniers chocs	Ouest	12.5%	87.5%
	Nord	18.9%	81.1%
	Nord-Est	7.6%	92.4%
	Artibonite	10.9%	89.1%
	Centre	4.9%	95.1%
	Nord-Ouest	22.8%	77.2%
	Ensemble	**12.2%**	**87.8%**
Zones affectées par les derniers chocs	Sud-EST	75.8%	24.2%
	Sud	57.8%	42.2%
	Grand'Anse	53.4%	46.6%
	Nippes	68.4%	31.6%
	Ensemble	**64.3%**	**35.7%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.3.2- Pourcentage de ménage ayant recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois

Dans l'ensemble des zones non affectées par les derniers chocs, 51.4% des ménages affirment avoir recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois, contre 35.7% au niveau des zones affectées. L'analyse selon le sexe du chef de ménage signale qu'indépendamment des caractéristiques des zones, les ménages dirigés par les femmes sont plus enclins à recourir à l'emprunt que ceux dirigés par des hommes. Comme on peut le constater sur le tableau suivant, 54.1% et 37.8 % des ménages dirigés par des femmes respectivement dans les zones non affectées et dans les zones affectées par les derniers chocs ont recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois.

Tableau 20. *Pourcentage de ménage ayant recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois par zones affectées ou pas et par sexe du chef de ménage*

Caractéristiques des zones	Sexe CDM	Non	Oui
Zones non affectées par les derniers chocs	Homme	50.3%	49.7%
	Femme	45.9%	54.1%
	Ensemble	**48.6%**	**51.4%**
Zones affectées par les derniers chocs	Homme	65.6%	34.4%
	Femme	62.2%	37.8%
	Ensemble	**64.3%**	**35.7%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse des ménages ayant recouru à l'emprunt par département indique que ce sont les départements du Nord-Ouest (78%) et du Nord (76.8%) qui y recourent plus fréquemment durant les 12 derniers mois et le département de l'Artibonite (40.3%) est celui qui en fait le moins d'usage au niveau des zones non affectées. Au niveau des zones affectées, comme pour le crédit, encore les départements de la Grand 'Anse (46.6%) et du Sud (42.2%) sont ceux ayant les pourcentages de ménages les plus élevés affirmant avoir recouru à l'emprunt durant les 12 derniers mois et le Sud-est est celui qui en présente le plus faible pourcentage (24.2%).

Tableau 21. Pourcentage de ménage ayant recouru à l'emprunt au cours des 12 derniers mois par zones affectées ou pas et par département

Caractéristiques des zones	Département	Non	Oui
Zones non affectées par les derniers chocs	Ouest	53.4%	46.6%
	Nord	23.2%	76.8%
	Nord-Est	47.2%	52.8%
	Artibonite	59.7%	40.3%
	Centre	39.3%	60.7%
	Nord-Ouest	22.0%	78.0%
	Ensemble	**48.6%**	**51.4%**
Zones affectées par les derniers chocs	Sud-EST	75.8%	24.2%
	Sud	57.8%	42.2%
	Grand'Anse	53.4%	46.6%
	Nippes	68.4%	31.6%
	Ensemble	**64.3%**	**35.7%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.3.3- Dépenses alimentaires mensuelles

Quelle que soit la catégorie de dépenses alimentaires considérées (dépenses alimentaires au comptant et à crédit), les montants dépensés sont plus élevés dans les zones non affectées.

Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires mensuelles réalisées au comptant sont plus élevées chez les ménages dirigés par les femmes. En effet, le montant des dépenses alimentaires mensuelles au comptant se chiffre à 2, 408.62 HTG pour les ménages dirigés par les femmes contre 2, 199.25 HTG pour les ménages dirigés par des hommes.

Tableau 22. Dépenses alimentaires mensuelles moyennes au comptant en gourde par sexe

Caractéristique des zones de l'étude	**Homme**	**Femme**	**Ensemble**
	Dépense alimentaire mensuelle au comptant	Dépense alimentaire mensuelle au comptant	Dépense alimentaire mensuelle au comptant
Zones non affectées	2269.42	2574.57	2391.57
Zones affectées par les chocs	2028.47	2015.71	2023.28
Ensemble	**2199.25**	**2408.62**	**2283.47**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

En analysant le tableau ci-dessus, le montant mensuel total dépensé à l'achat au comptant des aliments est de 2,3391.6 HTG dans les zones non affectées contre 2,023.3 HTG dans les zones affectées. De même pour celui dépensé à crédit (voir le tableau suivant), 1026.4 HTG dans les zones non affectées contre 888.3 HTG dans les zones affectées.

Tableau 23. Dépenses alimentaires mensuelles moyennes à crédit en gourde par sexe

Caractéristique des zones de l'étude	**Homme**	**Femme**	**Ensemble**
	Dépense alimentaire à crédit	Dépense alimentaire à crédit	Dépense alimentaire à crédit
Zones non affectées par les derniers chocs	1055.64	980.55	1026.40
Zones affectées par les derniers chocs	858.63	932.98	888.32
Ensemble	**1001.29**	**967.02**	**987.85**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Dans les zones non affectées, les ménages dirigés par des hommes réalisent le plus des dépenses alimentaires à crédit que ceux dirigés par des femmes. (1055.64 HTG contre 980.55 HTG). Alors que dans les zones affectées, les dépenses à crédit sont réalisées le plus par les ménages dirigés par des femmes (932.98 HTG pour les femmes contre 858.63 HTG).

L'analyse selon les zones affectées ou pas par les derniers chocs (séisme du 14 août et inondation provoquées par le passage de la tempête tropicale Grâce au courant du mois d'août), indique que les dépenses alimentaires réalisées au comptant ou à crédit sont plus élevées dans les zones non affectées par les derniers chocs.

L'une des raisons explicatives du fait que les dépenses mensuelles moyennes au comptant soient inférieures dans les zones affectées est que les sources de revenus des ménages ont été érodés suite aux chocs et qu'ils étaient obligés de réduire leurs dépenses alimentaires. Une autre raison explicative est que les ménages des zones affectées ont probablement reçu certaines assistances alimentaires.

L'analyse par département montre que, parmi les départements affectés par les derniers chocs, celui des Nippes présente le montant des dépenses alimentaires mensuelles moyennes au comptant le plus faible soit, 1,674.3 HTG. Les dépenses alimentaires au comptant les plus élevées dans les zones non affectées sont observées au niveau du département de l'Ouest et les moins élevées au niveau du département du Nord-Ouest (1875.3 HTG).

Tableau 24. Dépenses alimentaires mensuelles moyennes au comptant par département

Département	Dépenses alimentaires mensuelles au comptant en gourdes		
	Zones non affectées	Zones affectées par les	Ensemble
Ouest	2753.1		2753.1
Sud-EST		2407.5	2407.5
Nord	2169.1		2169.1
Nord-Est	2378.5		2378.5
Artibonite	2571.9		2571.9
Centre	2082.9		2082.9
Sud		1938.0	1938.0
Grand'Anse		1891.4	1891.4
Nord-Ouest	1875.3		1875.3
Nippes		1674.3	1674.3
Ensemble	**2391.6**	**2023.3**	**2283.5**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse par département pour les dépenses réalisées à crédit indique que les dépenses à crédit sont plus faibles dans les départements affectés. Ainsi, pour les zones non affectées, les départements du Centre (1282.9 HTG), de l'Artibonite (1074.2 HTG) et du Nord-Ouest (1025.8 HTG) réalisent les montants des dépenses alimentaires mensuelles à crédit les plus élevés. Alors qu'au niveau des zones affectées par les derniers chocs, ce sont les départements du Sud (973.3HTG), des Nippes (903.6HTG) qui réalisent le montant des dépenses alimentaires mensuelles à crédit les plus élevées. Le département de la Grand 'Anse

(748 HTG) présente le plus faible montant des dépenses alimentaires mensuelles à crédit dans les zones affectées.

Tableau 25. Dépenses alimentaires mensuelles moyennes à crédit par département

Département	Dépense alimentaire mensuelle moyenne à Crédit		
	Zones non affectées par les derniers chocs	Zones affectées par les derniers chocs	Ensemble
Ouest	901.4		901.4
Sud-EST		832.1	832.1
Nord	880.8		880.8
Nord-Est	853.0		853.0
Artibonite	1074.2		1074.2
Centre	1282.9		1282.9
Sud		973.3	973.3
Grand'Anse		748.0	748.0
Nord-Ouest	1025.8		1025.8
Nippes		903.6	903.6
Ensemble	**1026.4**	**888.3**	**987.9**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.3.4- Dépenses mensuelles moyennes totales (alimentaires et non alimentaires)

L'analyse du graphique ci-dessous, montre que dans l'ensemble, le montant mensuel moyen des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) des ménages s'élève à 24,906.5 HTG dans les zones non affectées par les derniers chocs. Alors que dans les zones touchées par les derniers chocs le montant des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) est de 21,999.6 HTG. Les dépenses totales mensuelles moyennes sont donc de 12% plus faibles au niveau des zones affectées.

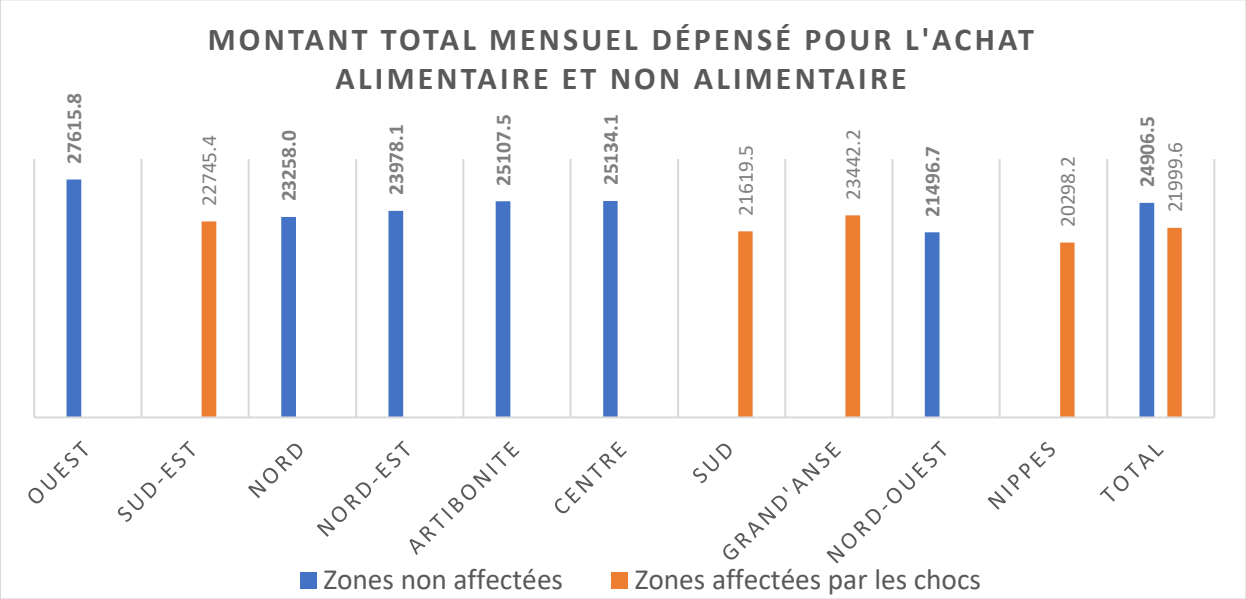

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Au niveau des zones non affectées le montant des dépenses totales mensuelles moyenne est plus élevé respectivement pour les départements de l'Ouest (27,615.8 HTG), du Centre (25,134.1 HTG) et de l'Artibonite (25,107.5 HTG). Le faible montant s'observe au niveau du département du Nord-Ouest (21,496.7 HTG). En ce qui concerne, les zones affectées les plus fortes dépenses totales mensuelles moyennes s'observent notamment dans la Grand 'Anse (23,442.2 HTG) et dans le Sud-Est (22,745.4 HTG), les deux départements les moins touchés par les derniers chocs.

3.3.5- Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales

L'analyse des parts des dépenses alimentaires dans les dépenses totales selon les caractéristiques des zones de l'étude, montre que dans les zones non affectées que près de 46% des ménages consacrent plus de 75% de leur budget aux dépenses alimentaires. Dans les zones affectées, près de la moitié des ménages (49.3%) ont des dépenses alimentaires dépassant 75% des dépenses totales.

L'analyse selon le sexe (voir le tableau suivant) dans les zones non affectées, indique que ce sont les ménages dirigés par des femmes qui ont le plus des parts de dépenses alimentaires supérieures à 75%. Alors que dans les zones affectées ce sont les ménages dirigés par des hommes qui ont le plus tendance à effectuer des dépenses alimentaires représentant plus de 75% des dépenses totales.

Tableau 26. Part des dépenses alimentaires mensuelle dans les dépenses mensuelles totales

Caractéristiques des zones	Sexe du chef de ménage	FES (part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales			
		0-49%	50-64.9%	65-74.9%	75% ou plus
Zones non affectées	Homme	18.0%	20.3%	16.4%	45.3%
	Femme	15.8%	19.5%	17.8%	46.9%
	Ensemble	**17.1%**	**20.0%**	**16.9%**	**45.9%**
Zones affectées par les chocs	Homme	17.1%	16.5%	15.5%	50.9%
	Femme	14.5%	21.0%	17.7%	46.8%
	Ensemble	**16.0%**	**18.3%**	**16.4%**	**49.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Selon les départements, respectivement le Sud (57.1%), le Sud-est (56%), le Nord (54%), le Nord-Est (53.8%) présentent les pourcentages de ménage ayant une dépense alimentaire mensuelle représentant 75% des dépenses totales mensuelles ou plus. Alors que les pourcentages les moins élevés des ménages ayant des dépenses alimentaires mensuelles représentant plus de 75% des dépenses totales sont observés respectivement dans les départements de la Grand 'Anse (31%) et les Nippes (33.7%).

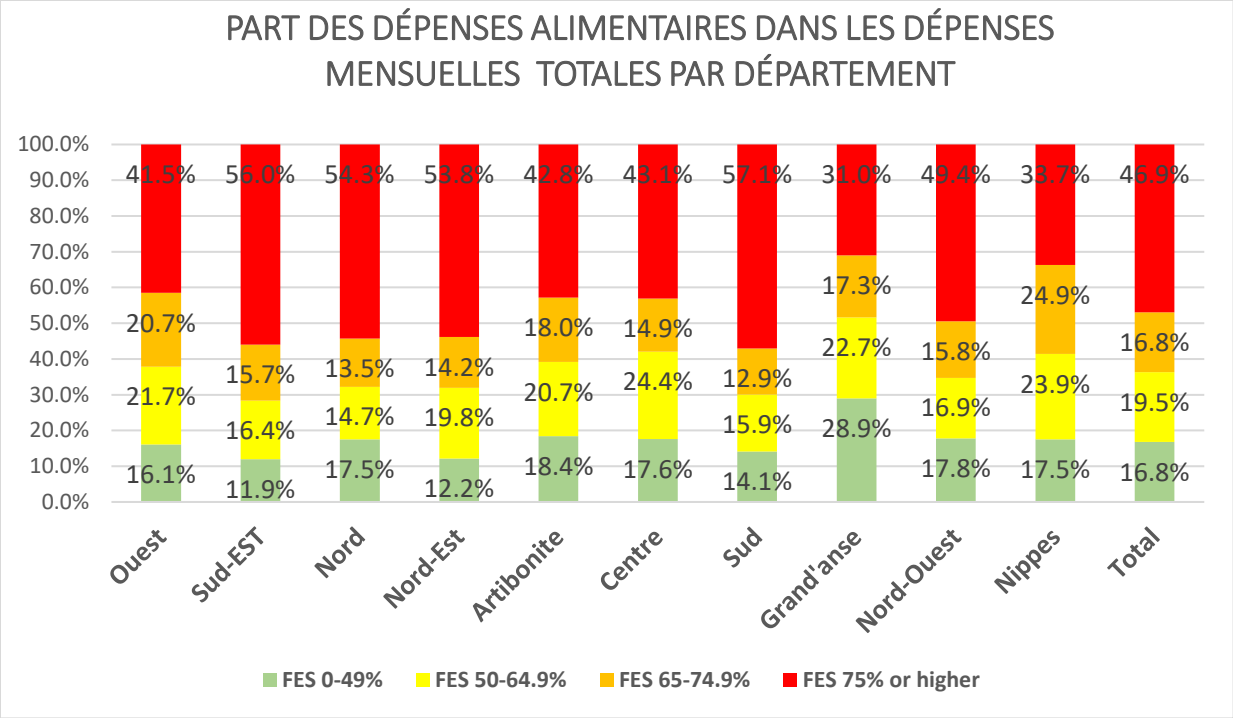

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4- Sécurité Alimentaire

Cette section présente l'ensemble des informations relatives à l'accès aux aliments, les réserves alimentaires, les lieux d'approvisionnement, les dépenses alimentaires, les stratégies alimentaires ainsi que l'ensemble des indicateurs standard de l'évaluation de la sécurité alimentaire.

3.4.1- Accès aux aliments

3.4.1.1- Source de nourriture

Les aliments disponibles dans les ménages proviennent de plusieurs sources : leur propre production, leurs stocks, leurs achats, des transferts reçus d'autres ménages ou encore des transferts institutionnels (des instances étatiques, des bailleurs ou des ONG). Dans le module de consommation dans le questionnaire de l'Enquête EFSA/ESSAN, les ménages ont été interrogés sur la provenance des 23 produits alimentaires qu'ils ont consommés et qui permettra de calculer le score de consommation alimentaire. Plus précisément, ils ont été interrogés sur les trois principales sources d'approvisionnement pour chaque aliment consommé au moins un jour au cours des sept (7) jours précédant l'enquête.

Dans l'ensemble, la source principale d'aliments des ménages, indépendamment du milieu de résidence et des zones considérées (zones affectées et non affectées par le séisme) est le marché : l'achat au comptant représente (71.7%) et l'achat au crédit (8.3%). Il est suivi de la production des ménages (13.4%). Des contrastes sont observés selon les produits consommés. Pour des produits comme les protéines animales (viande, Œufs fruits de mer…), la dépendance vis-à-vis du marché pour les produits payés au comptant est quasi- totale. Près de 88% des ménages dans les zones non affectées par le séisme déclarent dépendre de cette source pour ces produits, contre 84% dans les zones affectées par les deniers chocs. En revanche, la production propre, comme source d'accès à ces produits, est marginale : elle compte pour moins de 1%. Tout cela met en exergue le fait que les ménages mêmes ruraux, dans leur immense majorité, ne produisent pas ce qu'ils consomment et le poids élevé des importations dans la consommation alimentaire. Pour des produits comme les tubercules et la banane verte, l'écart est moins prononcé entre les deux sources d'approvisionnement : le marché fournit 57% des produits de consommation et la production propre 36% dans les zones affectées par le séisme. La situation n'est guère différente au niveau des zones touchées par le séisme : le marché compte pour 61.6 % et la production propre pour 1.4 % au niveau des zones non touchées par les chocs. Il y a aussi de forts contrastes dans le groupe des céréales (maïs, shorgo et riz) : 68.1% des ménages ont tiré leur consommation du marché au cours des sept derniers jours précédant l'enquête et 3.9 % de la production propre dans les zones non affectées par le séisme. L'écart est encore plus prononcé dans les zones affectées par le séisme/et ou les inondations : Les besoins alimentaires des

ménages sont satisfaits à hauteur de 91.4% par le marché et seulement à hauteur de 3.1% par la production propre.

Tableau 27. Répartition des ménages selon la provenance des aliments consommés

Groupe d'aliments	Propre production/jardins	Pèche/chasse	Collecte/cueillette	Travail contre nourriture	Achat comptant (magasin ou marché)	Achat a crédit (magasin ou marché)	Dons d'amis/ de voisins/invitation	Aide alimentaire (transferts monétaires ou bons alimentaires)	Autre-Preciser
	Zones non affectées								
Tubercule et banane verte (Igname, Patate, Pomme de terre, banane verte ...)	31.4%	0.0%	.8%	.3%	57.6%	4.0%	5.3%	.4%	.1%
Céréale (sorgho, millet, maïs, blé Riz, ...]	3.9%	.0%	.3%	.1%	68.1%	24.4%	2.1%	1.0%	.1%
Légumineuse/noix : haricots/pois, arachides, lentilles, et/ou autre noix]	8.0%	.0%	.2%	.1%	72.1%	15.3%	3.2%	.9%	.1%
Lait et autres produits laitiers : Lait frais, yaourt....	5.2%	.1%	1.0%	0.0%	84.0%	3.7%	4.3%	1.7%	.1%
Viande, Poisson, Oeufs: chèvres, boeuf, poulets, fruits de mer, aussi thon en boite, et)	.9%	1.1%	.1%	.1%	88.0%	7.2%	1.9%	.6%	.1%
legume	9.0%	0.0%	2.3%	0.0%	84.8%	2.6%	.9%	.4%	0.0%
Fruits: banane, pomme, citron, mandarine, mangue, papaye etc. ?	35.6%	.1%	5.9%	.0%	52.1%	.9%	5.1%	.3%	0.0%
	Zones affectées								
Tubercule et banane verte (Igname, Patate, Pomme de terre, banane verte ...)	36.4%	.0%	.9%	.6%	52.4%	4.6%	4.6%	.3%	.2%
Céréale (sorgho, millet, maïs, blé Riz, ...]	3.8%	0.0%	.1%	.3%	71.4%	20.1%	2.8%	1.3%	.1%
Légumineuse/noix : haricots/pois, arachides, lentilles, et/ou autre noix]	9.6%	.1%	.9%	.3%	71.1%	14.1%	2.8%	1.2%	.0%
Lait et autres produits laitiers : Lait frais, yaourt....	4.3%	.5%	.3%	1.1%	84.2%	5.8%	2.7%	1.0%	0.0%
Viande, Poisson, Oeufs: chèvres, boeuf, poulets, fruits de mer, aussi thon en boite, et)	1.4%	1.9%	0.0%	.3%	84.7%	8.4%	2.6%	.7%	.0%
legume	13.8%	.1%	3.9%	.7%	75.5%	2.4%	3.1%	.0%	.3%
Fruits: banane, pomme, citron, mandarine, mangue, papaye etc. ?	27.2%	0.0%	12.3%	.3%	49.8%	1.8%	7.8%	.7%	0.0%
	Ensemble								
Tubercule et banane verte (Igname, Patate, Pomme de terre, banane verte ...)	33.0%	.0%	.8%	.4%	56.0%	4.2%	5.1%	.4%	.1%
Céréale (sorgho, millet, maïs, blé Riz, ...]	3.9%	.0%	.2%	.1%	69.0%	23.1%	2.3%	1.1%	.1%
Légumineuse/noix : haricots/pois, arachides, lentilles, et/ou autre noix]	8.4%	.0%	.4%	.2%	71.9%	15.0%	3.1%	1.0%	.1%
Lait et autres produits laitiers : Lait frais, yaourt....	4.9%	.2%	.8%	.3%	84.0%	4.3%	3.8%	1.5%	.1%
Viande, Poisson, Oeufs: chèvres, boeuf, poulets, fruits de mer, aussi thon en boite, et)	1.0%	1.3%	.1%	.1%	87.2%	7.5%	2.1%	.7%	.1%
legume	10.3%	.0%	2.7%	.2%	82.3%	2.6%	1.5%	.3%	.1%
Fruits: banane, pomme, citron, mandarine, mangue, papaye etc.	33.4%	.0%	7.6%	.1%	51.5%	1.2%	5.8%	.4%	0.0%
Moyenne	13.4%	0.8%	1.8%	.2%	71.6%	8.3%	3.8%	.8%	.1%

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.1.2-Réserves alimentaires des ménages

Les ménages constituent des réserves alimentaires pour assurer leur consommation future, faire face aux périodes de soudure ou aux pénuries alimentaires. Ils ont été interrogés sur la durée des réserves alimentaires à leur disposition. Seulement 18.9% des ménages déclarent en avoir. Et les données montrent que ces réserves ne peuvent assurer leur consommation que sur une très courte période, qui dure moins d'un mois, selon la déclaration de 77% des ménages. La constitution de réserves sur une période de 3 à 6 mois ne concerne que moins de 2% des ménages. Tout ceci traduit la vulnérabilité des ménages aux crises alimentaires, donc à l'insécurité alimentaire.

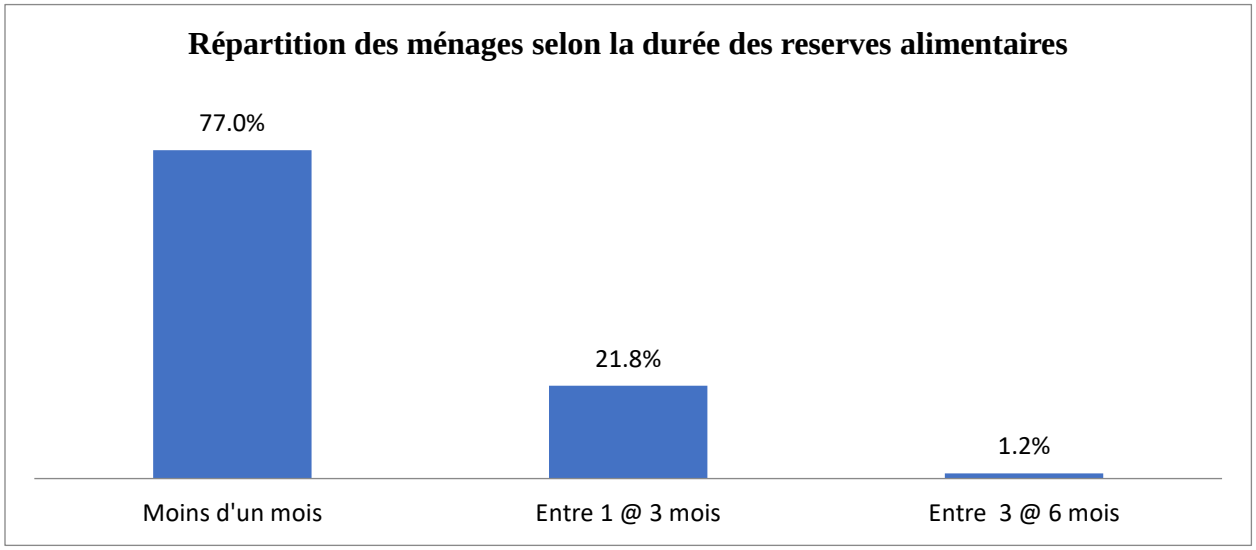

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.1.3-Lieux d'approvisionnement des ménages

Les ménages ruraux privilégient deux principaux lieux d'approvisionnement : le marché ou les magasins dans la localité (65% des ménages) et le marché ou magasin en dehors de la localité (26.6%). Plus fréquemment ils mettent entre 15 et 30 minutes pour se rendre aux lieux d'achat.

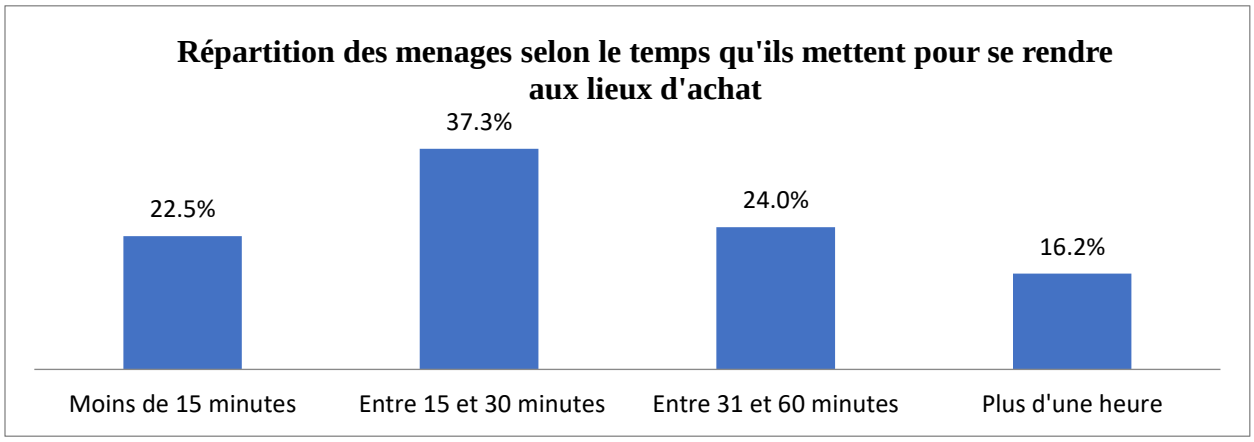

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Le principal moyen de déplacement utilisé par les ménages pour se rendre aux lieux d'approvisionnement est la marche. Il s'agit là d'un problème majeur pour les ménages qui s'approvisionnent en dehors de leur localité et qui doivent compter plus d'une heure pour atteindre le lieu d'achat. En milieu urbain, les lieux d'achats sont plus accessibles, car le commerce informel se tient le long des routes et presque dans tous les coins de rue.

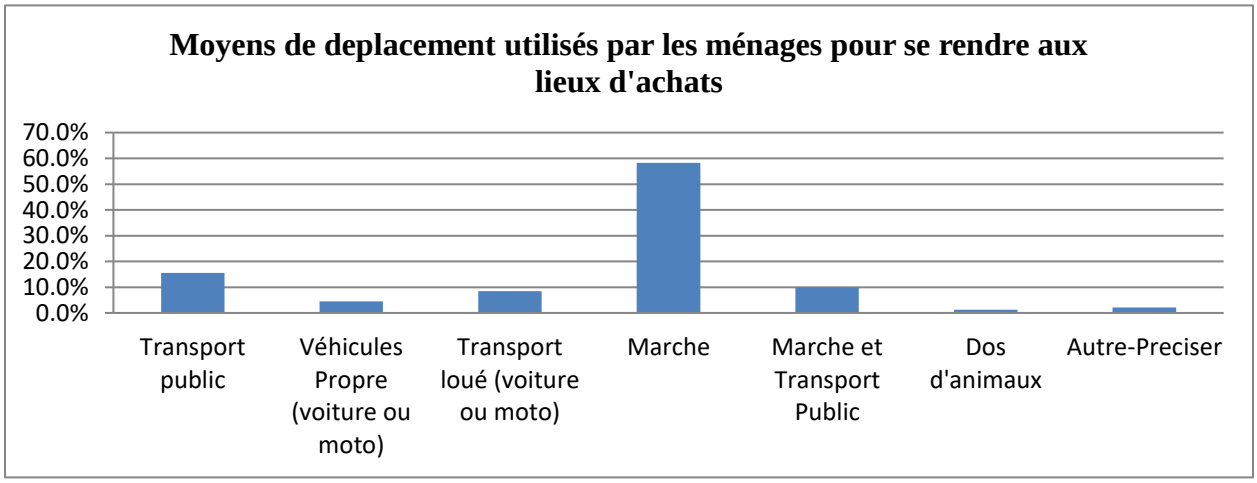

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.1.4- Type de difficultés d'accès aux marchés

L'insécurité en Haïti est une variable à prendre en compte dans l'analyse de l'accès aux marchés. Les ménages ont été questionnés sur les contraintes liés à l'accès aux marchés mais cette question n'a pas été abordée pour les zones affectées par les chocs et les zones urbaines devenues aujourd'hui le foyer de l'insécurité en Haïti. 12% des ménages ruraux interrogés ont des contraintes qui les empêchent d'accéder au marché. Ces ménages ont évoqué deux principales difficultés : les accidents de transport (35. 5%) et le vol (45.4%). Ils évoquent d'autres problèmes qui n'ont pas été spécifiés (19.3%), à côté des problèmes d'agressions physiques (11.7%) et d'agressions armées (11%).

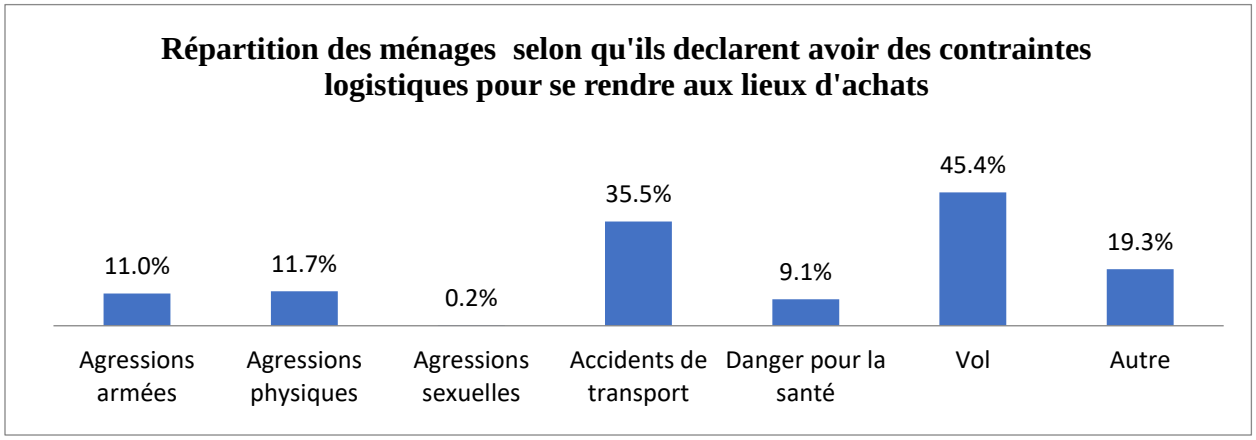

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.2- Indicateurs standard d'évaluation de la Sécurité Alimentaire

3.4.2.1- Score de consommation alimentaire

L'indicateur clé de consommation alimentaire retenu est le score de consommation alimentaire (« Food Consumption Score), qui est un indice composite fondé sur la diversité alimentaire, la fréquence de consommation des aliments et l'apport nutritionnel relatif des différents groupes d'aliments. Cet indicateur est calculé en utilisant la fréquence de consommation des différents groupes d'aliments consommés par un ménage pendant les sept (7) jours précédant l'enquête. Des seuils standards ont été appliqués par le PAM pour déterminer trois groupes de consommation alimentaire : consommation alimentaire pauvre, consommation alimentaire à la limite de l'acceptable (borderline) et consommation alimentaire acceptable.

Tableau 28. Les seuils du score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire (Seuils)	Interprétation
Pauvre : < 28	Quantité et Qualité inadéquate
Limite : 28.5 à 42	Qualité inadéquate
Acceptable : > 42	Alimentation inadéquate

Les deux premiers groupes de consommation sont considérés comme étant inadéquats. La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'échelle nationale est de 54.4%. **Cette prévalence, elle est plus élevée dans les zones touchées (61.9%) que dans les zones non touchées (52.2%) par le séisme et les inondations. Mais cet écart ne s'observe qu'au niveau du score de la consommation pauvre,** puisque le pourcentage de ménages ayant une consommation alimentaire à la limite de l'acceptable est le même dans les deux zones.

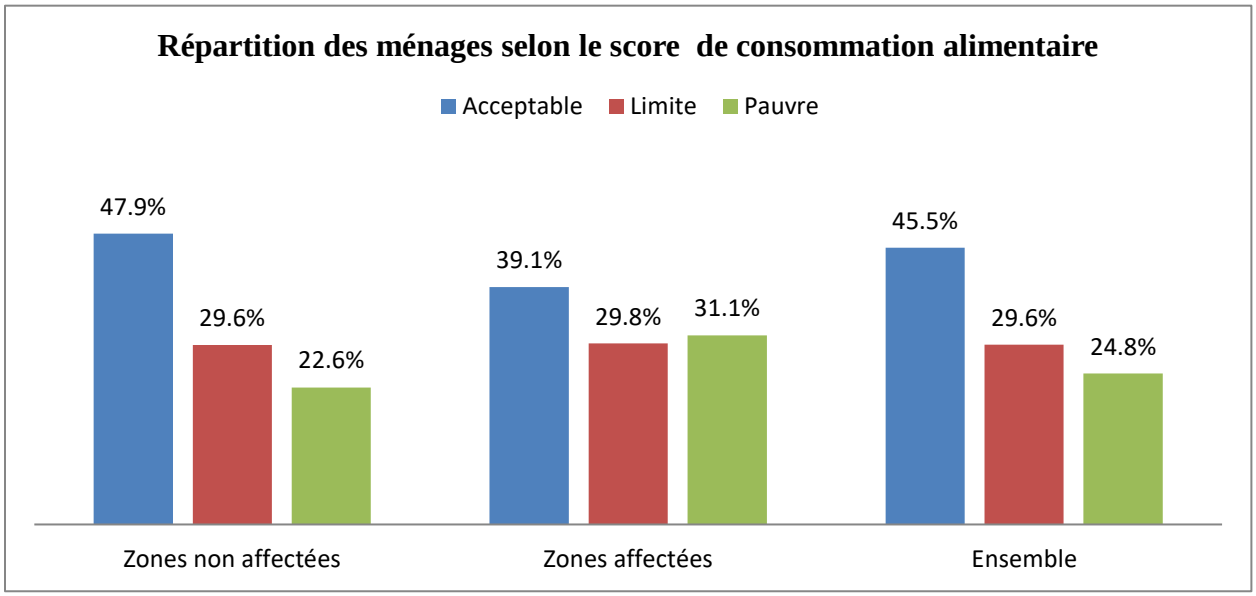

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse par Strate montre des écarts considérables à l'intérieur des zones affectées et non affectées par les chocs et entre les milieux de résidence. A l'intérieur des zones non touchées par les chocs, **quatre strates affichent des scores de consommation alimentaire pauvre particulièrement élevés : Nord-ouest HT01 (62.5%), Nord-Ouest HT02 (43.3%), Ouest HT01 (40.2%) et le Camp de Bas Delmas (43.9%)**. **La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate à l'intérieur de ces strates varie entre 66.6% et 90.8%.** Globalement, à l'exception du Camp du Bas de Delmas, la prévalence du score de consommation alimentaire inadéquat est plus faible dans l'Aire métropolitaine que dans l'ensemble des zones rurales (plus précisément les zones de moyen d'existence), si l'on exclut l'Artibonite HT01.

Dans les zones touchées par les chocs, trois zones se retrouvent avec une forte prévalence du score de consommation alimentaire pauvre : Sud HT07 (45.7%), Nippes HT07/ Nippes HT08 (42.8%) et Grand 'Anse HT08 (38%). **La prévalence du score de consommation alimentaire inadéquate dans ces zones oscille entre 55.9% et 76%.** Pour plus d'information voire le tableau 4 à la page 22.

3.4.2.2- Score de diversité alimentaire

La diversité alimentaire des ménages reflète le nombre de différents groupes alimentaires consommés sur une période de référence donnée par un ménage. Elle est un indicateur supplétif intéressant, puisqu'un régime alimentaire plus diversifié est fortement corrélé à d'autres facteurs tels que les niveaux suffisants en calories et protéines, le pourcentage de protéines de source animale (protéines de haute qualité) et le revenu du ménage. Même dans les ménages très pauvres, des dépenses accrues pour la nourriture provenant d'un revenu supplémentaire sont associées à une meilleure qualité et quantité du régime alimentaire. Des études ont montré que l'accroissement de la diversité alimentaire allait de pair avec un meilleur statut socioéconomique et de niveau de sécurité alimentaire du ménage (disponibilité énergétique du ménage) (Hoddinot et Yohannes, 2002 ; Hatloy et al., 2000).

Pour mieux refléter un régime alimentaire de qualité, on a calculé le nombre de différents groupes alimentaires consommés plutôt que le nombre de différents aliments consommés. Plus le nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage augmente, plus ses régimes alimentaires se diversifient, tant du point de vue macronutriments que micronutriments. Les douze (12) groupes d'aliments suivants sont utilisés pour calculer le score de diversité alimentaire des ménages (SDAM) : 1. Céréales, 2. Poissons et fruits de mer. 3. Racines et tubercules, 4. Légumes, 5. Noix et graines, 6. Lait et produits laitiers 7. Fruits ,8. Huile/matières grasses ,9 Viande/ volaille, 10. Sucreries, 11 Epices/Condiments, 12. Boissons.

Il n'existe pas encore de seuils pour le classement des niveaux de diversité alimentaire. Pour l'interprétation du score de diversité alimentaire, on part de l'hypothèse que les ménages les plus pauvres vont diversifier leurs dépenses alimentaires au fur et à mesure qu'ils gagnent plus et, par conséquent, qu'ils reflèteront les modes de consommation des ménages plus aisés. Le SDAM moyen dans les 33% de ménages les plus riches peut ensuite servir de cible à atteindre par les ménages les plus pauvres aux fins de suivi de la sécurité alimentaire des ménages. On peut considérer trois groupes de diversité : un groupe de diversité faible (2groupes d'aliments ou moins), un groupe de diversité moyenne (3 et 4 groupes d'aliments), un groupe de diversité élevé (5 groupes ou plus).

Le calcul du Score de diversité alimentaire des ménages révèle qu'au niveau national 13% des ménages ont une diversité alimentaire faible et 30.9% atteignent une diversité moyenne. Ces deux niveaux de diversité sont considérés comme étant inadéquats, car les ménages sont appelés, toutes choses restant égales par ailleurs, à améliorer leur régime alimentaire au fur et à mesure que leur situation socioéconomique s'améliore. Il apparait que les ménages dans les zones non touchées (46%, diversité faible et diversité moyenne) par les chocs adoptent des régimes alimentaires moins diversifiés que ceux dans les zones affectées (35.9%).

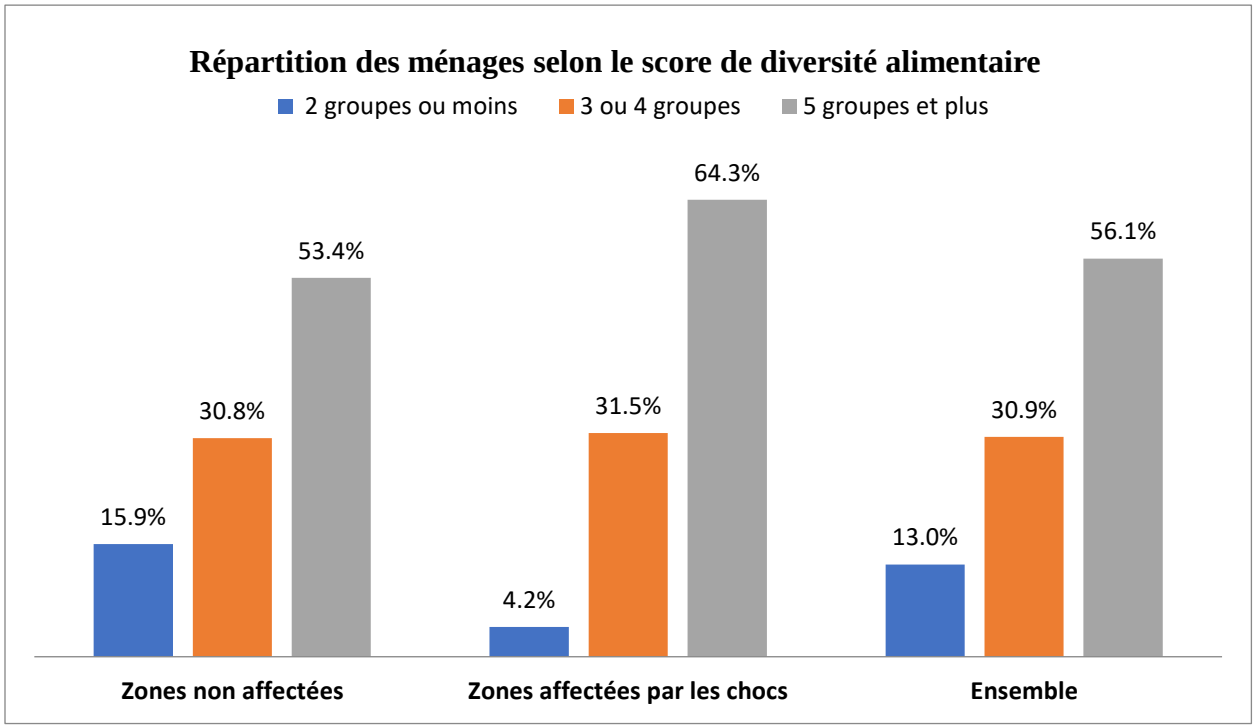

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Tableau 29. Répartition des ménages selon le score de consommation alimentaire et la zone de moyen d'existence

Strates	Score de consommation alimentaire		
	Acceptable	A la limite	Pauvre
Zones non affectées par leschocs			
Artibonite HT01	74.9%	19.5%	5.6%
Artibonite HT03	45.2%	30.5%	24.2%
Artibonite HT04	64.4%	17.3%	18.3%
Bas Plateau HT03	61.2%	19.4%	19.4%
Haut Plateau HT03	39.9%	36.7%	23.4%
Nord HT02	29.9%	36.9%	33.2%
Nord HT03	40.0%	41.1%	18.9%
Nord-Est HT02 et HT03	45.8%	32.0%	22.2%
Nord-Ouest HT01	9.2%	28.3%	62.5%
Nord-Ouest HT02	28.8%	27.9%	43.3%
Ouest HT01	33.5%	26.4%	40.2%
Ouest HT03 et HT07	41.0%	37.9%	21.2%
Ouest HT05	55.2%	24.3%	20.5%
Ouest HT06	51.0%	41.0%	8.0%
Camp Bas Delmas	16.0%	40.1%	43.9%
Camp de Carrefour	53.9%	42.2%	3.9%
Delmas	55.6%	33.1%	11.3%
Carrefour	69.7%	23.9%	6.4%
Cité Soleil	38.8%	37.3%	23.9%
Croix-Des-Bouquets	54.5%	34.2%	11.3%
Petion-Ville	45.7%	38.9%	15.4%
Port-au-Prince	63.6%	27.2%	9.2%
Tabarre	59.2%	26.1%	14.7%
Ensemble	**47.9%**	**29.6%**	**22.6%**
Zones affectées par leschocs			
Grand-Anse HT07	44.1%	28.5%	27.4%
Grand-Anse HT08	31.0%	31.0%	38.0%
Nippes HT01	41.1%	37.5%	21.4%
Nippes HT07 et HT08	34.5%	23.1%	42.4%
Sud HT01	50.9%	29.8%	19.4%
Sud HT07	24.0%	30.3%	45.7%
Sud HT08	34.3%	31.4%	34.3%
Sud-Est HT01	62.1%	21.5%	16.3%
Sud-Est HT07	41.0%	41.8%	17.2%
Ville Des Cayes	41.3%	34.7%	24.0%
Villes de jeremie	42.0%	27.8%	30.2%
Ensemble	**39.1%**	**29.8%**	**31.1%**
National	**45.5%**	**29.6%**	**24.8%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Mais comment concilier le fait que les ménages dans les zones affectées consomment davantage des aliments pauvres du point de vue nutritionnel et le fait qu'ils adoptent des régimes alimentaires plus diversifiés ? L'analyse du nombre de jours moyen qu'un groupe d'aliments est consommé au cours des sept derniers jours précédant l'enquête permet de nuancer les résultats de l'analyse du score de diversité alimentaire qui renseigne sur le nombre de groupes d'aliments différents consommés par les ménages au cours des 24h qui précédent l'enquête et non sur la fréquence de la consommation de ces groupes d'aliments. On observe que les régimes alimentaires des ménages sont plus fréquemment concentrés sur la consommation des céréales, des huiles et des condiments, indépendamment de la zone considérée. La fréquence de la consommation des groupes d'aliments tels que les protéines animales, les fruits et les légumes reste faible à l'échelle nationale. Elle l'est encore davantage dans les zones affectées par les chocs.

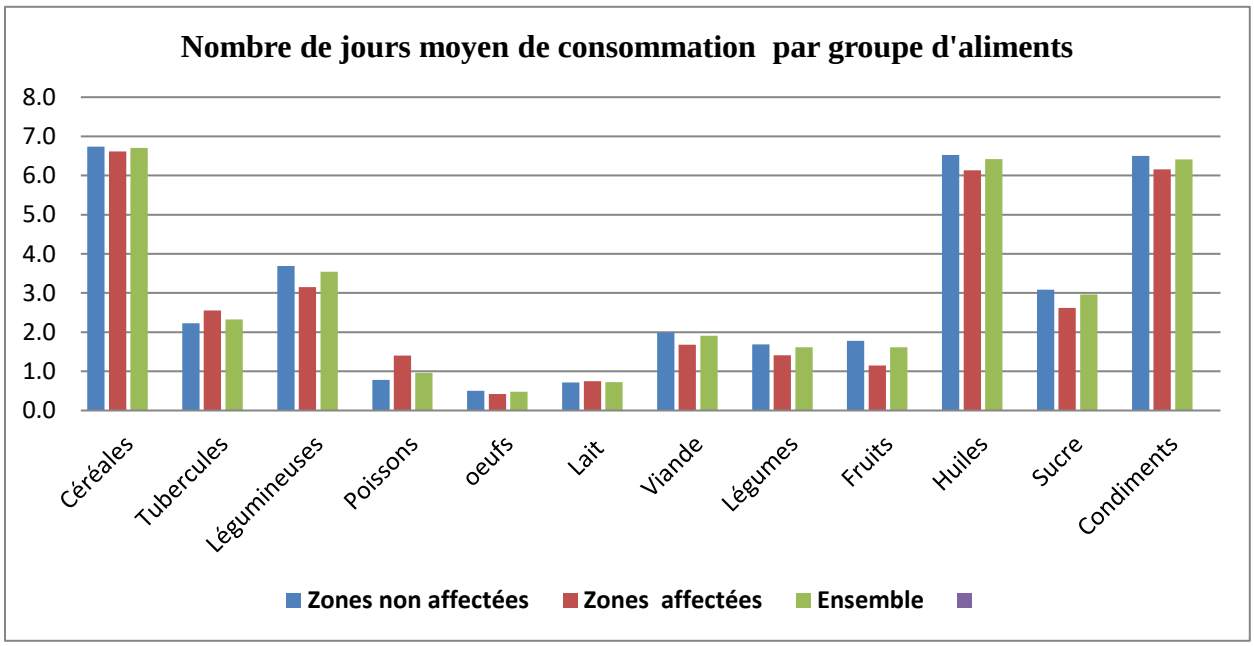

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.2.3- Échelle de la faim

Une échelle de la faim dénommée « 'Echelle de l'Accès déterminant l'Insécurité alimentaire des Ménages (HFIAS) » est de plus en plus utilisée pour le suivi et l'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages. Cette méthode repose sur l'idée que l'insécurité alimentaire (accès) entraîne des réactions et des réponses prévisibles pouvant être saisies et quantifiées par le biais d'une enquête puis récapitulées sur une échelle. Elle interprète comme une situation d'insécurité alimentaire ou de faim le fait qu'un ménage se retrouve dans l'une des situations suivantes :

1) Le fait que le ménage est privé totalement de nourriture au cours des quatre dernières semaines parce qu'il n'avait pas de ressources pour en acheter

2) Le fait qu'un membre du ménage est allé, ces quatre dernières semaines, au lit en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture

3) Le fait qu'un ménage a passé toute une journée sans manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture.

La fréquence avec laquelle ces situations se produisent permet de déterminer le niveau de faim dans le ménage. Dans cette enquête, les ménages ont été interrogés sur la survenue ou non de ces événements et le cas échéant la fréquence avec laquelle ils se produisent selon les modalités de réponse suivantes :

- ✓ 1=Rarement (une ou deux fois ces quatre dernières semaines)
- ✓ 2=Parfois (trois à 10 fois ces quatre dernières semaines)
- ✓ 3=Souvent (plus de 10 fois ces quatre dernières semaines

Ces questions ont été conçues pour représenter différents niveaux de l'insécurité alimentaire ou de faim, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 30. Seuil de l'échelle de la faim

Score de la faim	Catégorie de faim dans les ménages
0	Aucune faim
0-1	Faim légère
2-3	Modérée
4	Sévère
5-6	Très sévère

Dans les zones affectées par les chocs, 30.1% des ménages déclarent avoir fait une quelconque expérience de faim (faim légère, modérée, sévère, très sévère), contre 34.1% dans les zones non affectées, au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête, comme l'indique le graphique ci-après.

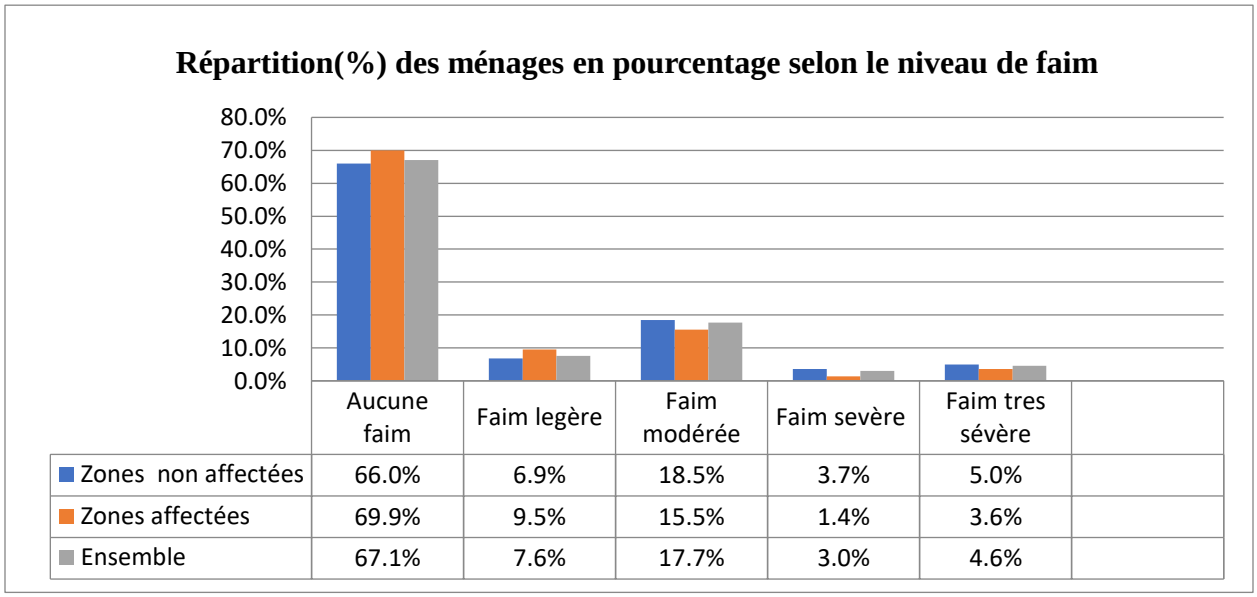

	Aucune faim	Faim legère	Faim modérée	Faim sevère	Faim tres sévère
Zones non affectées	66.0%	6.9%	18.5%	3.7%	5.0%
Zones affectées	69.9%	9.5%	15.5%	1.4%	3.6%
Ensemble	67.1%	7.6%	17.7%	3.0%	4.6%

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Toutefois, dans les deux zones, on identifie des zones de moyens d'existence ou des communes avec des pourcentages de ménages en situation de faim sévère très élevés par rapport à la moyenne nationale : Nord HT02 (27%, faim sévère + faim très sévère), Cité Soleil (24.9%), Haut Plateau HT03 (22.2%), Ville de Jérémie (18%), Camp bas de Delmas (17%). Nippes HT07/Nippes HT08 (15.5%).

Tableau 31. Répartition (%) des ménages selon l'échelle de la faim

	Echelle de la Faim des Menages				
	Aucune faim	faim légère	Modéré 2-3	Severe 4	Très Severe 5-6
Strates	Zones non affectées				
Artibonite HT01	53.4%	16.1%	26.0%	3.0%	1.5%
Artibonite HT03	91.8%	3.2%	4.2%	.4%	.4%
Artibonite HT04	57.1%	4.8%	29.9%	3.8%	4.5%
Bas Plateau HT03	73.5%	4.7%	19.4%	0.0%	2.4%
Haut Plateau HT03	46.3%	9.7%	21.7%	3.5%	18.7%
Nord HT02	45.5%	12.8%	14.6%	14.6%	12.5%
Nord HT03	64.0%	4.0%	26.4%	2.6%	3.0%
Nord-Est HT02 et HT03	48.8%	3.6%	33.2%	6.2%	8.2%
Nord-Ouest HT01	55.3%	7.4%	25.4%	4.7%	7.2%
Nord-Ouest HT02	71.4%	1.2%	18.5%	3.3%	5.6%
Ouest HT01	49.9%	7.7%	35.9%	.5%	6.0%
Ouest HT03 et HT07	90.7%	3.6%	2.9%	1.5%	1.4%
Ouest HT05	89.4%	3.4%	6.0%	.7%	.5%
Ouest HT06	73.9%	8.0%	14.5%	.8%	2.8%
Camp Bas Delmas	17.0%	11.3%	54.7%	1.4%	15.6%
Camp de Carrefour	55.6%	7.3%	35.3%	.4%	1.3%
Delmas	61.9%	9.7%	27.7%	0.0%	.7%
Carrefour	70.5%	6.9%	19.8%	1.5%	1.2%
Cité Soleil	41.7%	10.2%	23.2%	15.9%	9.0%
Croix-Des-Bouquets	87.8%	4.1%	7.7%	.5%	0.0%
Petion-Ville	55.5%	7.5%	34.6%	1.2%	1.2%
Port-au-Prince	74.7%	5.4%	15.7%	.5%	3.7%
Tabarre	84.4%	7.5%	8.1%	0.0%	0.0%
Ensemble	**66.0%**	**6.9%**	**18.5%**	**3.7%**	**5.0%**
	Zones affectées				
Grand-Anse HT07	76.5%	6.3%	11.7%	.4%	5.0%
Grand-Anse HT08	66.4%	4.4%	21.9%	2.5%	4.9%
Nippes HT01	47.3%	18.4%	30.8%	1.1%	2.3%
Nippes HT07 et HT08	52.7%	7.9%	23.8%	2.0%	13.5%
Sud HT01	66.6%	4.0%	19.3%	.5%	9.6%
Sud HT07	89.5%	3.3%	5.8%	.5%	.9%
Sud HT08	59.3%	11.3%	26.4%	1.4%	1.6%
Sud-Est HT01	78.9%	8.9%	7.5%	1.9%	2.7%
Sud-Est HT07	55.5%	28.3%	14.6%	1.4%	.1%
Ville Des Cayes	56.5%	5.4%	34.8%	.7%	2.5%
Villes de jeremie	40.6%	4.5%	36.6%	5.1%	13.2%
Ensemble	**69.9%**	**9.5%**	**15.5%**	**1.4%**	**3.6%**
National	**67.1%**	**7.6%**	**17.7%**	**3.0%**	**4.6%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.2.3- indice de stratégie de survie

Pour faire face au manque de nourriture, les ménages ont recours à un ensemble de stratégies de survie. On reprend ici les stratégies les plus courantes ou les principales stratégies qu'ils utilisent et qu'on regroupe en deux catégories : des stratégies de court terme qui visent soit à maintenir ou à réduire la quantité et la qualité de la consommation alimentaire et des stratégies qui érodent les moyens d'existence des ménages, donc leur niveau et leur qualité de vie dans le futur :

Des stratégies de court terme :

1. Réduire le nombre de repas 2. Réduire les quantités de nourriture aux repas 3. Emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide de parents ou amis extérieurs au ménage 4. Consommer les aliments les moins coûteux ou les moins préférés 5. Réduire la consommation des adultes en faveur des enfants

Des stratégies qui érodent les moyens d'existence des ménages :

1. Consommer des stocks de semences conservés pour la saison suivante, 2. Diminuer ou ne pas acheter d'intrants agricoles comme les engrais, pesticides, semences, aliments pour bétails…3. Vendre des biens de la maison (radio, télévision, meubles), 4. Vendre des biens utilisés pour le travail (outils, machine à coudre, bicyclette, motocyclette, terre …), 5. Vendre davantage d'animaux que d'habitude, 6. Arrêter d'envoyer les enfants à l'école.

Plus les ménages font usage des stratégies de réponse énumérées plus haut pour faire face à un manque de nourriture, plus on considère que leur situation alimentaire se dégrade. Pour les besoins d'analyse, on répartit les ménages en quatre groupes : les ménages qui n'adoptent aucune stratégie d'adaptation, les ménages qui adoptent des stratégies de gestion de stress (c'est -à- dire Consommation alimentaire et moyens d'existence menacés), les ménages qui recourent aux stratégies d'adaptation à la crise(une situation de réduction de la consommation alimentaire et de perte des moyens d'existence) et les ménages qui développent des stratégies d'adaptation aux situations d'urgence (une situation de réduction drastique de la consommation alimentaire et de liquidation importante des avoirs qui compromettent la sécurité alimentaire dans le futur). A l'échelle nationale, 33.4% des ménages ont recours à des stratégies de crise et 21% à des stratégies d'urgence. **Les ménages dans les zones affectées adoptent plus fréquemment des stratégies d'urgence : ils sont environ** 26.8%.

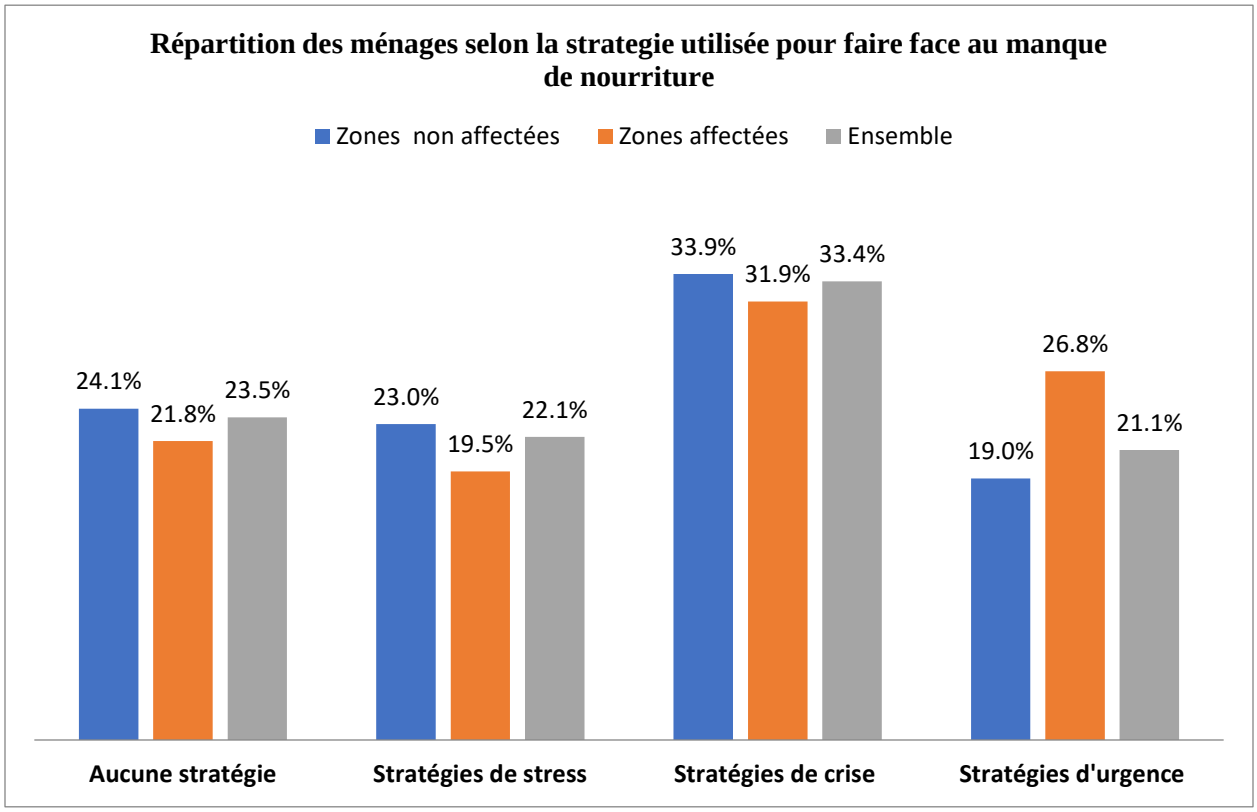

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse des zones urbaines et rurales permet de mettre en exergue les énormes disparités dans les stratégies utilisées par les ménages pour faire face au manque de nourriture. Dans les zones non affectées par les chocs, la situation est alarmante dans deux zones où un fort pourcentage de ménages à recours aux stratégies d'urgence : Nord-ouest HT01 (53.7%) et le camp de bas Delmas (59.4%). Et les disparités sont aussi importantes entre villes et zones rurales, à quelques exceptions près. Alors que dans les zones affectées par les aléas naturels (séisme/inondations), le recours aux stratégies d'urgence est préoccupant dans les zones Nippes HT07/HT08 (41.9%) et Grand 'Anse HT08 (38.3%).

Tableau 32. Répartition des ménages (%) selon la stratégie utilisée pour faire face au manque de nourriture et par zone de moyen d'existence.

Strates	Aucune strategie	Situation de stress	Situation de crise	Situation d'urgence
	Zones non affectées			
Artibonite HT01	11.4%	29.9%	51.1%	7.7%
Artibonite HT03	21.7%	5.5%	25.6%	47.2%
Artibonite HT04	17.5%	28.7%	35.7%	18.1%
Bas Plateau HT03	33.9%	19.6%	39.9%	6.6%
Haut Plateau HT03	22.9%	5.9%	42.9%	28.3%
Nord HT02	15.1%	46.0%	18.5%	20.4%
Nord HT03	5.6%	27.3%	51.9%	15.2%
Nord-Est HT02 et HT03	33.1%	12.2%	46.9%	7.8%
Nord-Ouest HT01	5.5%	18.0%	22.8%	53.7%
Nord-Ouest HT02	35.8%	18.7%	40.4%	5.2%
Ouest HT01	24.5%	32.0%	35.5%	8.0%
Ouest HT03 et HT07	53.7%	9.4%	25.1%	11.8%
Ouest HT05	26.7%	23.9%	17.5%	31.9%
Ouest HT06	36.6%	8.0%	16.2%	39.3%
Camp Bas Delmas	11.3%	14.6%	14.6%	59.4%
Camp de Carrefour	0.0%	16.8%	45.3%	37.9%
Delmas	21.5%	22.7%	51.8%	4.1%
Carrefour	4.3%	48.0%	33.1%	14.6%
Cité Soleil	7.2%	18.2%	49.6%	25.1%
Croix-Des-Bouquets	41.5%	33.0%	14.4%	11.1%
Petion-Ville	25.4%	50.6%	20.4%	3.6%
Port-au-Prince	16.3%	34.0%	33.2%	16.5%
Tabarre	35.7%	38.2%	23.1%	3.0%
Ensemble	**24.1%**	**23.0%**	**33.9%**	**19.0%**
	Zones affectées			
Grand-Anse HT07	7.8%	29.8%	39.8%	22.6%
Grand-Anse HT08	5.9%	15.6%	40.1%	38.3%
Nippes HT01	23.2%	29.2%	28.5%	19.1%
Nippes HT07 et HT08	19.4%	10.9%	27.8%	41.9%
Sud HT01	31.0%	26.4%	31.5%	11.1%
Sud HT07	28.6%	23.4%	14.5%	33.5%
Sud HT08	33.4%	13.0%	40.0%	13.5%
Sud-Est HT01	16.9%	19.7%	40.8%	22.7%
Sud-Est HT07	13.5%	11.3%	51.2%	24.0%
Ville Des Cayes	43.0%	23.5%	29.1%	4.4%
Villes de jeremie	28.5%	29.9%	20.1%	21.5%
Ensemble	**21.8%**	**19.5%**	**31.9%**	**26.8%**
National	**23.5%**	**22.1%**	**33.4%**	**21.1%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.3- Estimation du nombre de personnes en insécurité alimentaire

3.4.3.1- L'Approche CARI

L'approche CARI a été conçue par le PAM pour estimer le nombre de personnes en insécurité alimentaire. Cette approche est basée sur trois catégories d'indicateurs : 1) une catégorie d'indicateurs qui permettent de mesurer la consommation actuelle des ménages (groupe de consommation alimentaire et le déficit énergétique), 2) une catégorie d'indicateurs qui renseignent sur la vulnérabilité économique des ménages (soit l'indicateur du statut de pauvreté ou celui de la part des dépenses alimentaires), 3) un indicateur de stratégies de survie basée sur les moyens de subsistance.

Indicateurs	Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire Limite	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère
Groupe de consommation alimentaire	Acceptable		Limite	Pauvre
Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	< 50%	50-65%	65-75%	>75%
Stratégies de survie basée sur les moyens de subsistance (Epuisement des avoirs)	Aucune stratégie	Situation de stress	Situation de crise	Situation d'urgence

Le tableau ci-après présente l'indice de la sécurité alimentaire qui décrit le statut d'ensemble de la sécurité alimentaire de la population.

Tableau 33. Description de la Classification générale de la sécurité alimentaire

	Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire limite	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère
Indice de la sécurité alimentaire	Ménage capable de satisfaire ses besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies d'adaptation atypiques.	Ménage qui a une consommation alimentaire tout juste adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles. Ne peut pas se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles.	Ménage qui a une consommation alimentaire déficiente OU qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles	Ménage qui a une consommation alimentaire très déficiente OU qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire OU pire.

Le tableau de compte-rendu de la sécurité alimentaire est le produit final de l'approche CARI. Ce tableau indique que 39% de la population à l'échelle nationale est en situation de sécurité alimentaire modérée et 16% en situation d'insécurité alimentaire sévère.

Tableau 34. Situation de la sécurité alimentaire, selon le CARI

Indicateurs	Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire Limite	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère
Groupe de consommation alimentaire	Acceptable 45.5%		Limite 29.6%	Pauvre 24.8 %
Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	< 50% 16.8%	50-65% 19.5%	65-75% 16.8	>75% 46.9%
Stratégies de survie basée sur les moyens de subsistance (Epuisement des avoirs)	Aucune stratégie 23.5%	Stratégies de stress 22.1%	Stratégies de crise 33.4%	Stratégies d'urgence 21.1%
Indice de sécurité alimentaire	**5.8%**	**38.4%**	**39.8%**	**16%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les zones affectées (Grand Sud) par les catastrophes naturelles (séisme du 14 aout et inondations provoquées par la tempête Grace) sont davantage dans l'insécurité alimentaire. La situation parait préoccupante dans certaines zones de moyen d'existence et communes à l'intérieur des zones touchées et non touchées : Nord-ouest HT01 (47.2%), Camp Bas de Delmas (57.1%), Cité Soleil (26.8%), Nippes HT07/Nippes HT08 (28.4%), Sud HT07 (26%).

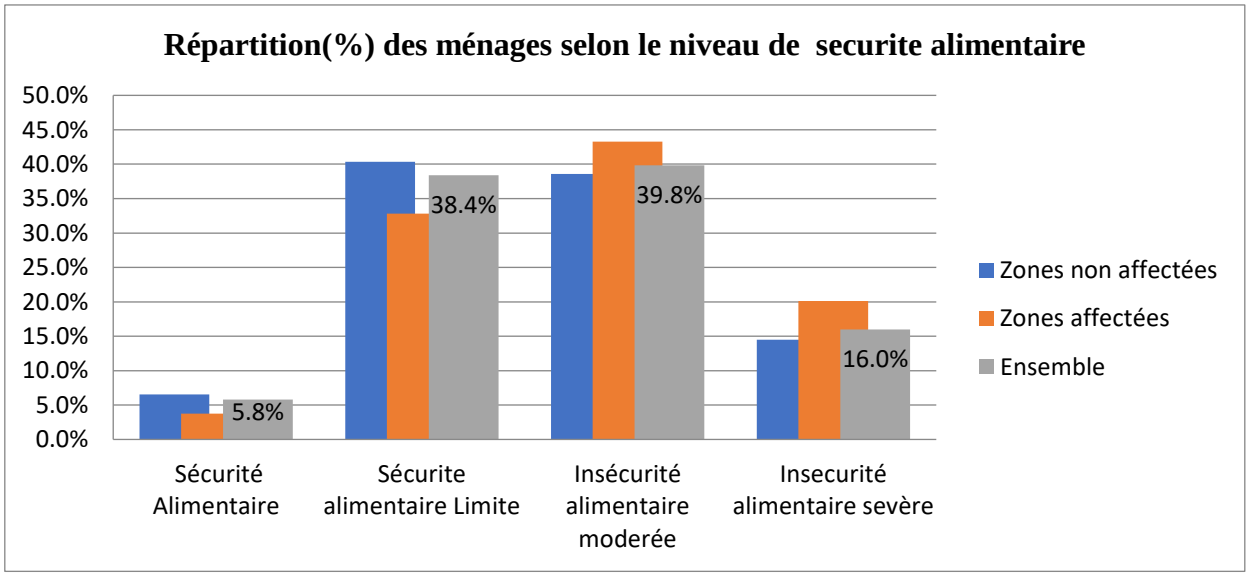

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.4.3.2- L'Approche IPC

L'IPC (FAO, 2021) voit l'insécurité alimentaire comme une privation de nourriture qui menace des vies ou des moyens d'existence ou les deux, quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. La classification IPC de l'insécurité alimentaire aiguë cherche à identifier les besoins en termes de mesures urgentes à prendre pour réduire les pénuries alimentaires, sauver des vies et protéger les moyens d'existence. Elle est une approche importante qui combine les indicateurs de la sécurité alimentaire d'une manière standardisée et utile comme première étape pour la conception de programmes et la prise de décision. Elle est un processus basé sur le consensus impliquant les parties prenantes appropriées, qui, ensemble, déterminent les phases d'insécurité alimentaire d'un pays ou des régions sous-nationales sur la base d'un certain nombre de sources d'informations. L'IPC permet de distinguer cinq phases de la sécurité alimentaire : 1= Minimale, 2= sous pression, 3= Crise, 4= Urgence, 5= Famine.

Cette classification est compatible avec l'approche CARI, précédemment développée pour mesurer l'insécurité alimentaire. Toutefois, elle est plus riche en information et plus standardisée que le CARI et se prête mieux au suivi de la sécurité dans des contextes culturels différents. En effet, l'IPC fait appel à de nombreuses méthodes et données, quantitatives ou qualitatives, et de sources diverses, pour analyser une situation. C'est cette multiplicité et diversité des données et des méthodes qui permettent d'établir une triangulation et d'aboutir à une analyse précise.

De surcroit, L'IPC se base sur le consensus technique d'experts des différents secteurs à partir d'un large éventail de preuves. Elle est guidée par un cadre analytique conçu à partir des cartes de risque, danger et vulnérabilité; cadre des moyens d'existence durables; cadre analytique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les quatre dimensions de la sécurité alimentaire ainsi qu'un cadre de référence incluant un large éventail d'indicateurs (consommation alimentaire, score de diversité alimentaire, stratégie de survie basée sur les moyens de subsistance, part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages, évolution des moyens d'existence, nutrition,). En ce sens, le CARI n'est qu'un indicateur dans la multiplicité d'indicateurs utilisés dans l'exercice IPC. **L'enquête ENSSAN étant réalisée dans la période d'actualisation de l'analyse l'IPC, c'est-à dire au mois de septembre 2021, nous privilégions cette approche pour estimer les populations en insécurité alimentaire et ajuster les interventions en fonction des recommandations préconisées par cette analyse.**

L'analyse IPC conduite en septembre 2021 conduit aux conclusions suivantes :

a. Dans la période courante allant de septembre 2021 à février 2022, 14 % de la population analysée (1, 301,546 personnes) est classé en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (2, 935,302 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 44% de la population en besoin d'une action urgente. Pour la période projetée, allant de mars à juin 2021, 14% de la population analysée (1,307,135 personnes) est en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 33% (3,160,304 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 47% de la population sera en besoin d'une action urgente pour la période de projection (**voir les tableaux de la population actuelle et projetée en annexe**).

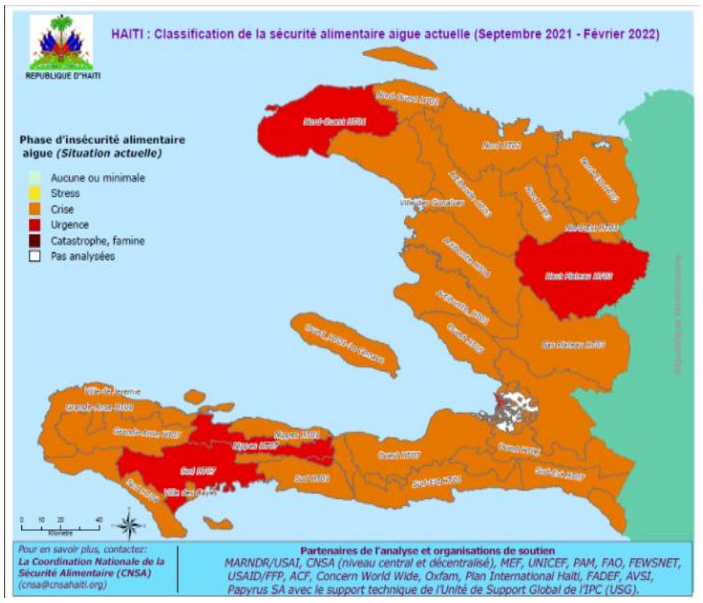

b. Parmi les 32 zones analysées, 5 se trouvent en phase 4 (Urgence), notamment la partie Centrale du département du sud (Sud HT07) et des Nippes HT07, le bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01), le haut plateau (Centre HT03)et les quartiers pauvres et très pauvres de Cité-Soleil. Le reste du pays a été classé en phase de crise (Phase3). En plus des zones en Urgence, les zones présentant une sévérité majeure, avec 15% de la population estimée en Phase 4 de l'IPC sont les zonesArtibonite HT03 et HT04, Grand 'Anse HT07 et HT08 ainsi que la ville de Jérémie, les zones côtières du Sud (Sud HT08), Sud-Est HT07, la Gonâve, la plaine bananière de l'Ouest (HT05) et Ouest HT07. Parmi les zones classées en phase de crise la Grand 'Anse HT07, l'Artibonite HT03, comptent le plus de personnes en besoin d'assistance immédiate, avec plus 50% de la population en phase 3 ou plus de l'IPC.

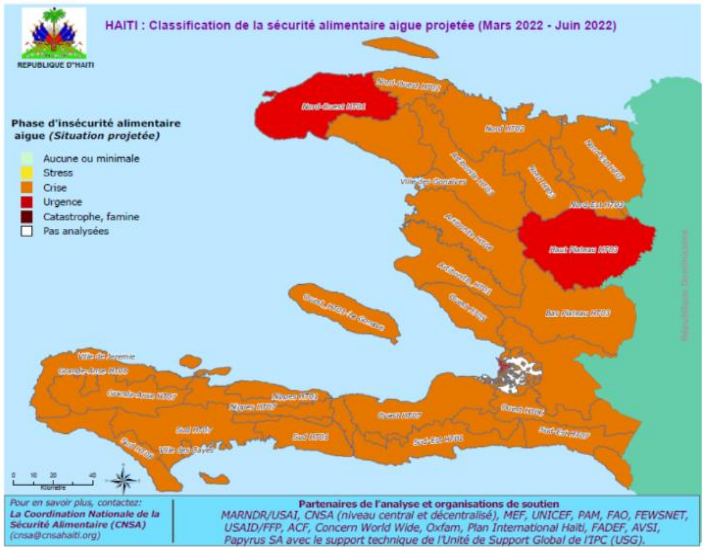

L'analyse actuelle (septembre 2021 – février 2022), comparée à celle conduite en août 2020, montre une détérioration de la situation de certaines zones notamment le bas Nord-Ouest, Sud et Nippes HT07, et Cité Soleil qui étaient antérieurement classées en phase 3 de l'IPC (Crise) sont passées en phase 4 de l'IPC (Urgence).

Tableau 35. Comparaison de la situation de la sécurité alimentaire par rapport aux situations antérieures

COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES				
Période de l'analyse	Courante	Projetée	Courante	Projetée
Durée	**Aout 2020 février 2021**	**mars 2021 juin 2021**	**septembre 2021 fevrier 2022**	**mars 2022 juin 2022**
population analysée	9,536,143	9,536,143	9,665,311	9,665,311
Population en phase 3 de l'IPC et pire	**3,988,968**	**4,355,735**	**4,237**	**4,467,440**
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	**42%**	**46%**	**44%**	**46%**
Population en phase 3 de l'IPC	**3,083,497**	**3,198,820**	**2,935,302**	**3,160,304**
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	**32%**	**34%**	**30%**	**33%**
Population en phase 4 de l'IPC	**905,471**	**1,156,914**	**1,301,546**	**1,307,135**
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	**9%**	**12%**	**13%**	**14%**
Assistance	**Assistance inclue**	**Sans inclusion de l' assistance**	**Assistance inclue**	**Sans inclusion de l'assistance**

CNSA et partenaires, Analyse IPC 2021

Cette dégradation est due à un ensemble de facteurs clés, à savoir : la sécheresse, le séisme/inondations, la hausse continue des prix, la réduction des transferts, l'insécurité généralisé liée à la violence des gangs et la vulnérabilité structurelle croissante. D'un autre côté, certaines zones antérieurement classées en phase 4 de l'IPC (Urgence) sont passées en phase 3 de l'IPC (Crise), il s'agit notamment de la Gonâve (Ouest HT01), du Sud-est HT01 et du Nord-Ouest HT02. L'assistance alimentaire significative et les activités du projet PMSAN dans la zone du haut Nord-Ouest ont probablement contribué à réduire les populations en phase 4 de l'IPC. La reprise après les chocs (tempête Laura et Covid-19) explique cette amélioration observée au niveau de la zone du Sud-Est HT01 et la Gonâve. Il convient aussi de souligner que si en termes de classification des zones, il semble y avoir une amélioration, en termes de pourcentage de personnes nécessitant une assistance d'urgence la situation ne s'est guère améliorée. Dans la zone de la Grand' Anse HT08 où, environ 45% de la population se trouvait l'année dernière en crise/urgence, cette année le pourcentage est passé à 53%. Pour l'Artibonite HT03 (zone de plateau de l'Artibonite, le pourcentage est passé de 40% à 50% de la population analysée.

3.4.4- Profil des ménages en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence

Les ménages en situation de sécurité alimentaire ne présentent pas un profil fort différent de celui des ménages en situation extrême d'insécurité alimentaire. S'il est vrai que les ménages en sécurité alimentaire

présentent une meilleure situation pour la plupart des indicateurs socioéconomiques considérés, il n'en demeure pas moins qu'ils sont des groupes économiquement vulnérables, exposés aux mêmes chocs que les ménages en situation d'insécurité alimentaire sévère. Il n'est pas rare de trouver des ménages en sécurité alimentaire en situation de faim ou qui recourent au crédit pour financer des dépenses alimentaires, des ménages qui utilisent des moyens de défécation non commode ou non recommandés. Toutefois, le tableau ci-après fournit plus d'informations sur les caractéristiques des ménages en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence, en plus des informations fournies par l'analyse IPC sur le profil des ménages dans les différentes phases de la sécurité alimentaire. Globalement le profil des ménages en insécurité alimentaire sévère dans les zones affectées et non affectées par les chocs n'est pas différent.

Tableau 36. Profil des ménages en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence dans les zones non affectées.

Indicateurs de profil	Sécurité Alimentaire	Insécurité alimentaire Sévère
Accès à l'eau potable	Les ménages ont accès à deux principales sources d'approvisionnement en eau de boisson : vendeur privé (24.7%) et camion-citerne d'eau traitée (18.9%)	Deux principales sources d'approvisionnement : Source d'eau non captée (36.8%) et Eau de rivière (16.1)
Type de latrines	19.3% des ménages ont accès à un WC	Seulement 2% des ménages y ont accès
Principale Sources de revenus du ménage	Nombre moyen de source de revenus : 1.04	Nombre moyen de sources de revenus : 0.6
Transferts reçus	26% des ménages déclarent avoir reçu de l'étranger ou d'un ménage en Haïti	14% des ménages en ont reçus
Part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages	43.3% des ménages consacrent jusqu'à 64.9% de leur budget aux dépenses alimentaires.	82.4 % des ménages consacrent au moins 75% de leur budget aux dépenses alimentaires
Indice de richesse en biens durables	Ils figurent à hauteur de 1.3% parmi les 20% des ménages les plus pauvres	Ils figurent à hauteur de 31.3% dans les 20% de ménages les plus pauvres
Niveau d'études	30.1% des ménages atteignent au moins le niveau philo	Seulement 2.7 % des ménages atteignent au moins le niveau philo

Strategies de survie		60% des ménages adoptent des stratégies généralement adoptées en situation d'urgence
Echelle de la faim	17.2 % des ménages expérimentent une quelconque faim	48.9% des ménages connaissent une forme de faim donnée
Emprunt ou achat à crédit	39% des ménages pour financer les dépenses alimentaires	57.6% des ménages
Energie pour la cuisson	20% des ménages utilisent le gaz propane pour la cuisson des aliments	Moins de 1% des ménage utilise le gaz propane

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Tableau 37. Profil des ménages en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence dans les zones affectées.

Indicateurs de profil	Sécurité Alimentaire	Insécurité alimentaire Sevère
Accès à l'eau de boisson	Réseau public/SNEP/DINEPA : 37.4% et vendeur privé ミリバール de camion d'eau (34.7%)	Deux principales sources d'approvisionnement eau de boisson : Réseau public/SNEP/DINEPA (22.6%), Source d'eau non captée (25.7)
Type d'habitat	71.6% des ménages dorment dans leur maison et 3.3% vivent sous des tentes /hangar	28.1 % dorment dans leur logement et se retrouvent soit sous des tentes et un hangar à hauteur de 17%
Type de latrine	23.9% des ménages disposent d'un WC pour la défécation	2.3% des ménages disposent d'un WC comme moyen de défécation
Part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages	31.3% des ménages consacrent jusqu'à 64.9% de leur budget aux dépenses alimentaires.	75.9% des ménages consacrent au moins 75% de leur budget aux dépenses alimentaires
Indice de richesse en biens durables	Ils figurent à hauteur de 1.3% parmi les 20% des ménages les plus pauvres	Ils figurent à hauteur de 29.5% dans les 20% de ménages les plus pauvres
Niveau d'études	33.4% atteignent au moins le niveau philo	3.8% atteignent au moins le niveau philo

Source d'énergie pour la cuisson des aliments	18.6% des ménages ont recours au gaz propane pour la cuisson des aliments	Moins de 1% des ménages utilisent le gaz propane pour la cuisson des aliments
Echelle de la faim	14.9% des ménages connaissent une situation de faim donnée	43.6% des ménages expérimentent 'une forme de faim donnée
Plans de Tubercules (patate, Igname, Manioc)	65% des ménages déclarent disposer des plants de tubercules pour la saison de printemps 2020	Seulement 45% des ménages en disposent pour la saison de printemps 2021
Stratégie de survie	70% des ménages n'adoptent aucune stratégie de survie	60% des ménages adoptent des stratégies généralement adoptées en situation d'urgence
Emprunt ou achat à	19.7% des ménages	40% des ménages

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.5- Nutrition des enfants de 6 à 59 mois

Cette partie traite de l'état nutritionnel des enfants de 6 mois à 59 moins, et plus particulièrement des problèmes de malnutrition aiguë.

3.5-.1- Malnutrition aiguë selon le périmètre brachial (PB) dans les départements non affectés et les départements affectés par le séisme et l'inondation

Le tableau ci-dessous présente les normes de l'OMS pour la classification de la malnutrition aiguë selon la taille du périmètre brachial (Mid-Upper Arm Circumference, MUAC).

Tableau 38. Classification de la malnutrition aiguë selon la taille du périmètre brachial (PB)

Classification	Seuils
Malnutrition aiguë sévère	PB < 115 mm
Malnutrition aiguë modérée	115 mm ≤ PB < 125 mm
Risque de malnutrition	125 mm ≤ PB < 135 mm
Statut nutritionnel satisfaisant	PB ≥ 135 mm

Source : OMS, 1996

Le périmètre brachial a été utilisé pour analyser la prévalence de la malnutrition aiguë des enfants de 6 à 59 mois dans la zone d'étude. Comme présenté dans le tableau ci-dessus, un PB inférieur à 125 mm indique

un état de malnutrition aigüe modérée (MAM), tandis qu'un tour de bras inférieur à 115 mm correspond à une malnutrition aigüe sévère (MAS). La présence d'œdèmes bilatéraux sur l'enfant le définit comme MAS, quelle que soit la mesure de son PB. Les enfants souffrant d'une MAS selon le Périmètre Brachial (PB < 115 mm) courent un risque très élevé de décès en l'absence d'une bonne prise en charge. La malnutrition aigüe globale (MAG) englobe la MAS et la MAM. L'analyse a été portée sur un effectif de 2911 enfants de 6 à 59 mois.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la malnutrition aiguë selon le périmètre brachial (PB) dans les départements non affectés et les départements affectés par le séisme et l'inondation. Au niveau des départements non affectés, le taux de la malnutrition aigüe globale (sévère + modérée) selon le PB est de 4.6% contre 3.6% dans les départements affectés. Ces taux sont acceptables (< 5%) selon les seuils de l'OMS.

Tableau 39. Répartition du taux de la MAS, MAM et MAG chez les enfants âgés de 6 à 59 mois

Malnutrition aiguë (PB) selon les zones non affectées et zones affectées par les chocs (seisme et inondation)						
Zone	**Strates**	**Malnutrition aiguë sévère**	**Malnutrition aiguë modérée**	**Malnutrition aiguë globale**	**Risque de malnutrition**	**Statut nutritionnel satisfaisant**
Zones non affectées	Artibonite HT01	1.2%	4.0%	5.2%	15.4%	79.4%
	Artibonite HT03	0.0%	2.0%	2.0%	7.2%	90.8%
	Artibonite HT04	0.0%	4.8%	4.8%	17.2%	78.0%
	Bas Plateau HT03	0.0%	.7%	0.7%	15.7%	83.6%
	Haut Plateau HT03	1.1%	1.1%	2.1%	6.9%	91.0%
	Nord HT02	0.0%	1.1%	1.1%	21.3%	77.6%
	Nord HT03	.8%	2.8%	3.6%	15.2%	81.2%
	Nord-Est HT02 et HT03	0.0%	2.8%	2.8%	4.9%	92.3%
	Nord-Ouest HT01	0.0%	4.4%	4.4%	10.1%	85.5%
	Nord-Ouest HT02	1.4%	4.7%	6.0%	20.5%	73.4%
	Ouest HT01	.9%	6.0%	6.8%	13.5%	79.7%
	Ouest HT03 et HT07	1.9%	16.4%	18.3%	30.9%	50.7%
	Ouest HT05	3.8%	3.7%	7.5%	29.8%	62.7%
	Ouest HT06	0.0%	2.3%	2.3%	12.5%	85.2%
	Camp Bas Delmas	1.5%	1.5%	3.0%	19.7%	77.3%
	Camp de Carrefour	1.0%	8.8%	9.8%	30.4%	59.8%
	Total	**.6%**	**3.9%**	**4.6%**	**16.0%**	**79.5%**
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	Grand-Anse HT07	0.0%	2.1%	2.1%	7.2%	90.7%
	Grand-Anse HT08	0.0%	.8%	0.8%	12.8%	86.4%
	Nippes HT01	.6%	1.3%	1.8%	11.2%	87.0%
	Nippes HT07 et HT08	1.1%	1.5%	2.7%	22.8%	74.5%
	Sud HT01	2.6%	5.6%	8.3%	6.1%	85.6%
	Sud HT07	.6%	6.1%	6.7%	3.7%	89.5%
	Sud HT08	0.0%	.6%	0.6%	19.8%	79.6%
	Sud-Est HT01	0.0%	3.0%	3.0%	11.8%	85.2%
	Sud-Est HT07	0.0%	2.1%	2.1%	15.7%	82.2%
	Ville Des Cayes	2.2%	3.9%	6.1%	13.3%	80.6%
	Villes de jeremie	0.0%	3.3%	3.3%	4.6%	92.1%
	Total	**.5%**	**3.2%**	**3.6%**	**11.2%**	**85.1%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Dans les zones non affectées, la zone de moyen d'existence de l'ouest HT07 (18.3%) dépasse le seuil de critique (15%- 29.9%) fixé par l'OMS. Le camp de déplacés au centre sportif de Carrefour (9.8%), la zone de moyen d'existence Ouest HT05 (7.5%) et l'Artibonite HT01(5.2%) affichent des taux supérieurs au seuils d'alerte (5-9.9% fixé par l'OMS).

Dans les zones affectées par le séisme et l'inondation, trois zones dépassent les seuils de 5% fixés par l'OMS : la zone Sud HT01(8.3%), la zone Sud HT07(6.7 %) et la ville des Cayes (6.1%). Elles se retrouvent donc dans une mauvaise situation. Il faut noter que les données ont été collecte environs deux semaines après les chocs. Ce qui signifie qu'au point de vue nutritionnel les impacts de ces chocs ne sont pas encore visibles sur les ménages.

3.5.2-Analyse des déterminants de la malnutrition

3.5.2.1- Analyse du lien entre la malnutrition et le sexe de l'enfant

Dans les zones non affectées, 5.9% des Garçon contre 3.1% des filles sont atteints de malnutrition aiguë. Par contre, dans les zones affectées, 4.1% des filles contre 3.2% des Garçon sont atteints de malnutrition aiguë. Les enfants du sexe masculin sont plus à risque d'être malnutris par rapport aux enfants du sexe féminin.

Tableau 40. Répartition des enfants âgés de 6-59 mois selon leur état nutritionnel et le sexe du chef de ménages

Zone	Malnutrition et Sexe de l'enfant		
	Garcon	Fille	Total
Zones non affectées	5.9%	3.1%	4.6%
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	3.2%	4.1%	3.6%
Total	**5.1%**	**3.4%**	**4.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.5.2.2-Analyse du lien entre la malnutrition et l'âge de l'enfant

Il apparaît clairement que la nutrition de l'enfant est aussi liée avec l'âge. On trouve un pic entre 6 à 23 mois de la malnutrition aigüe (PB). Ces taux sont respectivement 8.7% chez les enfants des zones affectées et 6.2% dans les zones affectées par le séisme et l'inondation. Cette prédominance pourrait s'expliquer par les mauvaises pratiques d'alimentation de complément et de sevrage ou par une alimentation peu variée et des réserves alimentaires insuffisantes. Le risque d'un enfant malnutris diminue au niveau de la tranche d'âge de 24 à 59 mois.

Tableau 41. Répartition des enfants âgés de 6-59 mois selon le groupe d'âge de l'enfant

Zone	Tranche d'age de l'enfant		
	6 -23 mois	24-59 mois	Total
Zones non affectées	8.7%	2.1%	4.6%
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	6.2%	2.0%	3.6%
Total	7.8%	2.1%	4.3%

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.5.2.3- Analyse du lien entre la malnutrition selon le Sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage semble peu influer sur la prévalence de la MAG avec au maximum 1 point de différence entre les ménages dirigés par un homme ou par une femme.

Tableau 42. Malnutrition selon le sexe du chef de ménage

Zone	Malnutrition et le sexe du chef du ménage		
	Homme	Femme	Total
Zones non affectées	5.4%	4.1%	4.6%
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	5.3%	2.6%	3.6%
Total	**5.3%**	**3.6%**	**4.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.5.2.4- Analyse du lien entre la malnutrition et la consommation alimentaire

Comme l'indique dans le tableau précédent, il n'y a pas de différence significative entre la malnutrition chez les enfants issus d'un ménage dirigé par un homme et celle chez les enfants venant de ménages dirigés par un homme.

Cependant, la situation est toute différente chez les enfants issus de ménages qui ont des carences alimentaires notamment les ménages dont la consommation alimentaire est dite inadéquate par rapport aux enfants membres de ménages à consommation alimentaire acceptable. Parmi les enfants souffrant de la malnutrition aiguë venant de ménages ayant une consommation alimentaire inadéquate, 9.6% ont une consommation alimentaire inadéquate (limite et pauvre) dans les zones non affectées contre 8.0% des enfants des zones affectées.

Donc, la prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants appartenant aux ménages à consommation alimentaire acceptable, est admise eu égard au seuil de 5% fixé par l'OMS.

Tableau 43. Statut nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et score de consommation

Zones	Malnutrition et Score de consommation alimentaire			
	Acceptable	limite	pauvre	Total
Zones non affectées	4.4%	4.4%	5.2%	4.6%
Zones affectées par les chocs (seisme et inondation)	3.0%	4.4%	3.6%	3.6%
Total	**4.0%**	**4.4%**	**4.6%**	**4.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.5.2.5- Analyse du lien entre la malnutrition et stratégies de survie

D'un autre côté, il faut souligner que la prévalence de la malnutrition aigüe globale varie avec l'indice de stratégie de survie des ménages. Plus le ménage recourt à des stratégies pour faire face au manque de nourriture, plus les enfants membres de ce ménage risquent de souffrir de la malnutrition aigüe globale.

Tableau 44. Statut nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et stratégie de survie

Zones	Malnutrition et strategies de survie				
	aucune stratégie	stratégie de stress	strategie de crise	strategie d'urgence	Total
Zones non affectées	3.3%	2.9%	5.6%	5.8%	4.6%
Zones affectées par les chocs (seisme et iondation)	1.8%	3.4%	3.5%	5.2%	3.6%
Total	**2.8%**	**3.0%**	**5.0%**	**5.5%**	**4.3%**

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

3.6- Perspectives et assistance

Cette partie de l'analyse présente les perspectives des ménages sur les perspectives des ménages en matière de sécurité alimentaire pour les six prochains mois après la collecte des données. Elle traite également des assistances que reçoivent les ménages selon leur type durant les 12 derniers mois.

3.6.1-Pourcentage des ménages selon les perspectives

Dans l'ensemble des zones non affectées par les derniers chocs, majoritairement les ménages estiment que la situation de leur ménage dans les six prochains mois va s'empirer (35.1%) et 32% sont dans l'incertitude en choisissant la modalité « Ne sait pas ». Toutefois, 14% des ménages pensent que la situation va rester la même et 18% estiment qu'elle va s'améliorer.

Les plus fortes proportions des ménages qui pensent que leur situation va s'empirer s'observent respectivement au niveau du département du Centre (50.1%), du Nord (43.8%), du Nord-Ouest (43.5%). Les plus fortes proportions des ménages indécis s'observent respectivement au niveau du département de l'Ouest (40%) et du Nord-Est (39.4%). Les plus fortes proportions des ménages estimant que la situation va rester la même sont observées respectivement au niveau du département du Nord-Est (25%), et du Nord-Ouest (22.1%). Les plus fortes proportions des ménages attendant une amélioration de leur situation sont observées respectivement au niveau des départements du Nord-Ouest (25%), du Nord-Est et l'Ouest (21%).

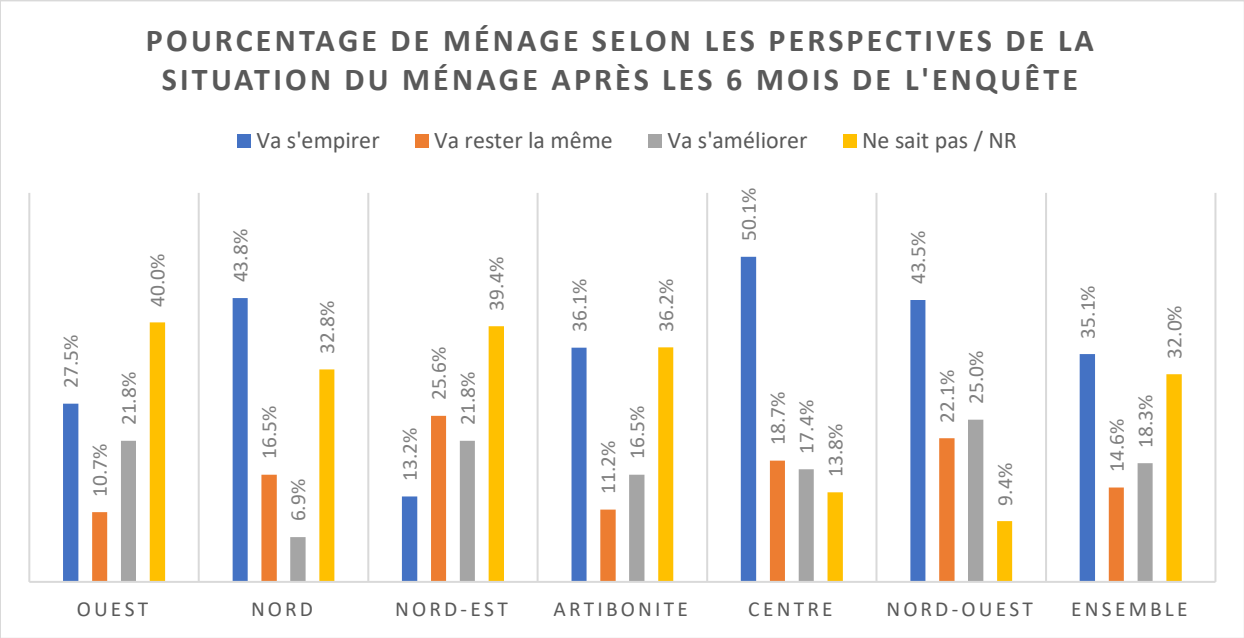

Source : CNSA, ENSSAN août 2021

3.6.2- Réception d'assistance par type durant les 12 derniers mois

Dans l'ensemble, durant les 12 derniers mois, 2.7% des ménages des zones non affectées par les derniers chocs ont reçu de l'assistance sous forme de produits alimentaire, 24% sous forme de cash et les autres formes d'assistance sont marginales (moins de 1%).

L'analyse du graphique ci-dessous, indique que ce sont respectivement les ménages des départements du Nord-Est (5.2%) et du Nord-Ouest (3.6%) qui ont reçu le plus de l'assistance sous forme de produits alimentaires. L'assistance sous forme de cash s'observe encore le plus au niveau des départements du Nord-Est (5.4%) et du Nord-Ouest (4.4%). Le Nord-Est est le seul département pour lequel le pourcentage de ménages qui ont reçu de l'assistance sous forme d'intrants agricoles atteint moins de 2%.

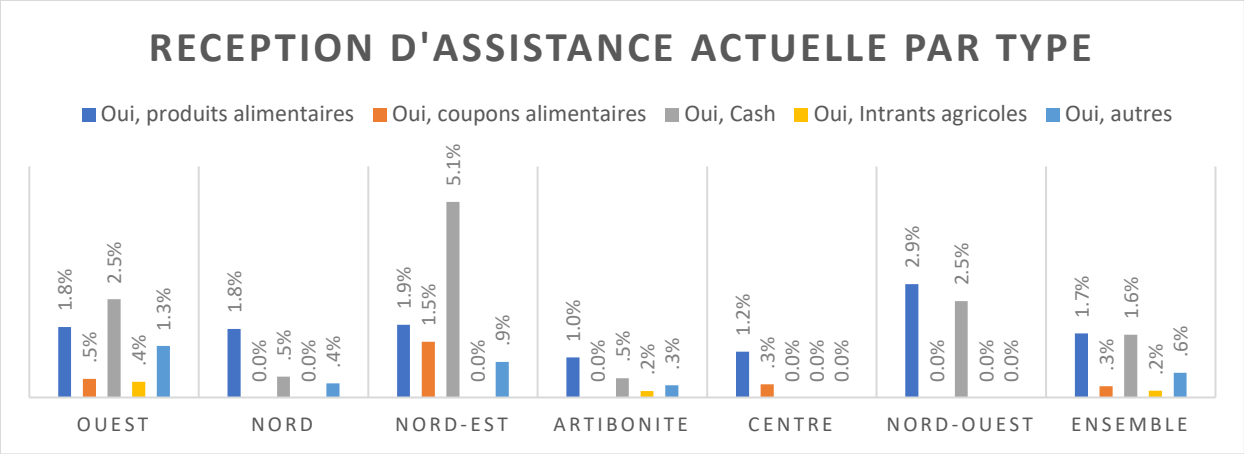

Source : CNSA, ENSSAN 2021

3.6.3- Réception d'assistance par type actuellement (pendant l'enquête)

Pour la question est ce que les ménages reçoivent actuellement de l'assistance, dans l'ensemble des zones non affectées, les ménages reçoivent principalement de l'assistance sous forme de produits alimentaires (1.7%) et de cash (1.6%). Les ménages des départements du Nord-Est et du Nord-Ouest sont ceux qui reçoivent le plus de l'assistance sous forme de produits alimentaires respectivement 1.9% et 2.9% des ménages ainsi que sous forme de cash transfert de manière respective 5.1% et 2.5 % des ménages.

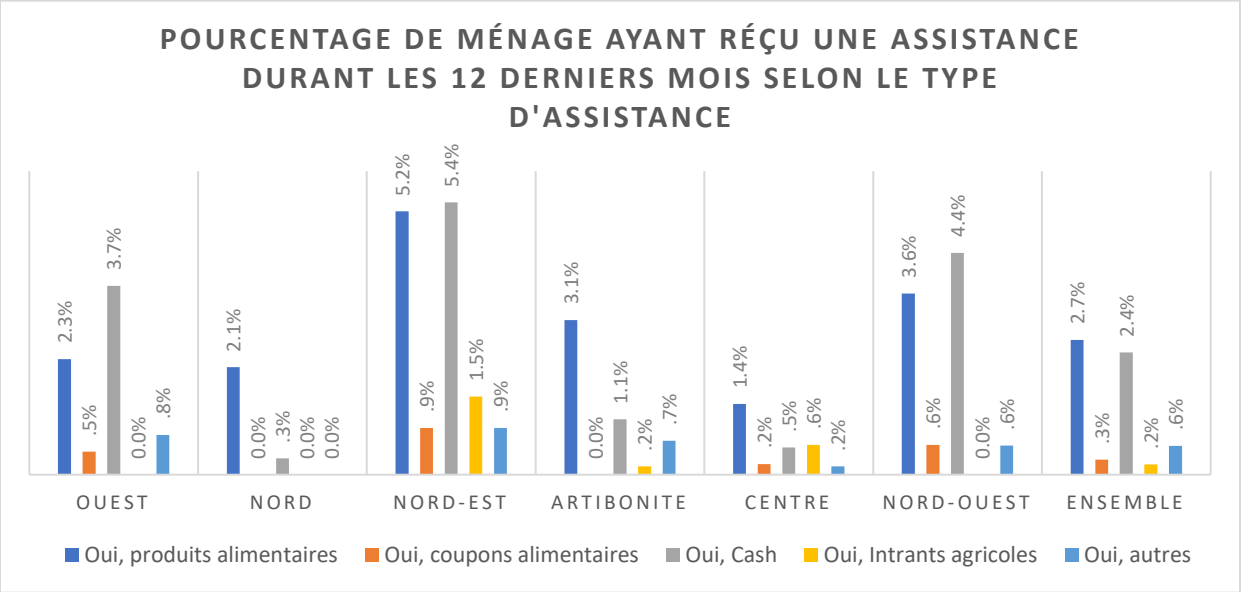

Source : CNSA, ENSSAN 2021

3.6.4- Préférence de la réception de l'aide alimentaire

Dans l'ensemble des départements, au niveau des zones non affectées, les ménages préfèrent recevoir de l'assistance majoritairement (53%) sous forme mixte (argent et nourriture). La distribution de cash est la forme la moins préférée de l'assistance alimentaire des ménages. En effet, seulement 14% souhaitent recevoir de l'assistance alimentaire via la distribution de bon d'achat, alors que 44% sont favorables à la distribution d'argent en cash, contre 31% favorable à la distribution de nourriture.

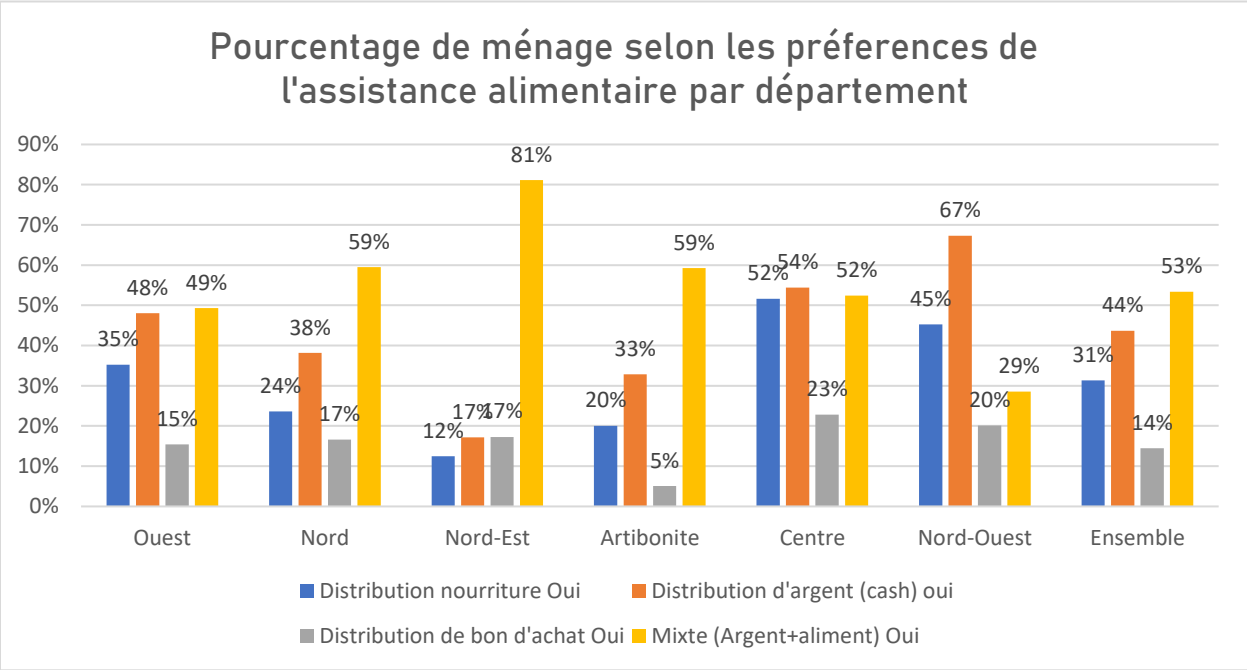

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse par département montre que le département du Nord-est (81%) compte la plus grande proportion de ménage qui préfèrent avoir de l'assistance sous forme Mixte (argent + nourriture) suivi des ménages des départements du Nord (59%), de l'Artibonite (59%) et du Centre (52%) dont plus de la moitié des ménages estiment vouloir recevoir de l'assistance sous forme mixte. La distribution d'argent est prédominante au niveau des départements du Nord-Ouest (67%) et du Centre (54%). La distribution de nourriture reste préférable majoritairement au niveau des départements du Centre (52%) et du Nord-Ouest (45%).

IV-Présentation des résultats volet communautaire : évaluation agricole

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes communautaires relatifs à l'évaluation de la campagne agricole de printemps. Dans le cadre de cette évaluation, 155 focus réparties sur 70 communes du pays tenant compte de leurs représentativités en termes de moyens d'existence et des caractéristiques agroécologiques ont été réalisés.

4.1- Situation de la production agricole

Les informations recueillies, Par le bais des enquêtes communautaires, permettent de faire une appréciation de la performance de la campagne agricole de printemps 2021. Ainsi, les éléments de résultats sur les régimes de précipitations, l'accès à la main d'œuvre, aux intrants et aux matériels agricoles ainsi que l'appréciation de la campagne sont présentés dans cette partie du rapport traitant la situation agricole.

En aout 2020, le pourcentage de ménages pratiquant l'activité agricole était de 51,1%. Ce chiffre a chuté à 44,1%, soit 13,7% de moins suite aux catastrophes naturelles. En ce a trait à la pratique de l'agriculture selon la zone de moyens d'existence, c'est la même tendance qui se maintient. Hormis, le Sud'Est HT07, toutes les zones toutes les zones affectées par les récentes catastrophes présentent une décroissance du nombre de ménages ayant pratiqué l'agriculture. Cette situation est particulièrement marquante dans les zones Nippes HT07+HT08, SudHT01 où la pratique de l'activité agricole a respectivement baissé de 30,6% et 33.33%.

Dans le Sud'Est, contrairement au séisme, il parait que les inondations ont eu l'effet inverse. C'est la seule zone de moyens de d'existence où le nombre de ménages qui pratiquent l'activité agricole a augmenté. En fait, après les inondations, il y a souvent un effet résiduel en termes d'humidité dans les sols. Comme l'agriculture haïtienne repose sur un régime pluvial, si les inondations ne sont pas assez violentes pour anéantir les capacités de production des producteurs, on peut assister à une légère intensification des activités agricoles après les inondations. Car, les agriculteurs profitent de l'humidité des sols pour faire le semis. C'est probablement ce qui s'est produit avec la zone SudHT07.

4.1.1-Régime des précipitations

L'appréciation des régimes de précipitations et de l'état des végétations pour la campagne agricole de printemps 2021 est faite grâce à l'exploitation des cartes NDVI[3]. Le principal avantage de l'utilisation des imageries satellitaires est que celles-ci permettent de mieux comprendre les caractéristiques de la production agricole, les conditions climatiques antérieures et les spécificités à des échelles différentes.

3 https://earlywarning.usgs.gov/fews/search/LAC/Caribbean/Haiti

Nous analysons les images NDVI (indice différentiel normalisé de végétation) ci-dessous qui constituent un bon indicateur des conditions climatiques ayant prévalu tout au long de la campagne.

3e décade de février 2021	2e décade de mars 2021
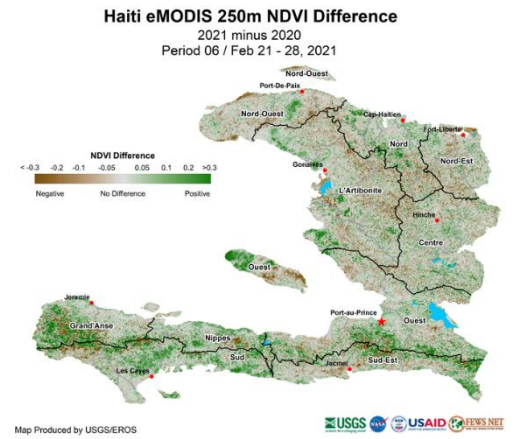	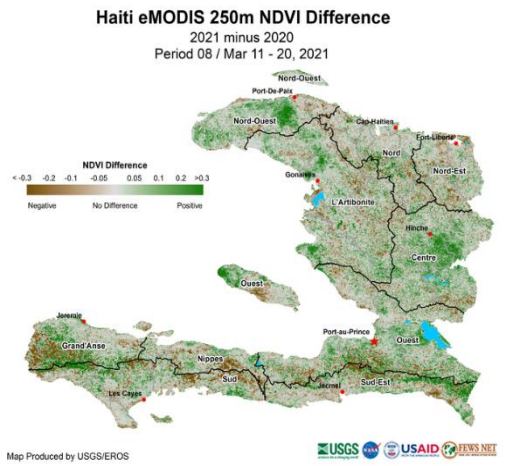
1re décade d'avril 2021	3e décade d'avril 2021
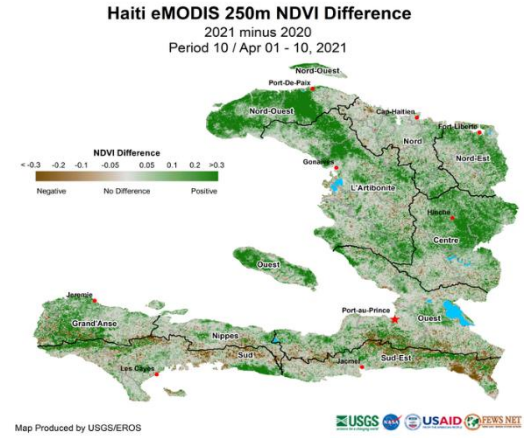	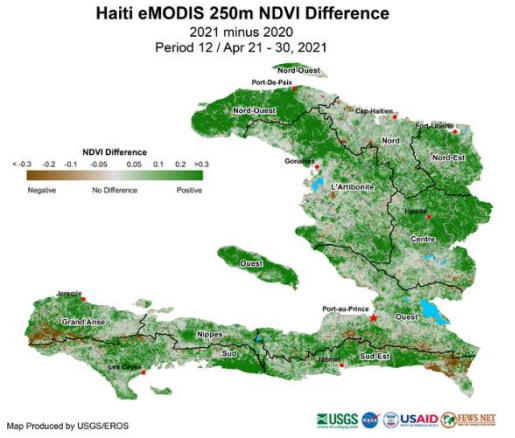
2e décade de mai 2021	1re décade de juin 2021

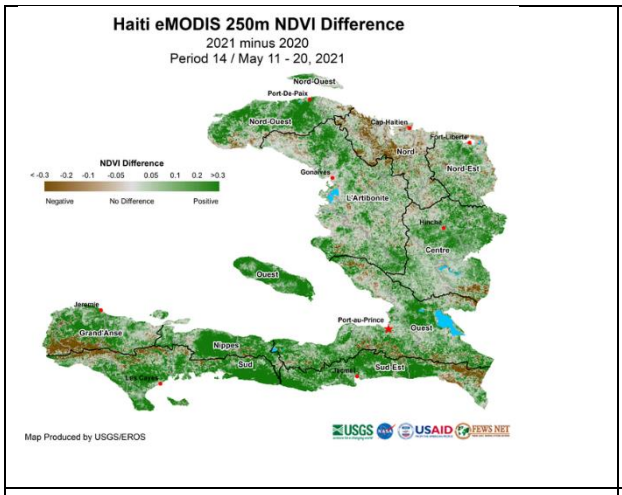

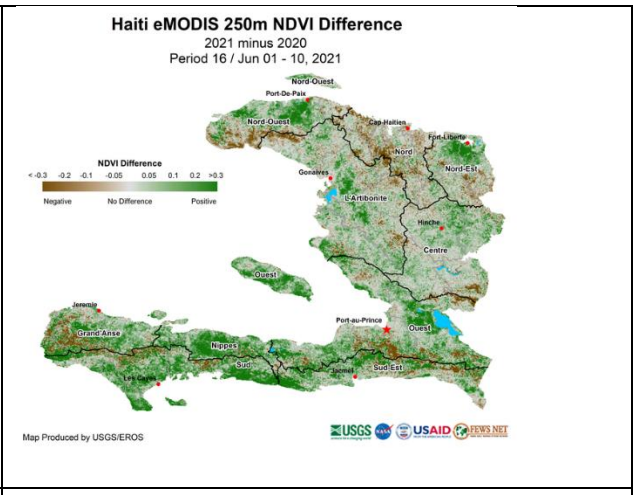

3e décade de juin 2021	2e décade de juillet 2021

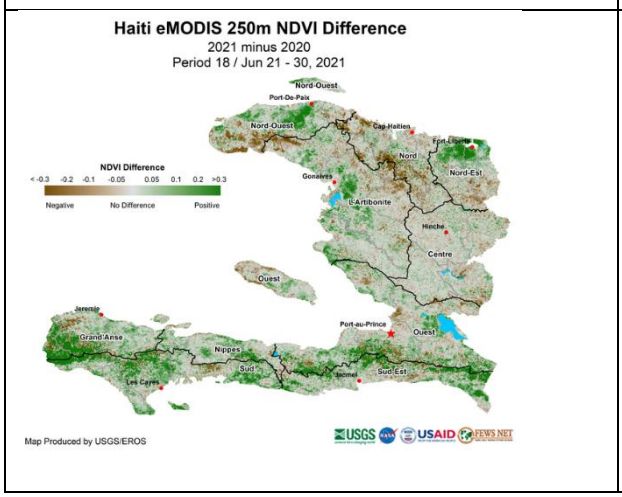

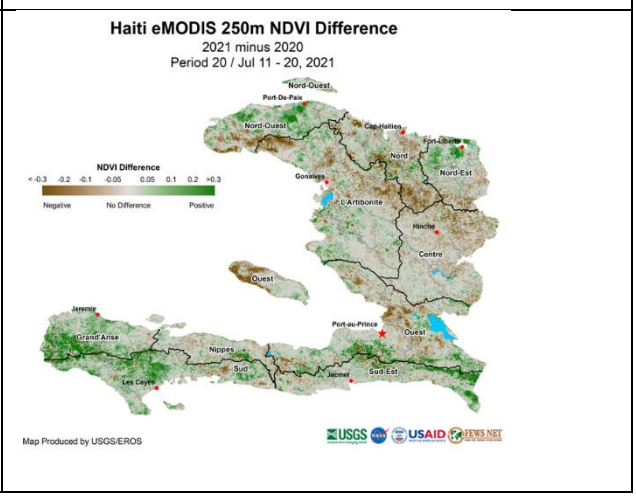

- L'importance de végétation observée sur les images relatives à la 1re décades du mois d'avril est la résultante des précipitations enregistrées au cours du mois mars.
- Ce constat va dans le sens des déclarations faites par les participant.es aux focus group qui ont fait savoir que la campagne de printemps a démarré à temps dans une grande partie du pays.
- Les pluies ont été plus ou moins régulières sur une bonne partie du territoire jusqu'au début du mois de mai d'après les répondant.es des groupes de discussion et les imageries de la 2e décade de mai et de 1ère décade de juin en témoignent.
- Un déficit de végétation continu est observé dès la mi-mai, survenu soit après les récoltes du haricot, soit à cause de l'arrêt des pluies au début du mois de mai.

4.1.2 Accès aux engrais chimiques

La majorité des agriculteurs haïtiens pratiquent l'agriculture de subsistance et sont des petits exploitants qui n'utilisent peu voire pas d'engrais chimiques. Les agriculteurs qui ont recours aux engrais chimiques sont ceux qui travaillent sur les périmètres irrigués et/ou qui exploitent des espèces légumières dans les zones de montagne humides à vocation maraichères. La tendance de l'accès aux engrais chimiques pour la campagne de printemps 2021, selon les données des enquêtes communautaires, révèle qu'en moyenne 60 % des groupes ont fait mention d'une baisse de leur disponibilité dans la plupart des zones de moyen d'existence. Toutefois, dans l'Ouest HT06 et Ouest HT07, 100 % 100 % des répondant.es ont déclaré une amélioration de la disponibilité des engrais chimiques comparée au précédent printemps.

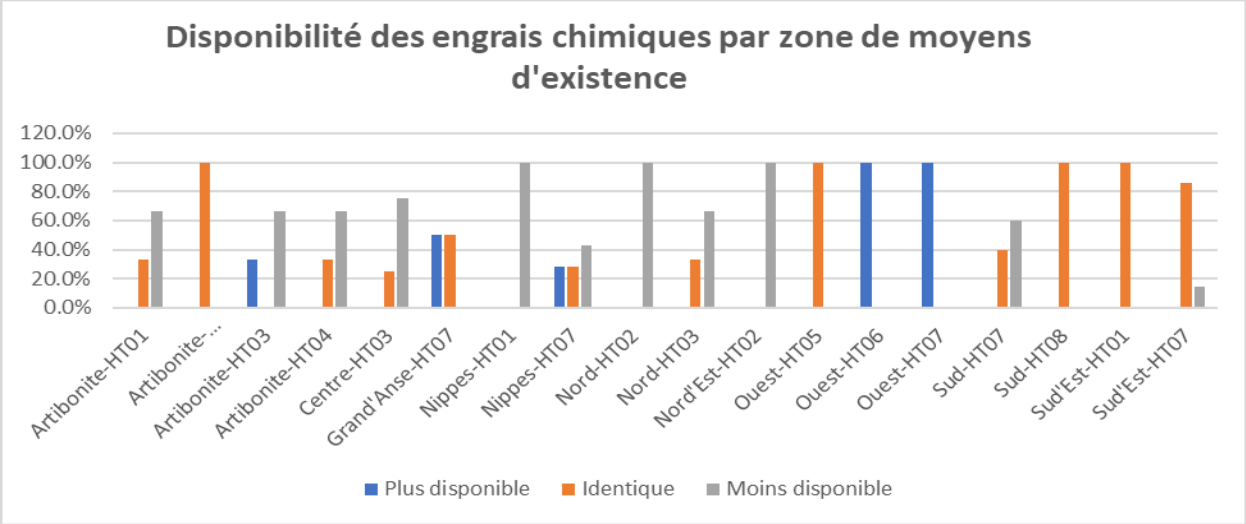

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

4.1.3- Accès aux semences et matériels végétaux

L'accès aux semences et boutures est limité pour des questions de disponibilité, de faibles capacités monétaires et de baisses de distribution. En effet, le manque de disponibilité et l'accès aux semences

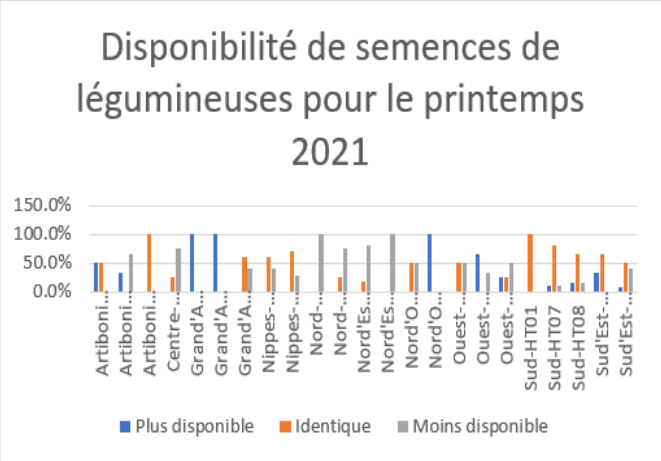

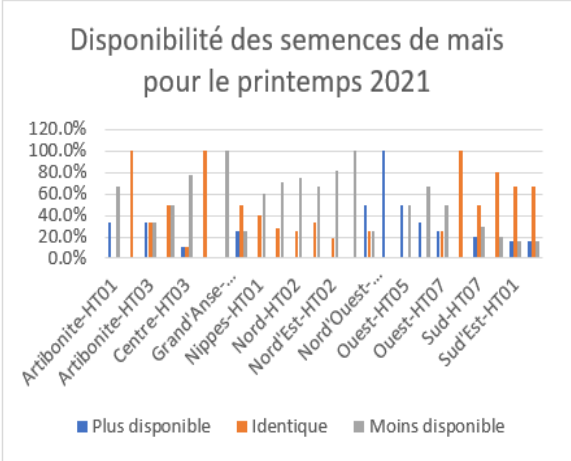

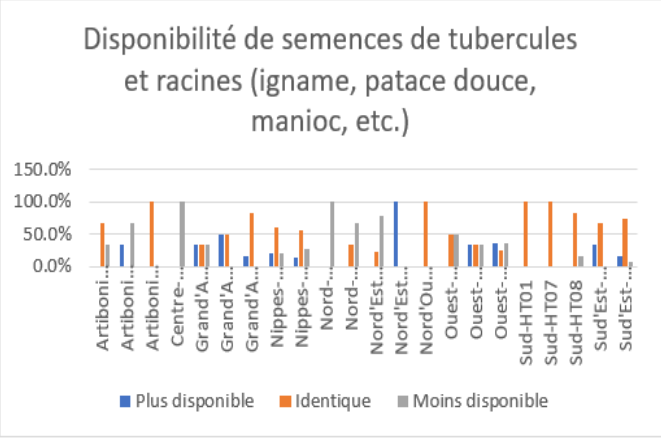

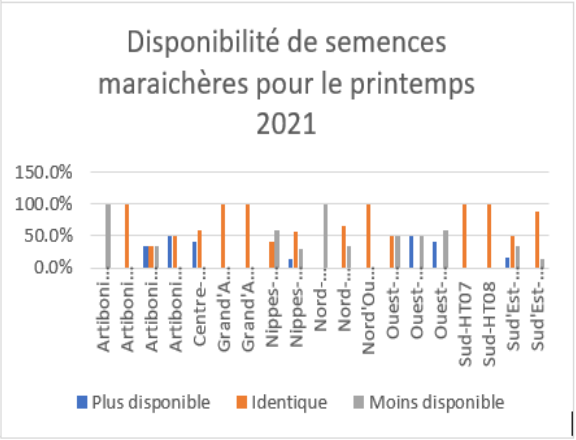

demeurent un facteur limitant du démarrage des campagnes agricoles et de l'augmentation des superficies exploitées. Pour la campagne agricole de printemps 2021, les quantités de semences de maïs et de légumineuses, selon les réponses des participant.es aux focus groups, variaient entre « identiques » et « moins disponibles » par rapport à l'année dernière. Cependant, la tendance liée à la quantité de semences de tubercules et de racines montre que la situation est identique dans la plupart des zones touchées par les enquêtes communautaires. Le partage est une modalité courante d'accès pour les boutures de manioc et patate.

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

4.1.4- Accès à la main-d'œuvre agricole

Au cours de la campagne de printemps 2021, l'accès à la main d'œuvre agricole a été un facteur limitant la performance des activités champêtres. Dans la plupart des zones agroécologiques, les participant(e)s aux enquêtes communautaires ont déclaré une baisse de la disponibilité de la main d'œuvre. Conformément aux graphes ci-après, 100 % personnes ayant assisté aux focus group dans les zones de moyens d'existence suivantes : Artibonite – HT01, Artibonite – HT03, Centre – HT03, Nord' Ouest – HT02, Sud HT08 et Sud' Est – HT01 ont fait savoir que la main d'œuvre agricole a subi une diminution par rapport à l'année dernière. Les causes avancées par les participant.es seraient la migration, l'exode rurale et le développement de plus en plus important du « taxi moto ». Par ailleurs, le coût de la main d'œuvre agricole a enregistré une augmentation plus ou moins significative sur l'ensemble du territoire. Peu d'agriculteurs et exploitant(e)s agricoles y ont recours en raison de la cherté de la vie.

Figure 1. Disponibilité de la main d'œuvre par rapport à l'année dernière

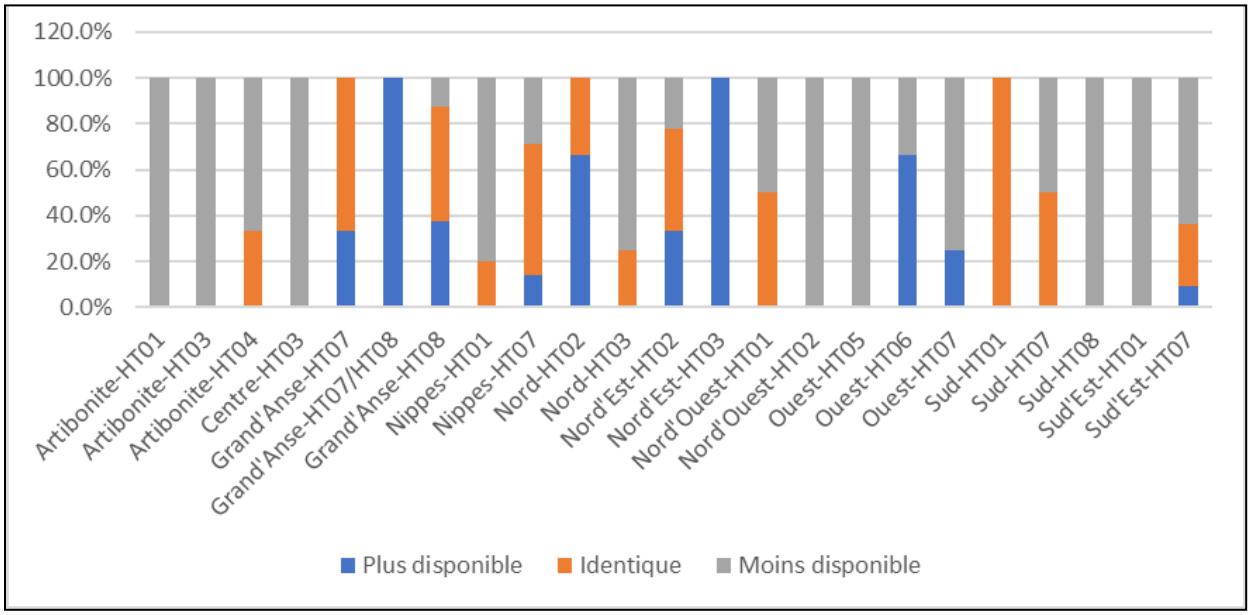

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

4.1.5- Maladies et prédateurs

La pression des maladies et des nuisibles (insectes, ravageurs, parasites etc.) a affecté la performance des cultures durant la campagne de printemps 2021. Au cours de cette saison, les cultures céréalières et les légumineuses ont été les plus affectées par les attaques parasitaires et/ou les maladies phytosanitaires. Ainsi, 54,3 % des groupes lors des enquêtes communautaires ont signalé des niveaux d'affectation sévère sur les cultures céréalières durant la saison. Aussi, 47,2 % des groupes ont fait mention des niveaux d'affectation sévère sur les légumineuses. Certes, l'ampleur des dégâts est significative sur ces cultures

mais en raison de leur manque de technicité et de leurs faibles capacités financières, de nombreux/ses répondant.es ont affirmé qu'aucune mesure n'a été prise pour limiter les impacts des attaques parasitaires et les maladies sur ces plantes annuelles. Par contre, l'ampleur des dégâts causés par la pression des maladies et des nuisibles sur les cultures maraichères est moindre comparées aux céréales et légumineuses. Considérant que les produits maraichers sont dans la plupart des cas destinés à la commercialisation, les producteurs tendent à faire des débours financiers permettant d'effectuer les traitements phytosanitaires dans le but de diminuer les pertes qui auraient pu résulter des attaques des ennemis des cultures. Ceci est confirmé par une proportion de 70,9 % des groupes dans le cadre des enquêtes communautaires qui ont fait savoir les dégâts enregistrés dans le sous-secteur maraichage sont inférieurs à 25 %.

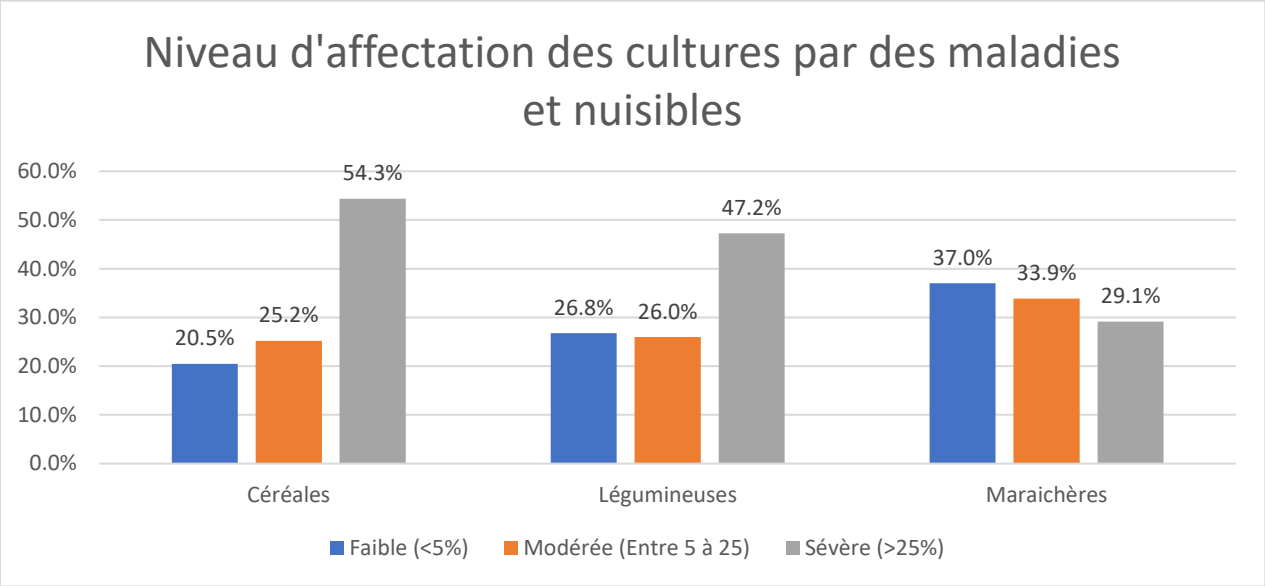

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN août 2021

4.1.6- Facteurs de blocage de l'agriculture

A l'échelle nationale, le principal facteur de blocage de l'agriculture selon les résultats des enquêtes communautaires concerne la disponibilité financière et/ou les modalités d'accès au crédit agricole. En plus de la variabilité climatique constituant un handicap majeur au développement du secteur agricole à travers le pays (pénurie d'eau saisonnière, pertes des cultures lors des cyclones, etc.), 3 à 4 groupes sur 5 dans les départements des Nippes, du Nord' Est et du Sud' Est ont fait mention de ce problème. Et, au moins 2 groupes sur 3 des groupes des répondant.es de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud ont déclaré que l'inexistence/ le mauvais état des infrastructures hydroagricoles est l'un des principaux facteurs leur empêchant d'avoir des performances satisfaisantes.

4.1.7- Estimation de la performance de la campagne agricole de printemps par rapport à l'année dernière

4.1.7.1- Performance des céréales campagne de printemps 2021

Les principales céréales cultivées en Haïti sont le maïs le riz et le sorgho. Le maïs est produit à travers les 10 départements du pays et dans toutes les zones agroécologiques sous régime pluvial et irrigué. Il est produit par la grande majorité des producteurs haïtiens. Il est cultivé en association avec des légumineuses, le haricot en particulier. Les principaux départements de production de maïs sont le Sud (plaine des Cayes), l'Artibonite, le Nord et le Plateau Central.

Le riz est cultivé dans les plaines irriguées, particulièrement dans l'Artibonite, la plaine des Cayes et certains petits périmètres irrigués dans les départements du Nord (St Raphael), Nord-Est (périmètre de Ferrier) et des Nippes. On cultive également un peu de riz pluvial dans les fonds de vallées des montagnes humides du Nord et du Nord-Est. Environ 60% de la production nationale du riz est obtenue dans la Vallée de l'Artibonite, principalement cultivé durant la campagne d'été.

Le Sorgho- Généralement, le sorgho est cultivé dans les plaines et mornes sèches et marginales du pays. Il est cultivé principalement dans les départements des Nippes et de l'Artibonite. Il est moins exigeant en eau que le maïs et peut se développer sans trop de difficultés avec moins de 800 mm de pluie. Il offre également l'avantage d'un coût d'implantation plus faible (faible quantité de semences à l'hectare 10- 15 kg), ce qui est un avantage dans les zones à pluviométrie variable où il y a un fort risques de pertes à la levée.

Les cultures céréalières ont subi une baisse allant de faible à élevée dans 43 communes sur 70 représentées sur la carte ci-après. Au niveau de la péninsule Sud, cette baisse est due en raison des dégâts provoqués par la tempête tropicale Elsa survenue au cours de la 1re décade du mois de juillet 2021. Par ailleurs, la performance a été inchangée dans 15 communes sur les 70 touchées dans le cadre des enquêtes communautaires.

Figure 2. Carte de la performance céréalière de la campagne de printemps 2021 comparée au printemps de 2020

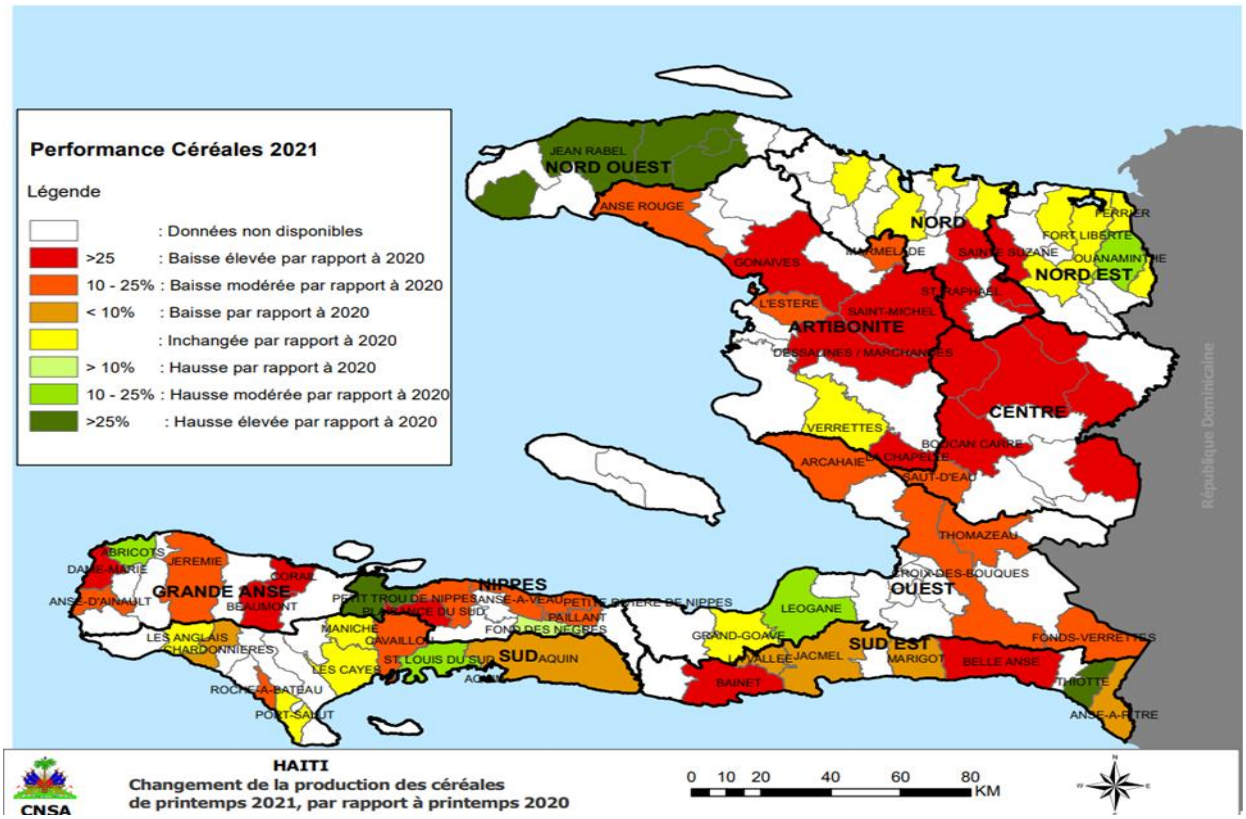

Source : CNSA, ENSSAN août 2021

4.1.7.2- Performances des légumineuses pour la campagne de printemps 2021

Les légumineuses cultivées en Haïti comprennent principalement le haricot (Phaseolus vulgaris L.), les pois et l'arachide. Les légumineuses (haricot et pois) sont le plus souvent cultivées en association avec le maïs. Le haricot est la principale légumineuse cultivée.

Le haricot est cultivé presque partout dans le pays ; plaines, montagnes et mornes humides et sèches et souvent les conditions climatiques sont généralement défavorables (température parfois trop élevée, abondance de pluies lors de la maturation du grain, parfois sécheresse trop prolongée, vents trop forts et attaques de nuisibles).

Le pois congo est une plante arbustive tropicale et rustique qui résiste très bien non seulement à la sécheresse grâce à son système racinaire puissant et profond, mais aussi aux maladies. Le pois congo est principalement cultivé dans les zones frontalières avec la République Dominicaine, dans les départements du Sud-Est, Centre et Nord-Est.

La production d'arachide se retrouve dans tous les départements, mais se concentre dans les zones plus sèches, notamment dans le Centre, le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud. En Haïti, l'arachide, appelée pistache, est une culture appréciée à forte valeur marchande.

Pour l'appréciation de la performance des légumineuses du printemps 2021 comparée à la campagne de 2020, la carte ci-dessous montre qu'une baisse modérée et une situation inchangée sont observées dans 42 communes sur 70. Aussi, une baisse élevée a été enregistrée dans 17 communes. Toutefois, les communes Aquin, Saint Louis du Sud et Léogane ont connu une hausse de production de légumineuses modérée par rapport à 2020.

Figure 3. Carte de la performance des légumineuses de la campagne de printemps 2021 comparée au printemps de 2020

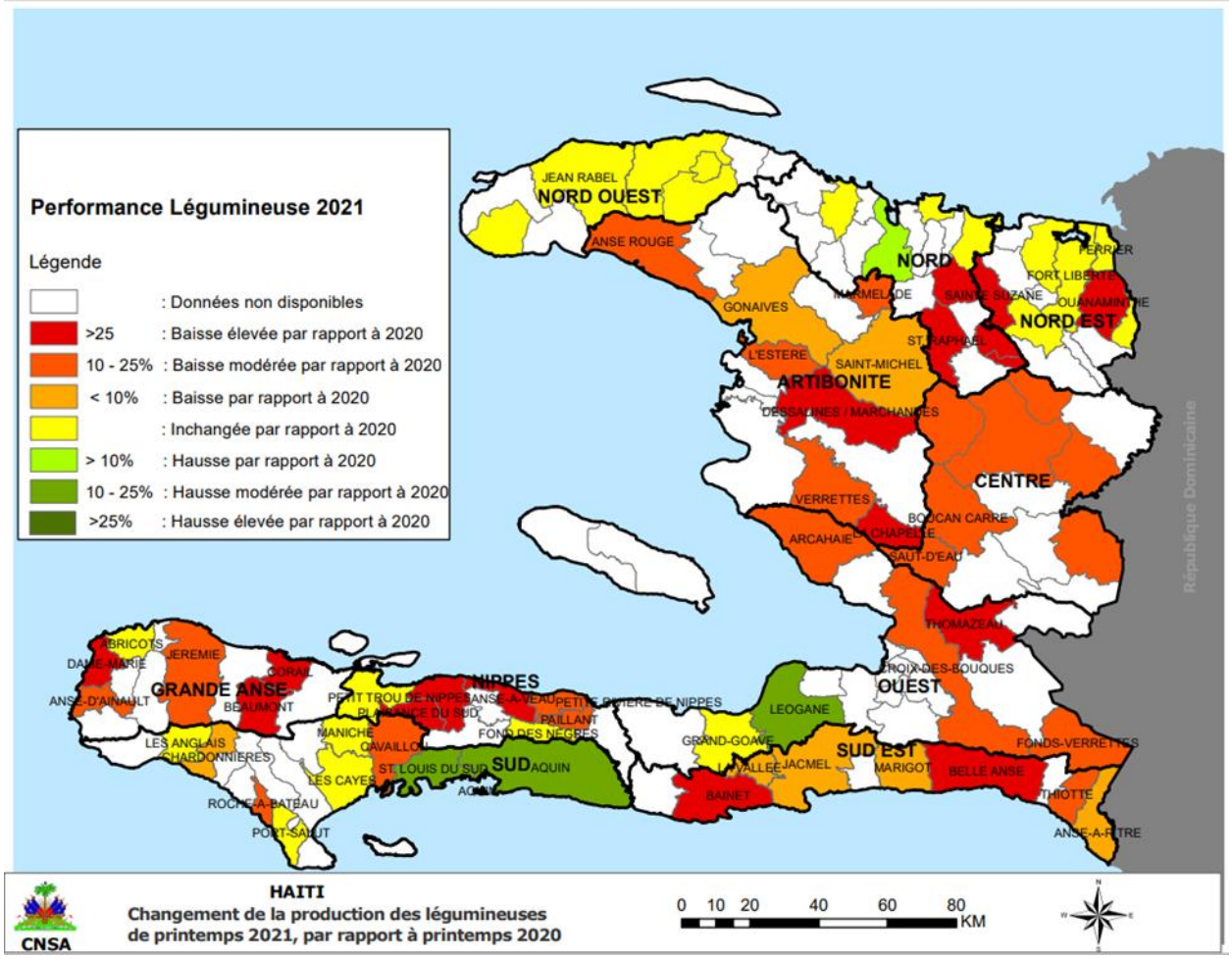

Source : CNSA, ENSSAN août 2021

4.1.7.3- Performances des racines et tubercules pour la campagne de printemps 2021

Les tubercules cultivés en Haïti comprennent principalement le manioc, l'igname et la patate douce. La patate douce est cultivée en monoculture ou en association en zones de montagnes humides et de mornes plus sèches alors que le manioc préfère les zones plus sèches. Le taro (malanga et mazombel) cultivés principalement dans les systèmes agro-forestiers de la Grande Anse, du Nord et d'une partie du Nord-Ouest.

L'observation de la carte ci-après montre qu'une hausse élevée de la production des racines et tubercules comparée au printemps 2020 a été enregistrée à Corail, Anse-d'Hainaut et Beaumont dans la Grand' Anse et à Thiotte dans le Sud' Est ; soit dans 4 communes sur les 70 touchées lors des enquêtes communautaires. Par ailleurs, une situation inchangée, baisse faible et baisse modérée a été observée dans 36 communes sur 70.

Figure 4. Carte de la performance des racines et tubercules de la campagne de printemps 2021 par rapport au printemps 2020

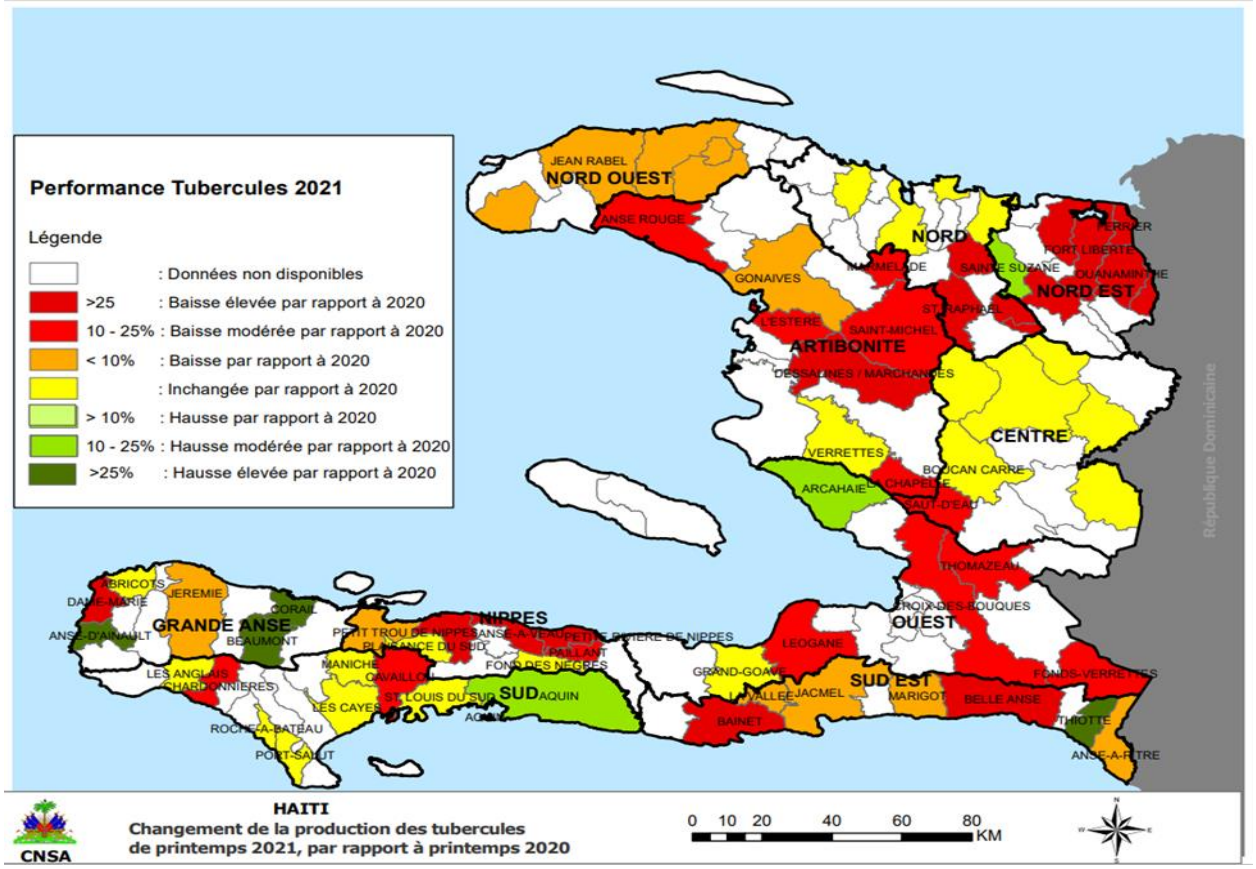

Source : CNSA, ENSSAN août 2021

4.2-Situation de l'élevage

Le secteur de l'élevage repose principalement sur la production animale à petite échelle, activité qui en général accompagne les activités agricoles familiales pour générer les revenus nécessaires notamment pendant les périodes de soudure. Le rôle de l'élevage comme système d'épargne est aussi primordial : les ruminants représentent une forme d'investissement fiable et un bien productif précieux dans les communautés rurales 4.

Le bétail est une source importante de revenus pour tous les ménages agricoles et agit comme une réserve financière pour faire face à des dépenses imprévues et à des frais tels que les frais scolaires (en particulier pour la rentrée des écoles). Selon l'ENUSAN de 2019, 1 ménage sur 2 en milieu rural pratique l'élevage et constitue la 3e source de revenu des ménages en milieu rural avec 18% des ménages l'ayant déclaré comme principale source de revenu.

4.2.1- Tendance de la taille du cheptel

De nombreux chocs enregistrés durant cette dernière décennie ont eu des impacts significatifs sur le sous-secteur de l'élevage. Selon les réponses fournies à travers les enquêtes communautaires, les différentes espèces domestiques ont connu une diminution. En moyenne, 98,4 % et 92,1 % des répondant.es ont signalé des baisses respectives du cheptel porcins et des volailles. Les causes déclarées par les participant.es aux focus group seraient les ravages provoqués par le « Teschen » sur les procs et « Newcastle » touchant le sous-secteur avicole.

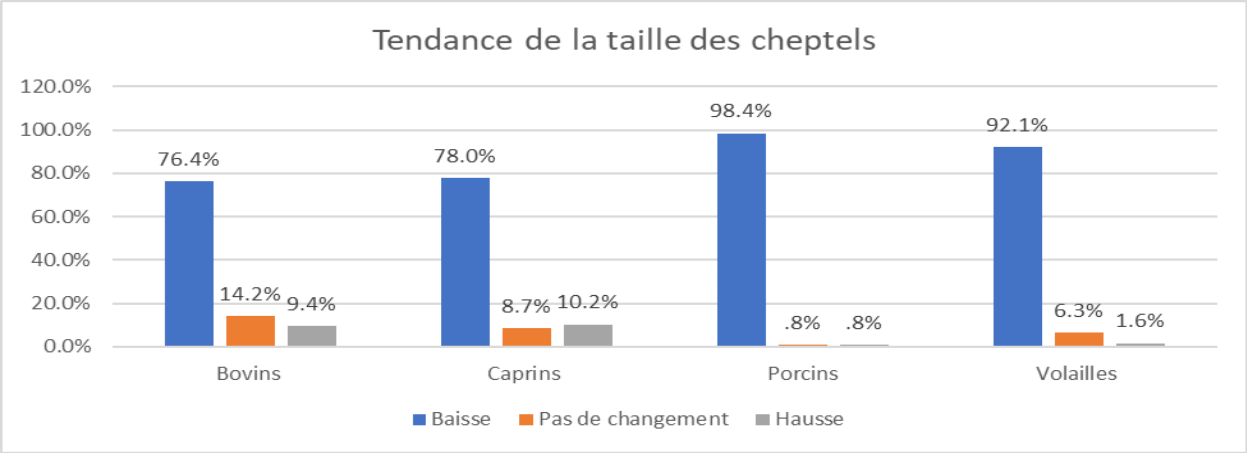

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

4 CNSA et FEWS NET (2015), Profil des moyens d'existence

4.2.2- Facteurs de blocage de l'élevage

Les résultats des enquêtes communautaires ont mis en exergue une tendance à la baisse du peuplement d'animaux domestiques sur l'ensemble du territoire. Les trois principales causes constituant des facteurs limitant au développement du sous-secteur de l'élevage selon les participant.es aux focus group sont :

- Vol des animaux
- Problème de pâturage saisonnier sévère
- Incapacité à faire face aux maladies des troupeaux

4.3- Besoins prioritaires

La synthèse des besoins prioritaires déclaré par l'ensemble des groupes de discussion à l'échelle nationale a permis de cibler les trois principaux besoins ci-après :

- La réhabilitation des infrastructures hydroagricoles existantes ;
- L'accès au crédit rural ;
- La disponibilité d'intrants agricoles.

V- Présentation des résultats volet communautaire : évaluation marché

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes communautaires relatifs à l'évaluation des marchés réalisée auprès de 196 commerçants au niveau de 53 marchés à raison de 4 commerçants de produits alimentaires de base en moyenne par marché. Au niveau de ce chapitre est présentée également, une analyse de données secondaires notamment les prix de marché de CNSA/FEWSNET. Les marchés ont été sélectionnés de manière à prendre en compte la diversité agro écologique de chaque département (voir carte de couverture ci-dessous).

Figure 5. Carte de couverture de l'enquête marché

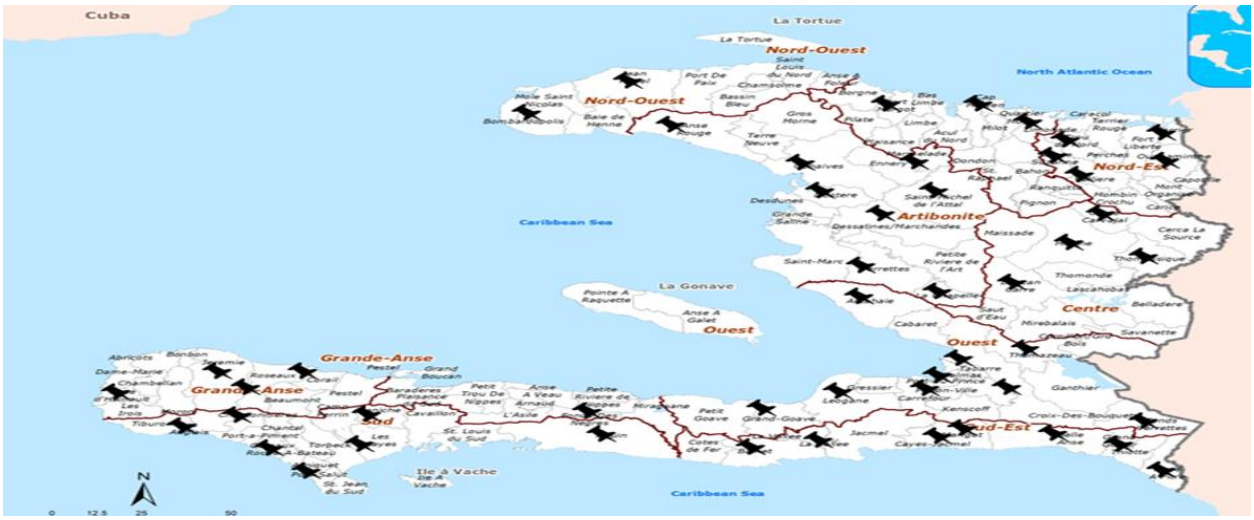

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

5.1- Disponibilité et approvisionnement

Les commerçants ont été interrogés sur la disponibilité des produits locaux et importés sur les marchés comparativement à la situation en juillet. Les graphes ci-dessous présentent le pourcentage de réponses obtenues.

Figure 6. Disponibilité des produits alimentaires de base

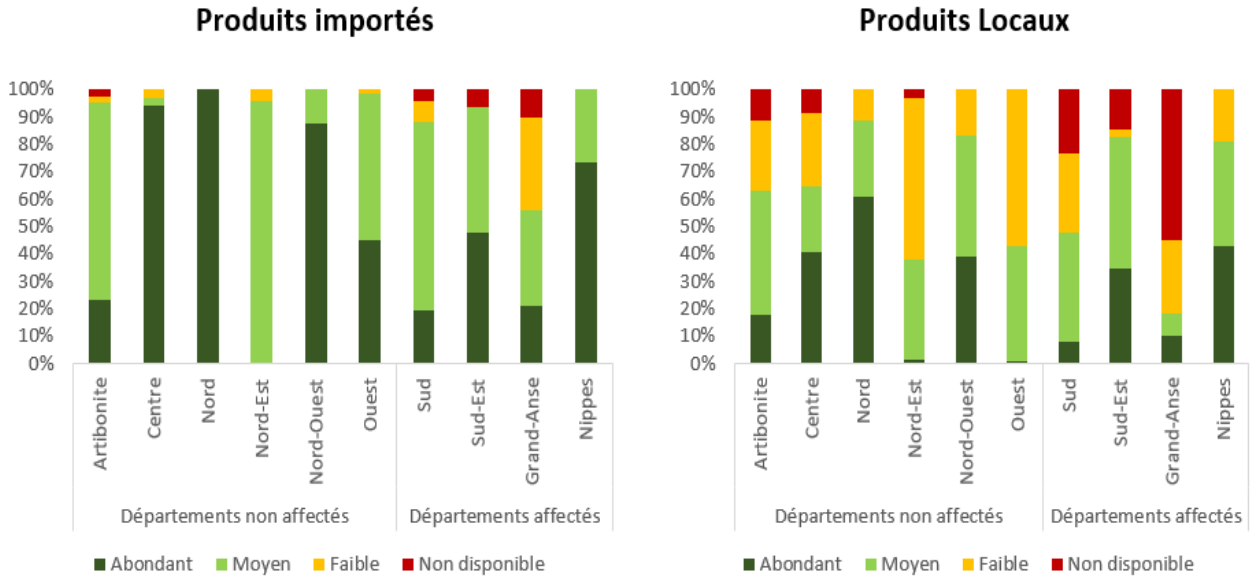

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

L'analyse de ces graphes nous permettent de souligner les points suivants :

- ✓ Les produits locaux semblent être un peu rares sur certains marchés particulièrement au niveau des départements de la Grand-Anse, du Nord-Est, de l'Ouest et du Sud où dans plus de 50% des cas, il a été mentionné une faible disponibilité/absence de produits locaux.
- ✓ Pour les produits importés, nos informateurs semblent avoir observé plutôt une disponibilité moyenne à bonne, donc une bonne compensation du manque de produits locaux. En Effet, dans au moins 88 % des cas, les commerçants ont fait mention d'un disponibilité moyenne ou bonne, à l'exception du département de la Grand-Anse où le pourcentage est de seulement 56%.

Le manque de disponibilité de produits importés observé au niveau de la Grand-Anse semble être dû au problème d'accès suite aux seimes du 14 août tandis que le manque de disponibilité de produits locaux est probablement dû à des facteurs saisonniers.

5.2- Approvisionnement

Interrogés sur les éventuelles difficultés d'approvisionnement, aussi bien au niveau des zones affectées qu'au niveau des zones non affectées, plus de deux tiers des commerçants font état de difficultés d'approvisionnement.

Figure 7. Ménages affectés par les difficultés d'approvisionnement

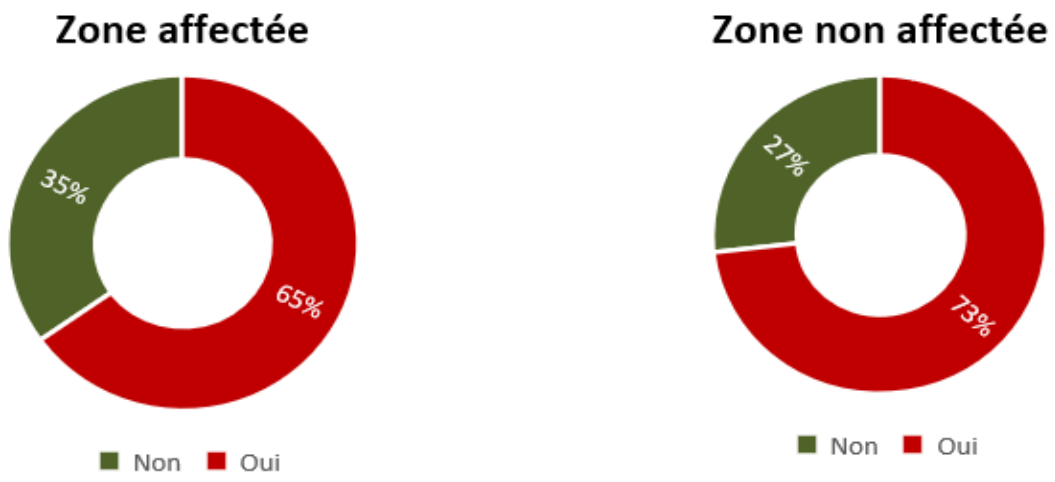

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Comme on peut l'observer sur le graphe ci-dessous, les difficultés d'approvisionnement sont particulièrement dues à l'inflation et au manque de capacité financière des commerçants

Figure 8. Causes des difficultés d'approvisionnement

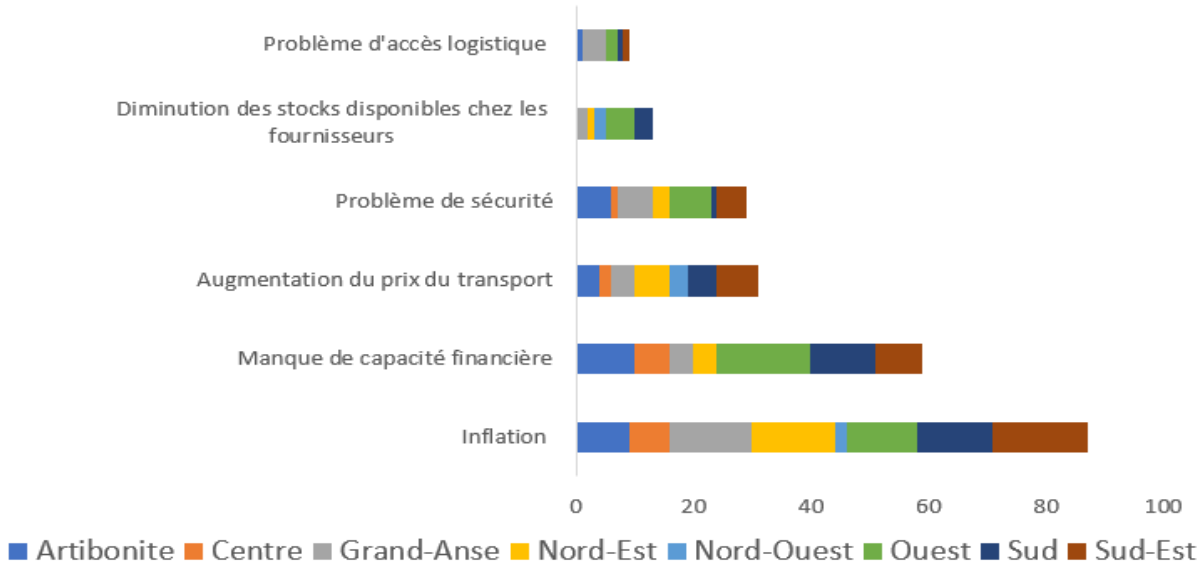

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

5.3- Accès aux aliments

5.3.1- Tendance de la valeur du panier alimentaire et du taux de change

Le panier dont il est question ici est le panier de la CNSA basé sur 1,870 Kcal et constitué de 11 produits alimentaires de base locaux et importés. Les valeurs du panier sont calculées sur la base des prix des principaux marchés urbains des 10 départements.

Après la baisse importante de la valeur du panier alimentaire en septembre et octobre 2020, **la valeur du panier a recommencé à augmenter à partir du mois de novembre 2020 et après 1 an continue à augmenter**. Comme on peut le voir sur le graphe ci-dessous, la tendance de la valeur du panier est fortement liée à la tendance du taux de change HTG/USD en raison de la forte dépendance du pays aux importations.

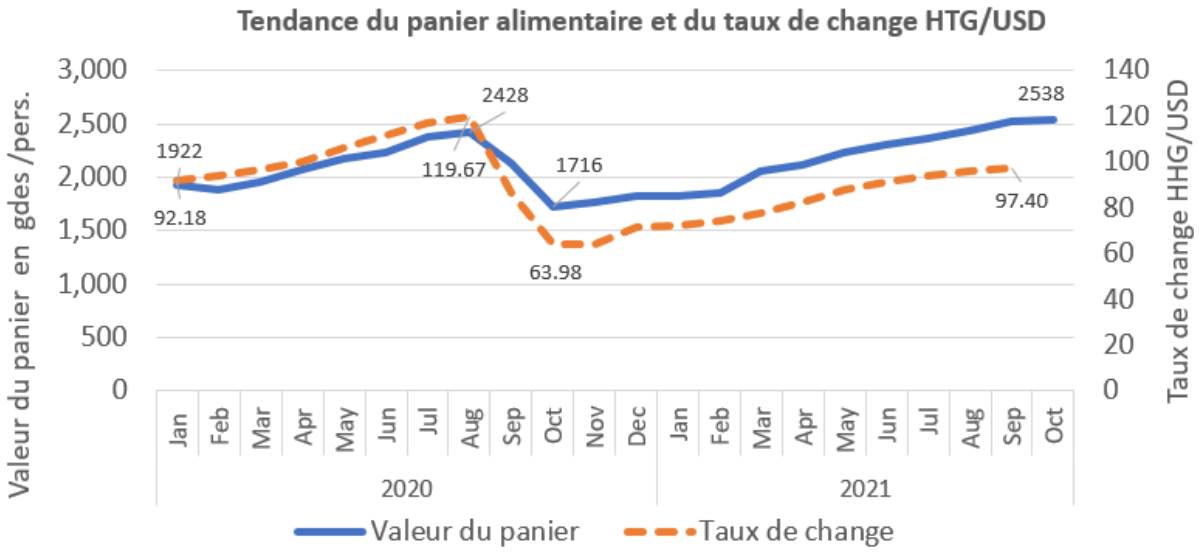

Source de données : CNSA/FEWSNET

5.3.2- Variation de la valeur du panier en rythme annuelle

La valeur moyenne du panier est passée de 1,746 HTG en octobre 2020 à 2,548 HTG en octobre 2021 soit une augmentation d'environ 48% au cours des 12 derniers mois. Le graphe ci-dessous présente les variations de la valeur du panier au niveau des principaux marchés urbains des 10 départements. Il y a donc lieu de noter que les marchés du Grand-Sud et celui de Croix des Bossales (Zone Métropolitaine) ont subi les hausses les plus importantes au cours des 12 derniers mois. Mis à part Jérémie où l'augmentation

est légèrement inférieure à la moyenne, **les pourcentages d'augmentation de la valeur du panier des marchés du Grand Sud et de la Croix des Bossales sont supérieurs à la moyenne nationale.**

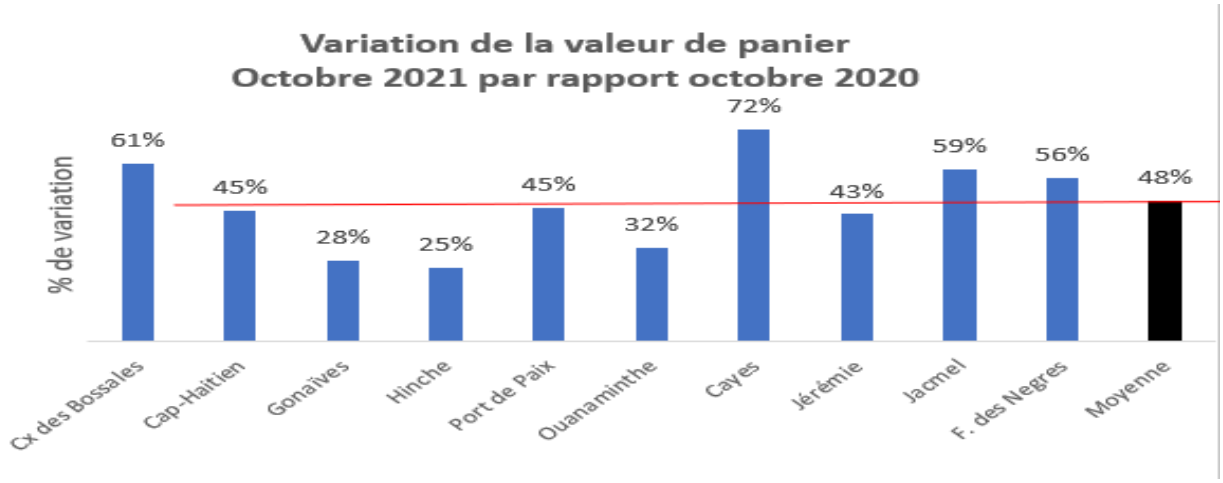

Source : Panier alimentaire, CNSA octobre 2021

5.3.4 - Variation de la valeur du panier dans les 6 derniers mois

Depuis juin, une recrudescence des affrontements inter-gangs dans la zone métropolitaine a provoqué une limitation importante de la circulation des personnes et des marchandises au niveau de la zone métropolitaine en particulier les mouvements de/vers la presqu'ile du Sud. Nous analysons la variation de la valeur du panier en octobre 2021 par rapport au mois de mai 2021, afin d'avoir des indications concernant l'impact de ces affrontements sur les marchés. La valeur du panier est passée de 2,234 HTG en mai 2021 à 2,538 HTG en octobre 2021 soit une augmentation d'environ 14%. A part le marché de Fonds de Nègres où l'on a enregistré une baisse de la valeur du panier, les marchés du Grand-Sud sont parmi les marchés ayant enregistré **les plus fortes hausses de la valeur du panier notamment à Jacmel, Les Cayes et Croix des Bossales où la hausse dépasse la moyenne nationale.**

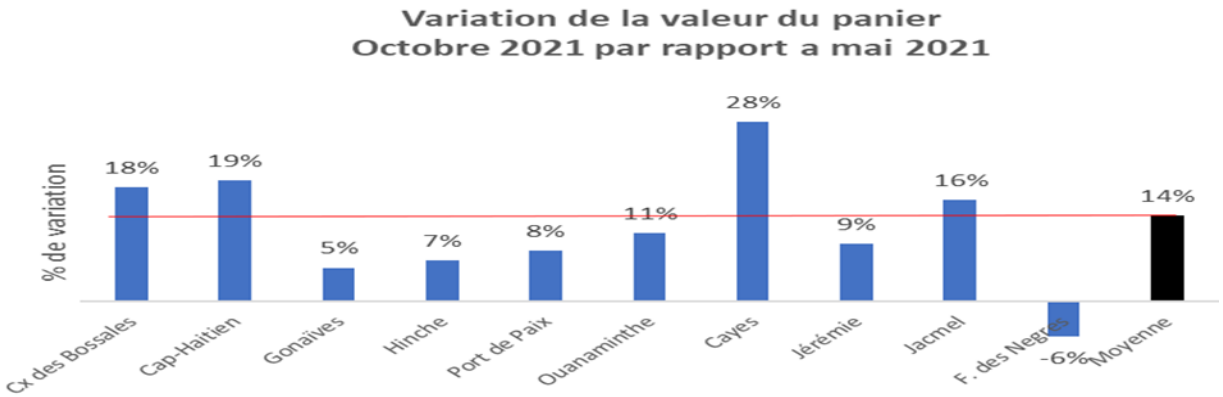

Source : Panier alimentaire, CNSA octobre 2021

La baisse au niveau du marché de Fonds des Nègres est particulièrement due à la baisse relativement importante des prix des produits locaux sur ces marchés notamment le riz, le maïs et les haricots. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que le marché de Fonds de Nègres est aussi un marché de production où les prix des produits locaux sont supposés être plus faibles.

Comme on peut l'observer sur les graphes en annexe, la tendance du panier alimentaire est la résultante de la tendance à la hausse des prix des produits importés et la stabilité voire baisse des prix des produits locaux liée entre autres à la saisonnalité et les difficultés d'écoulement des produits dans la zone métropolitaine.

5.4- Contraintes au niveau des départements affectés

Le graphe ci-dessous présente une comparaison des pourcentages de commerçants ayant mentionné une contrainte déterminée avant et après le séisme. Il ressort clairement de cette analyse une exacerbation des contraintes financières auxquelles faisaient face les commerçants.

A l'inverse, il parait que les contraintes sécuritaires ont été moins un souci pour les commerçants au moment de l'enquête. Cela semble s'expliquer par le couloir humanitaire qui avait été négocié avec les chefs de gang de Martissant en vue de pouvoir acheminer l'aide aux sinistrés du Grand-Sud.

Figure 9. Principales contraintes des commerçants

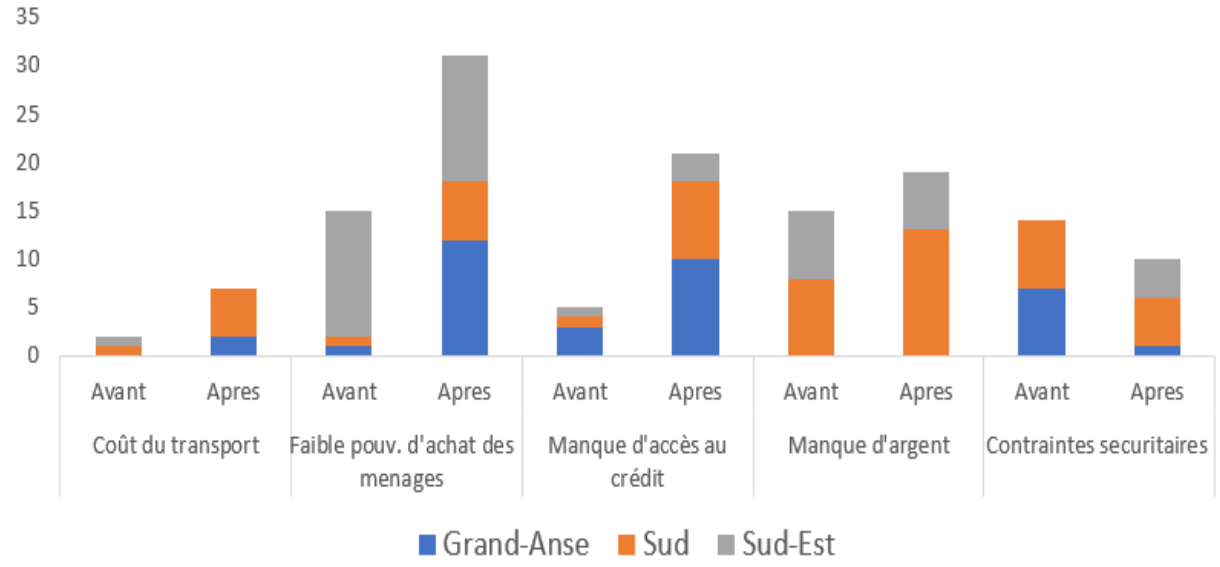

Source : CNSA, EFSA, août 2021

5.5- Capacité de réponse

En dépit de toutes les limitations, les commerçants semblent avoir une bonne capacité de réponse. En effet, environ au moins 8 commerçants sur 10 pensent pouvoir répondre à une augmentation d'environ 25% de la demande, à l'exception de la Grand-Anse et du Sud Est où le ratio est un peu moins élevé soit environ 6 sur 10.

Figure 10. Capacité de réponse des commerçants

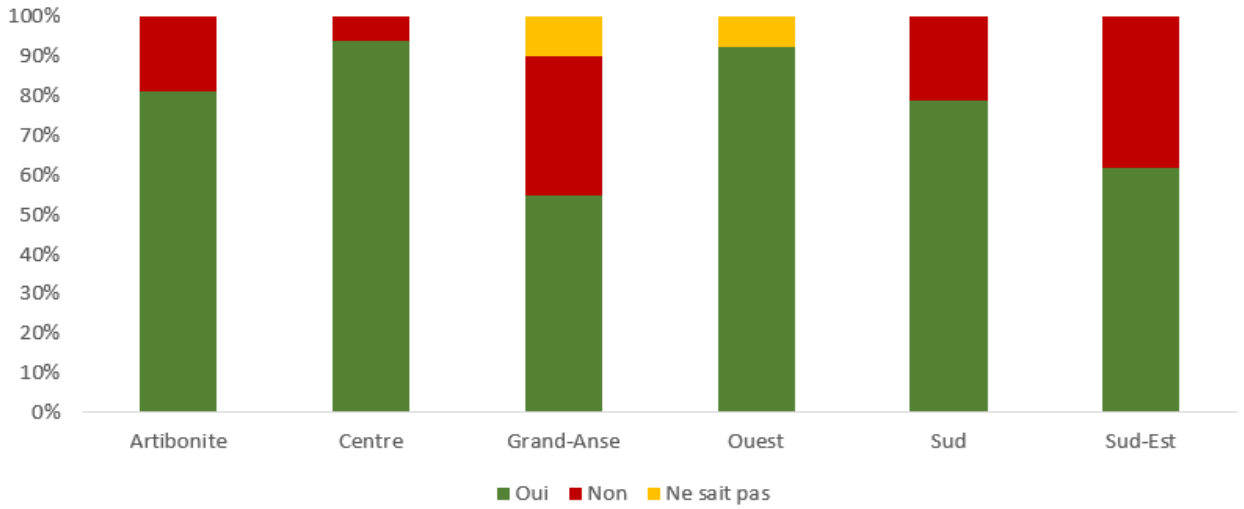

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

Les raisons expliquant que certains d'entre eux ne sont pas en mesure de répondre à une augmentation de la demande sont principalement :

- ✓ Le manque de ressources financières ;
- ✓ Les difficultés d'approvisionnement liées à l'insécurité ou à l'impact du séisme.

Figure 11. Raisons expliquant l'incapacité de réponse des commerçants

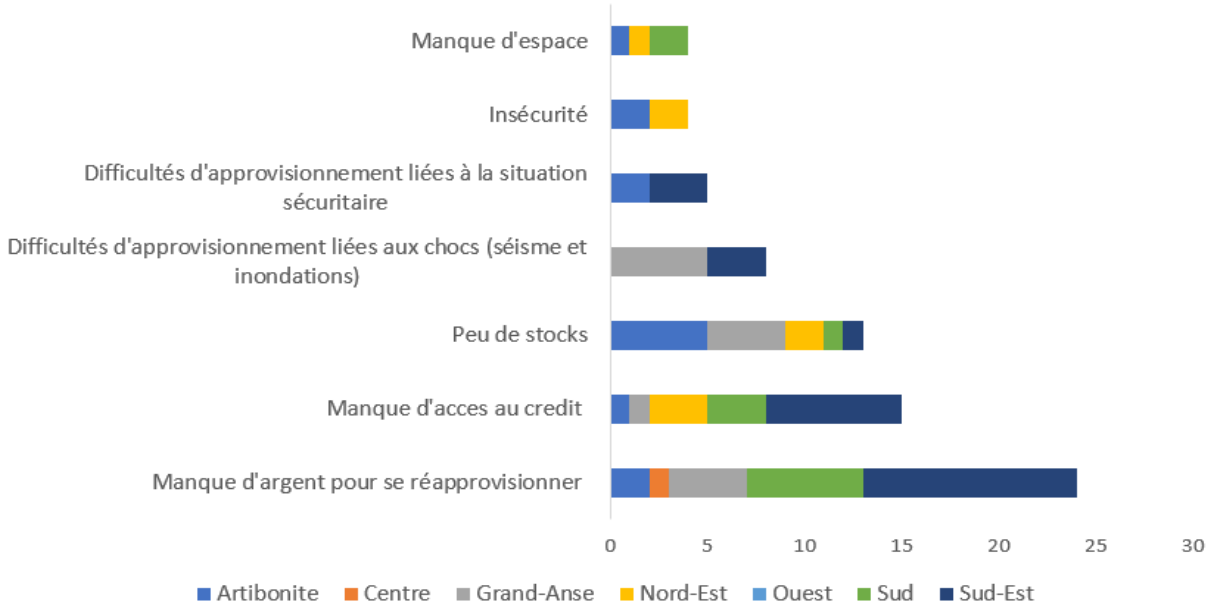

Source : CNSA, EFSA/ENSSAN, août 2021

VI- Conclusion et recommandations

Conclusions

Tout au long de cette analyse, l'on s'est évertué à présenter la situation sociodémographique des ménages, leurs conditions de vie, leur situation alimentaire et nutritionnelle et les facteurs qui y sont associés, notamment l'état de la production agricole et de l'approvisionnement des marchés. Sur le plan sociodémographique, il convient de noter d'une part : i)la forte présence des hommes (60%) comme chefs de ménages, ii) le fait que les femmes sont plus enclines à diriger des ménages monoparentaux sans le support d'un apporteur de ressources(21%), iii) le fait que les hommes chefs de ménages sont plus instruits que leurs homologues féminins, iv) la présence d'un pourcentage de femmes allaitantes et enceintes dans les ménages, iv) la présence d'enfants qui ne vont pas régulièrement ou pas du tout dans les ménages(16% au total).

D'autre part, on note que les mouvements migratoires sont loin d'être négligeables : 26.6% des ménages des zones touchées par les derniers chocs ont au moins un membre qui a migré au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête contre seulement 7.3% dans les zones non affectées. Pour l'ensemble des zones non affectées, les 3 principales raisons de migrations évoquées sont par ordre d'importance : le travail, les études et l'insécurité. Toutefois, les raisons ne sont pas les mêmes au niveau des zones affectées : les motifs sont surtout le regroupement familial (50.2%), le retour à la maison familiale (19.3 et l'obligation de quitter l'endroit actuel (11.2%). Toutefois, l'on doit souligner qu'au niveau des zones affectées par les derniers chocs, près de 50% des personnes qui ont été déplacées suite aux chocs sont déjà revenus dans leurs maisons ou dans les cours de leurs maisons.

L'analyse des conditions de vie des ménages montre la précarité dans laquelle ils vivent. D'un côté, on note certains ménages qui dorment sous des tentes (6.4% de ménages) et des hangars (5.2%) dans les zones touchées par les catastrophes et 85.3% des ménages qui vivent dans des maisons dont la toiture est en tôle dans les zones non touchées par le séisme ou les départements autres que le grand Sud. Mais en général, il s'agit de toiture sans plafonds. Or le parfond joue un rôle important dans le bien-être des occupants de la maison, en termes d'isolation thermique et de réduction de la propagation des nuisances sonores. Il convient de souligner aussi qu'il s'agit de logements sans commodités : i) les ménages disposent des moyens de cuisson non adéquats (bois/brindilles comme principale source de combustibles dans les zones affectées et non affectées par les chocs) et non recommandés en matière de gestion de l'environnement); ii) Ils utilisent les lampes à pétrole ou lampes à gaz comme principale source d'éclairage; iii) L' accès à l'eau traitée et à l'eau de boisson dans ces logements est largement insuffisant, iv) l'usage des latrines ou des

trous par plus de 50% des ménages, v) Les ménages n'ont pas de moyens pour supporter les dépenses liées aux pratiques d'hygiène(lavage des mains par exemple).

Du point de vue de sécurité alimentaire la situation est pour le moins préoccupante : Pour la période septembre-février 2022, 14 % de la population analysée (1, 301,546 personnes) est classé en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (2, 935,302 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 44% de la population ayant besoin d'interventions urgentes. Pour la période projetée, allant de mars à juin 2021, 14% de la population analysée (1, 307,135 personnes) est en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 33% (3, 160,304 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise) soit 47% de la population sera en besoin d'une action urgente pour la période de projection. Cette situation, comparée à celle qui a prévalu en août 2020, montre une détérioration de la situation de certaines zones notamment le bas Nord-Ouest, Sud et Nippes HT07, et Cité Soleil qui étaient antérieurement classées en phase 3 de l'IPC (Crise) et sont passées en phase 4 de l'IPC (Urgence). Cette dégradation est due à un ensemble de facteurs clés, à savoir : la sécheresse, la baisse de l'accès aux facteurs de production (intrants et main-d'œuvre agricole) par rapport à l'année 2020, le séisme/inondations, la hausse continue des prix, la réduction des transferts, l'insécurité généralisée liée à la violence des gangs et la vulnérabilité structurelle croissante.

Dans l'ensemble des zones non affectées par les derniers chocs, majoritairement les ménages estiment que leur situation dans les six prochains mois va s'empirer (35.1%) et 32% sont dans l'incertitude quant à l'évolution de leur situation. Tout ceci montre qu'en l'absence des interventions urgentes et adéquates, l'on devrait s'attendre à une augmentation du nombre de personnes en situation d'urgence et en situation de crise dans les six prochains mois.

Compte tenu du caractère massif de l'insécurité alimentaire (4.3 millions de personnes pour la période septembre à février et 4.6 millions pour la période de mars 2022 à juin 2022) en Haïti, l'on doit procéder au ciblage des groupes les plus touchés par ce fléau, en vue de sauver les vies et de protéger un tant soit peu les avoirs des ménages en situation de crise. Mais l'on devrait garder à l'esprit que la population haïtienne est fortement vulnérable à l'insécurité alimentaire, car il n'existe pas de frontière étanche entre les ménages en sécurité alimentaire et ceux en insécurité alimentaire sévère ou en situation d'urgence. Donc le problème de l'insécurité alimentaire en Haïti est avant tout structurel.

Recommandations

Des interventions en faveur des zones et des ménages en situation d'urgence

a. Des interventions immédiates

S'agissant des zones et des ménages en situation d'urgence, souffrant de la faim sévère et se retrouvant avec des avoirs complètement épuisés ou sur le point de s'épuiser complètement, la mise en place de dispositifs de distribution d'aide massive parait bien indiquée pour prévenir une augmentation de la malnutrition aigüe sévère, qui peut conduire à une augmentation des taux de mortalité infantile. Ces interventions doivent cibler en tout premier lieu :

- ✓ Les enfants qui vont à l'école sans prendre de repas chauds
- ✓ Les enfants qui ont rejoint des ménages sans être accompagnés d'une personne responsable (particulièrement dans les zones touchées par les chocs)
- ✓ Les enfants dans les ménages qui ont migré en raison de l'insécurité dans les zones métropolitaines ou dans les autres zones urbaines.
- ✓ Les enfants en situation de décrochage scolaire en raison des frais scolaires élevés
- ✓ Les femmes qui font face à des situations spécifiques : Femmes allaitantes et enceintes
- ✓ Les ménages dirigés par des femmes sans l'apport d'un homme ou d'un autre membre apporteur de ressources.
- ✓ Les personnes handicapées et les personnes âgées chez les ménages en situation d'urgence
- ✓ Les enfants en situation de malnutrition aigüe membres de ménages qui recourent aux sources aménagées et aux ruisseaux/rivières comme moyens d'accès à l'eau potable.

b. Des interventions visant à réhabiliter les moyens d'existence des ménages

Ces interventions devraient prioriser des activités à haute intensité de main-d'œuvre pour générer des revenus aux ménages dans les zones en situation d'urgence. Elles devraient aussi prioriser la reconstitution du cheptel des ménages ruraux, la distribution des équipements/ biens productifs (outils agricoles, Engrais/Semences, des équipements de pêche, des machines à coudre, des motocyclettes pour les chefs de ménages qui vivent de taxi motos), le refinancement des petits commerces en faveur des ménages déplacés en raison de l'insécurité et des ménages dans le grand Sud fortement touchés par le séisme.

Des interventions en faveur des zones et des ménages en situation de crise

Ces zones (en phase 3, voir les cartes de l'analyse IPC) ou ces ménages peuvent basculer dans la phase 4 ou phase d'urgence aux moindres chocs, si des mesures visant à faciliter l'accès aux aliments et générer des revenus ne sont pas prises. En plus des dispositifs de distribution d'aide alimentaire **dans les zones**

prioritaires (surtout en articulation avec la préparation de la campagne de printemps 2022), des activités à haute intensité de main-d'œuvre, des programmes d'appui à la production agricole et à la relance des petits commerces dans les villes, la mise en place d'un programme de stabilisation macroéconomique s'avère nécessaire. Un tel programme devrait favoriser une certaine appréciation de la gourde et une évolution du taux d'inflation dans une fourchette acceptable dans les prochains mois. Ce qui baisserait le coût du panier alimentaire, et faciliterait donc l'accès aux produits alimentaires de base.

Des interventions structurantes

Ces interventions concernent la mise en place de politiques publiques sur le long terme pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre la Politique et Stratégies Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH » adoptée en 2021 par le Gouvernement Haïtien en Conseil des ministres et la Feuille de route qui présente les engagements pris par l'Etat Haïtien lors du Sommet mondial sur les Systèmes Alimentaires organisé par les Nations Unies en septembre 2021. Alors que la PSNSSAN se traduit par la mise en œuvre de 35 mesures et 25 programmes Nationaux dont la mise en œuvre concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire garantira de manière durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la feuille de route vise à transformer nos systèmes alimentaires à travers l'atteinte des quatre objectifs suivants :

i. **Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs** ;
   - ✓ Assurer l'auto-suffisance alimentaire dans les principales filières de production agroalimentaires (filières céréales et légumineuses, tubercules, protéines animales, fruits et légumes, sucrerie et filières boissons)
   - ✓ Mise en place d'une politique de contrôle de qualité des alimentaires et de respect des normes nutritionnelles.
   - ✓ Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle
   - ✓ Améliorer la redistribution de revenus tout au long de la chaine d'approvisionnement alimentaire
   - ✓ Assurer la stabilité des prix des produits alimentaires de base
   - ✓ Réduire les pressions sur le budget alimentaire des ménages en facilitant l'accès aux services de base (éducation et santé)
   - ✓ Mettre en place des filets de protection sociale au profit des groupes les plus vulnérables.

- ✓ Faciliter le retour dans la production alimentaire des jeunes en stimulant des transformations technologiques et la formation.

ii. Passer à des modes de consommation et de production durables

- ✓ Renforcement du secteur de l'énergie dans certaines filières de production et de consommation de l'énergie en améliorant les techniques de production et de transformation de bois de feu et de charbon de bois.
- ✓ Mise en place d'un programme de développement des produits agro-forestiers
- ✓ Mise en place d'un programme de développement de la pêche durable
- ✓ Promotion de produits de consommation courante réutilisables dans la chaine d'approvisionnement alimentaire
- ✓ Promotion de la conscience Environnementale de la population
- ✓ Mise en place d'un programme de valorisation des déchets dans la chaine d'approvisionnement alimentaire

iii. Promouvoir des moyens de subsistance équitables ;

- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives entre les sexes dans les différentes composantes des systèmes alimentaires
- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux services de base et aux ressources productives entre les milieux de résidence (urbains et ruraux)
- ✓ Promotion de l'équité fiscale (Les personnes les plus pauvres ou à revenus moyens qui dépensent davantage dans l'acquisition des biens alimentaires ne doivent plus supporter le fardeau fiscal qui doit être porté par les individus à revenus élevés
- ✓ Réforme du système de protection sociale pour une amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le système alimentaire.

iv. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

- ✓ Construction des infrastructures de base résilientes (Infrastructures de transport, Canaux d'irrigation, Centrales électriques, Centres de stockage, de conditionnement et de distribution, Ports)
- ✓ Aménagement des bassins versants surtout dans les zones de production les plus vulnérables aux catastrophes naturelles
- ✓ Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises aux niveaux national et régional

Meilleure gestion des bases du système alimentaire (ressources naturelles, matériel génétique, nouvelles espèces, variétés, ex. café, pois d'angole,) Appui à la recherche et aux innovations pour le développement des variétés climato-résilientes

- ✓ Mise en place d'un système d'assurance au profit des producteurs dans le secteur agricole
- ✓ Veille climatique et système d'alerte précoce
- ✓ Systèmes alimentaires à faible émission de carbone/Promotion de l'agroforesterie (séquestration de carbone, entre autres)
- ✓ Protection des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, etc.)
- ✓ Changements dans les habitudes alimentaires (valorisation de plantes orphelines, ex. igname)
- ✓ Amélioration de la gouvernance et du cadre légal en lien avec le système alimentaire

Protection des espaces agricoles

BIBLIOGRAPHIE

1.BRH, *Notes de la politique monétaire*, 2020

2. CNSA, Analyse Compréhensive de la Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (ACSAV), 2007

3. CNSA, *Enquête Nationale d'Urgence sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN*), 2019

4. CNSA & partenaires, *Emergency Food Security Assessment (EFSA)* 2017

5. CNSA & partenaires, *Emergency Food Security Assessment (*EFSA*)* 2016

6. CNSA & partenaires, *Enquête de Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ESSAN*), 2012

7. Primature/CNSA, Politique et Stratégie Nationale de Souveraineté et de Sécurité Alimentaire et Nutrition en Haïti (PSNSSANH) ; septembre 2020.

8. CNSA & partenaires, *Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA)*, 2011

9. FAO, Manuel *Technique IPC*, Version 3.1, 2021

10. IHE, *EMMUS VI, Rapport de Synthèse, 2018*

11. *IHSI, Indice des prix à la consommation (IPC)* 2020

12. MANKIW, *Principes d'Economie*, Nouveaux horizons, 2007

13. FESNET/USGS, Indice de différence normalisée de végétation (NDVI), anomalie du 11 au 20 octobre 2021 par rapport à 2020

14. MSPP, *Enquête Nutritionnelle*, Janvier 2020

15. CNSA & partenaire, fiche communication de la classification de la sécurité alimentaire (IPC), septembre 2021